



**Institut d'Etudes Politiques de Lyon
VetAgro Sup – Ecole Nationale des Services Vétérinaires**

Problématique de l'animal en ville :

Rôle du vétérinaire urbain et aspects de santé publique

Kamel BENHABRIA
Fabienne CLERC
Cédric COLMAR
Edith FONTAINE
Hadrien JAQUET
Isabelle MILLOT
Mariana MOSIN

Mars 2016



**Institut d'Etudes Politiques de Lyon
VetAgro Sup – Ecole Nationale des Services Vétérinaires**

Problématique de l'animal en ville :

Rôle du vétérinaire urbain et aspects de santé publique

Kamel BENHABRIA
Fabienne CLERC
Cédric COLMAR
Edith FONTAINE
Hadrien JAQUET
Isabelle MILLOT
Mariana MOSIN

Mars 2016

Sommaire

Sommaire	5
Remerciements.....	7
Liste des sigles et acronymes.....	8
Introduction	9
Partie I: Animal en ville, enjeux, acteurs et positionnement du vétérinaire urbain.....	15
I. Bref aperçu de l'animal en ville	15
II. Du vétérinaire rural au vétérinaire urbain: histoire et positionnement	23
III. Descriptif des acteurs actuels : les différents acteurs concernés par l'animal en ville	29
Partie II : Concevoir un réseau opérationnel autour de l'animal en ville : une approche sociologique.....	44
I. Un premier aperçu : identification des acteurs et relations systémiques.....	45
II. Des acteurs structurants à la structuration des acteurs : perspectives (néo-)corporatiste, pluraliste et néo-institutionnelle.....	50
III. Des positions aux perceptions, et <i>vice versa</i> : apports de l'analyse cognitive des politiques publiques.....	54
IV. Concrétiser pour synthétiser : approche par les réseaux de politique publique...62	
Partie III: Concevoir un réseau autour de l'animal en ville ; approche opérationnelle	73
I. Pourquoi un réseau de vétérinaires urbains ?.....	73
II. Comment caractériser un réseau ?	76
III. Projets et actions d'un réseau de vétérinaires urbains	84
Conclusion	87
Annexes.....	88
Préparation de l'entretien.....	88
Bibliographie	99
Sources.....	104
Table des annexes.....	110
Table des figures.....	111
Table des matières détaillée	112

Remerciements

Pour leur soutien et leur encadrement, nous tenons à remercier :

- Monsieur Olivier Faugère, Directeur de l'ENSV ;
- Monsieur François Darribehaude, Directeur adjoint de l'ENSV
- Madame Sylvie Mialet, Responsable de la formation initiale à l'ENSV ;
- Madame Gwenola Le Naour, Maître de conférences à l'IEP de Lyon ;
- Monsieur Sébastien Gardon, Maître de conférences à l'IEP de Lyon.

Pour nous avoir proposé ce sujet d'étude et pour leur soutien, nous tenons à remercier :

- Madame Elisabeth Champalle, Directrice de la DDPP du Rhône
- Docteur Sophie Pamiès, Directrice de l'écologie urbaine de la ville de Lyon.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont gentiment accepté de nous rencontrer et qui ont ainsi permis la réalisation de ce travail.

Enfin nous remercions l'ensemble des personnels de l'ENSV et de l'IEP de Lyon qui nous ont apporté leur aide pour l'organisation de ce travail et sa restitution.

Liste des sigles et acronymes

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFVAC	Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie
APMS	Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance
APOP	Association pour la Prise en charge et la Prévention de l'Obésité en Pédiatrie
ASA	Association de Santé Publique Vétérinaire
CROV	Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DEU	Direction de l'Ecologie Urbaine
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EACPV	Entraide Amis des Chats
ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
FACCO	Chambre Syndicale des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers
FAO	Organisation des Nations Unies pour Alimentation et l'Agriculture
FDRCML	Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GTV	Groupements Techniques Vétérinaires
IAHAIO	International Association of Human-Animal Interaction Organizations
I-CAD	Identification des carnivores domestiques
ISTAV	Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
NAC	Nouveaux Animaux de Compagnie
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
REPPPO	Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie
SACPA	Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal
SCHS	Services Communaux d'Hygiène et de Santé
SNGTV	Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
SNPCC	Syndicat National des Professions du Chien et du Chat
SNVEL	Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral
SPA	Société Protectrice des Animaux
UVRA	Union des Vétérinaires Rhône-Alpes
VS	Vétérinaires Sanitaires
VU	Vétérinaire Urbain

Introduction

Héritage direct de l'évolution des sociétés occidentales du demi-siècle passé, le thème de « l'animal en ville » est aujourd'hui un étendard auquel se rallient de plus en plus de collectivités locales. La simple saisie de ces quelques mots dans un moteur de recherche sur Internet renvoie immédiatement un florilège de pages de résultats indexant les nombreuses initiatives en la matière prises par les communes – françaises comme étrangères – ces dernières années¹.

Véritable problématique d'évolution sociétale pour les uns, simple phénomène de mode pour les autres, le sujet de la présence de l'animal en ville, ainsi que de sa cohabitation avec la société humaine, ne laisse jamais indifférent. La récente évolution du statut juridique de l'animal, reconnu comme « être vivant doué de sensibilité » depuis janvier 2015², apporte également à ce débat une dimension supplémentaire.

Propulsée sur la scène politique à l'issue du cycle des rencontres « Animal et Société » en juillet 2008³, la promotion de la place de l'animal en ville mobilise depuis de plus en plus d'acteurs publics, universitaires et privés. Toutefois, cette problématique est suivie souvent depuis beaucoup plus longtemps par les municipalités, dans le cadre des activités des Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS⁴). C'est par exemple le cas de la ville de Lyon, qui s'était déjà dotée dès 1890 d'un Bureau Municipal d'Hygiène, rebaptisé ensuite SCHS en 1986⁵, avant d'être intégré en 1994 à la Direction de l'Ecologie Urbaine (DEU).

Les premiers retours d'expérience de travaux conduits en la matière mettent en évidence des enjeux tenant d'une part à la santé publique, voire plus largement à l'ordre public (englobant sécurité, salubrité et tranquillité publiques), et d'autre part aux déterminants humains de la relation homme-animal.⁶

Ainsi, « la question de l'animalité urbaine excède très largement les questions posées par les désagréments que posent la propreté canine sur les trottoirs ou les dommages des animaux commensaux qui se nourrissent, non pas sur la bête, justement, mais bien sur l'homme. (...) Il faut prendre conscience non de la dimension animale de l'humain, mais de la nécessité dans laquelle il se trouve de s'agencer avec des animaux pour être pleinement humain. La question importante est donc celle de savoir comment envisager désormais les communautés urbaines non plus comme des communautés urbaines dans lesquelles se trouvent de surcroît des animaux, mais d'authentiques communautés hybrides urbaines homme/animal. »⁷

Au demeurant, le motif sous-jacent demeure le diptyque opposant au sens large les bienfaits et les nuisances liés à la présence d'animaux dans les espaces urbains, les uns comme les autres se mesurant à l'aune du bien (ou mal)-être qui en résulte chez l'homme, au plan physique, mental et social.

Il est à noter que ce dernier constat recoupe fondamentalement les termes arrêtés

¹ Une recherche associée aux mots-clés « animal en ville » sur Google® (en date du 10/11/2015) renvoie sur les 10 premières pages de résultats à des initiatives mises en places dans pas moins de 47 communes.

² Article 515-14 du Code Civil

³ Mesures 11 à 17 du plan d'actions immédiates présenté au ministre, pour l'amélioration de la protection de l'animal au quotidien

⁴ La liste des sigles et acronymes utilisés dans ce mémoire, avec leur développement, est présentée au début du mémoire.

⁵ Loi 86-17 du 6 janvier 1986

⁶ « Les relations homme-animal en milieu urbain », Les synthèses, Millénaire 3 -

http://www.millenaire3.com/content/download/1225/16235/version/1/file/homme-animal_02.pdf

⁷ D. Lestel : « Béton : réflexions sur l'animalité urbaine » -

http://www.millenaire3.com/content/download/1689/25168/version/3/file/textes_lestel.pdf

conjointement par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)⁸, lesquels définissent la santé publique vétérinaire comme *"la contribution de la connaissance et de l'application de la science vétérinaire au bien-être physique, mental et social de l'homme"*. Ainsi donc, aborder le sujet de l'animal en ville en tant qu'enjeu de santé publique vétérinaire nous conduit naturellement à considérer le rôle essentiel que le vétérinaire praticien – et en l'occurrence le vétérinaire urbain – doit assumer dans sa gestion.

Au-delà des contingences liées aux animaux domestiques, l'urbanisation croissante – et parfois galopante – des milieux de vie humains empiète de plus en plus sur les biotopes naturels de nombreuses espèces des faunes commensales et sauvages. Face à cette transition forcée, ces espèces se voient obligées d'adapter fondamentalement leur mode de vie : si certaines disparaissent purement et simplement des milieux urbains, d'autres s'y adaptent et développent avec ces milieux une forme de tolérance, voire même de symbiose. Ces dernières, apprenant à vivre et à se multiplier (parfois même à proliférer) au contact de l'homme, sont, de fait, à l'origine de nouvelles problématiques de cohabitation avec les populations humaines : richesse environnementale liée à la réappropriation du milieu urbain par les animaux, perception sociétale et interactivité avec les animaux, mais aussi nuisances sonores et olfactives, agressions et parfois même transmission de maladies⁹.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) entend bien positionner le vétérinaire au centre de la future stratégie « Bien Etre Animal au cœur d'une activité durable » 2015-2020¹⁰. Cinq orientations ont été retenues, notamment les axes de la connaissance et de l'innovation en matière d'élevage, la responsabilisation des acteurs (éleveurs, vétérinaires, mairies), l'amélioration des pratiques d'élevages, la gestion de la maltraitance mais également l'information du grand public. Le deuxième axe place le vétérinaire au centre du dispositif, véritable passerelle entre les éleveurs et la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)¹¹.

Ses relations avec la DDPP sont régies, entre autres, au travers de l'habilitation et/ou du mandat sanitaire¹². Dans ce cadre, les missions des vétérinaires sanitaires canins s'étoffent et se diversifient au fil des évolutions réglementaires¹³, les amenant à s'impliquer¹⁴ davantage au quotidien dans des opérations relevant de l'action sanitaire et plus seulement de leur exercice clinique. Les visites sanitaires annuelles des élevages canins et félins, la rédaction du règlement sanitaire et la définition des protocoles de soins des animaux en collaboration avec les éleveurs, les missions de contrôle et d'expertise en protection animale dans le cadre du mandat, sont autant de points stratégiques pour développer l'implication des vétérinaires urbains et obtenir, à terme, un maillage de vétérinaires sanitaires urbains pour le MAAF, un réseau de surveillance et de représentation locales pour la DDPP,

⁸ Nouvelle définition issue d'un consensus lors de la conférence de Teramo (Italie) en 1999, et remplaçant la définition originale du rapport technique FAO/OMS de 1975 caractérisant la santé publique vétérinaire comme « *un composant des activités de santé publique consacré à l'application des compétences, savoirs et ressources professionnelles en vue de la protection et de l'amélioration de la santé humaine* ».

⁹ Illouz T. : « Les animaux dans la ville – Réalité et outils pour une meilleure prise en compte », mémoire. Sciences Po. Paris, cycle d'urbanisme. Janvier 2009

¹⁰ Réponse écrite publiée au JO le 13/03/2015 page 1944, à la question écrite à l'Assemblée Nationale n°73276 publiée au JO le 03/02/2015.

¹¹ La DDPP est en charge de la protection du consommateur via la sécurité et la salubrité des aliments, mais également des missions de santé et protection animales et de la protection de l'environnement.

¹² Ordonnance n°2011-863 du 22 juillet 2011 relative à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire. Ces vétérinaires sont réputés « habilités ». - Article L 203-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime

¹³ Arrêté Ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire (prophylaxies, vaccination contre la rage, surveillance des chiens mordeurs et surveillance des expositions d'animaux et lors des ventes) - Arrêté Ministériel du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

¹⁴ Nouveau code de déontologie vétérinaire, publié le 15 mars 2015.

ainsi qu'une revalorisation de ses actes pour le vétérinaire. Des sessions de formation initiale et continue sont prévues afin de sensibiliser les vétérinaires à ces différents aspects¹⁵.

Le vétérinaire peut en outre profiter de l'ouverture réglementaire pour s'impliquer dans les élevages et former les éleveurs. Cette sensibilisation devrait également être progressivement introduite dans les programmes de formation des écoles nationales vétérinaires¹⁶.

L'enjeu économique est aussi à prendre en considération, au travers des indemnités versées aux vétérinaires sanitaires¹⁷. Outre leur implication sanitaire, ils pourront se positionner comme experts, notamment en matière de protection animale mais également en tant que cliniciens, en adéquation avec une reconnaissance des acteurs de l'élevage ainsi que de la DDPP. Les vétérinaires exerçant en majorité en pratique libérale, il faut également prendre en compte leurs contraintes en matière de disponibilité et les intégrer dans les plannings de réunions des vétérinaires sanitaires à la DDPP (comme cela existe pour les vétérinaires sanitaires ruraux). Ces actions de communication sur base volontaire peuvent permettre un rapprochement entre ces parties.

Les rôles du vétérinaire urbain sont conditionnés par divers déterminants extérieurs. Les commanditaires de cette étude, la ville de Lyon et la DDPP du Rhône souhaitent impliquer davantage le vétérinaire urbain dans la gestion des problématiques liées à l'animal en ville. Collectivité territoriale et service déconcentré ressentent le besoin de travailler en partenariat avec les vétérinaires urbains afin de bénéficier de leur expertise et de leur contact direct avec les animaux en ville. Pourtant, l'entretien exploratoire mené avec un vétérinaire ayant travaillé à la SPA de Lyon, confirme que celui-ci intervient d'ores et déjà sur ces thématiques. En effet, son expertise et sa proximité au terrain font du vétérinaire urbain un interlocuteur régulièrement sollicité. L'enjeu ne consiste donc pas à impliquer davantage le vétérinaire urbain mais à mieux l'associer à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la ville liées à l'animal en ville.

La commande initiale et les questionnements qui en découlent interrogent, directement ou indirectement, la place du vétérinaire urbain dans la gestion de l'animal en ville. L'urbain renvoie à ce qui appartient à la ville¹⁸. Aussi, les vocables employés, ville et urbain, suggèrent implicitement que la ville de Lyon constitue le terrain d'investigation de notre étude. Néanmoins, la ville de Lyon est limitée spatialement par des frontières administratives ne reflétant pas forcément la réalité du tissu urbain. La définition de l'Insee^{19 20} vient d'ailleurs corroborer cette impression en précisant que les villes peuvent être constituées :

- De deux ou plusieurs communes, c'est-à-dire d'une ville-centre et de sa banlieue sur le territoire desquelles une zone agglomérée contient plus de 2000 habitants ; une telle unité urbaine porte alors le nom d'agglomération multi-communale.
- D'une seule commune, dont la population agglomérée compte au moins 2000 habitants ; une telle commune est dite ville isolée ou plus communément ville.

Au regard de cette définition, il aurait pu sembler plus pertinent d'élargir le champ de notre étude à l'urbain de Lyon, c'est-à-dire la métropole, plus communément appelée "Grand Lyon", afin de mieux appréhender les questions liées à l'animal au sein de l'unité urbaine lyonnaise.

¹⁵ Arrêté Ministériel du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire. - Arrêté Ministériel du 16 mars 2007 relatif aux obligations en matière de formation continue nécessaire à l'exercice des missions du vétérinaire sanitaire (arrêté technique).

¹⁶ Feuille de route du CNOPSAV, comité Bien-être animal juin 2014 et présentation du projet le 4/11/14.

¹⁷ Arrêté Ministériel du 16 mars 2007 relatif à l'indemnisation des frais [...] vétérinaires sanitaires.

¹⁸ http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/urbain_urbaine/80662

¹⁹ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/ville.htm>

²⁰ [Enquête : entretien et questionnaire Hervé Fenneteau édition Dunod mars 2015](#)

Néanmoins, la métropole constitue une unité urbaine non homogène et un territoire particulièrement vaste où de très nombreux acteurs sont susceptibles d'interagir. Deux exemples suffisent pour s'en convaincre :

- La commune de Marcy l'Etoile est en proximité bien plus étroite avec la faune sauvage que ne peut l'être le 7^{ème} arrondissement de Lyon.
- La ville de Lyon n'est pas la seule ville de la métropole à disposer d'un service technique traitant des problématiques liées à l'animal dans la ville. Bron et Villeurbanne possèdent un tel service.

Aussi, au regard de l'agenda contraint dont nous disposons, nous avons souhaité restreindre le champ de notre étude à l'ensemble plus homogène que constitue la Ville de Lyon *sensu stricto* pour limiter le nombre de paramètres à prendre en compte.

Méthodologie

La méthodologie développée par le groupe de travail s'est articulée autour de différents éléments.

Préalables

Par-delà les documents préliminaires étudiés permettant d'appréhender le contexte de manière globale, la compréhension du sujet de l'étude a été explorée, affinée et approfondie en recueillant des données au travers d'une succession d'entretiens semi-directifs. En effet, ces types d'entretien, tout en encadrant les thèmes abordés, laissent une grande liberté de parole à l'acteur interviewé.

Tout d'abord, une grille d'entretien a été élaborée à l'issue d'une identification préalable par le groupe des acteurs impliqués dans la thématique. Elle répertorie les thèmes à aborder au cours des entretiens à mener de façon à garder une homogénéité de contenu ainsi qu'une souplesse ajustable au gré des entretiens (Annexe n°1).

Entretiens exploratoires

Cette grille a pu ensuite être utilisée dans le cadre de trois entretiens exploratoires, auprès des commanditaires et d'une vétérinaire ayant exercé au dispensaire de la SPA de Lyon.

Ces premières investigations ont permis d'affiner les enjeux envisagés initialement, et un ajustement de la note de cadrage du sujet de notre groupe de travail a été effectué.

Les informations collectées, nous ont conduits à l'identification par le groupe d'un panel d'acteurs qui s'est étoffé au fur et à mesure des entretiens réalisés avec de nouveaux acteurs par effet « boule de neige ».

Entretiens semi-directifs

Quinze entretiens ont alors été programmés. La prise de rendez-vous des acteurs identifiés s'est faite pour la majorité des cas par un mail générique (Annexe n°2) et parfois par téléphone. Les relances ont, quant à elles, été réalisées par mail et par téléphone.

Ils ont été dans la mesure du possible réalisés par deux personnes du groupe de travail selon la disponibilité des membres du groupe (donc pas de binôme prédéfini). Le groupe a souhaité que chaque membre puisse rencontrer des profils d'acteurs variés et que chaque étudiant puisse effectuer le même nombre d'entretiens. Seul un entretien a été réalisé par une seule personne du groupe de travail.

Le temps moyen pour chaque entretien est d'une heure environ (variant de 50 minutes à 2 heures et 15 minutes), la prolongation de l'échange étant laissée à la libre initiative de la personne interrogée.

Les membres du groupe se sont présentés de façon similaire : « étudiant de l'Ecole Vetagro-Sup et du Master PAGERS de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon ».

Au début de chaque entretien, un accord d'enregistrement a été demandé à l'acteur interrogé.

A l'issue de chacun des entretiens, une discussion a eu lieu entre les étudiants ayant réalisé l'entretien pour confronter les observations retenues.

Comptes rendus

Un compte rendu oral a été fait par les personnes ayant réalisé l'entretien au reste du groupe. Des comptes rendus écrits ont été rédigés par le binôme enquêteur. Ces comptes rendus reprennent les principaux points abordés au cours de l'entretien de façon chronologique ainsi qu'une synthèse des grandes idées dans un encart spécifique en tant que de besoin. Ces idées, de même que toutes les informations clés de l'entretien, ont été au fur et à mesure récapitulées dans un document et déposées dans un dossier commun accessible à tous les membres du groupe, facilitant ainsi les échanges en interne. Les verbatim sur les sujets clés du groupe de travail ont, quant à eux, fait l'objet d'un document spécifique.

Le groupe a présenté un bilan à mi-parcours des grands axes de travail et des premiers constats relevés suite aux entretiens exploratoires effectués.

Dans le cadre de la rédaction du rapport final, l'ensemble des personnes interrogées a donné son accord pour apparaître dans le rapport.

Restitution

Enfin, une restitution par tous les membres du groupe est prévue le 22 mars 2015 en présence des commanditaires, la ville de Lyon et la DDPP du Rhône, et des acteurs interrogés qui auront souhaité y assister.

A la lumière des différents constats et pistes de réflexion soulevés, nous aborderons successivement dans notre étude les thématiques retenues prioritairement.

Dans une première partie, nous expliciterons le thème « Animal en ville et santé publique ». Ainsi, nous présenterons dans ce cadre les apports du « vétérinaire urbain », les acteurs actuels liés à « l'animal en ville » et leurs interrelations.

Dans une seconde partie, nous proposerons une analyse sociologique de la place du vétérinaire urbain au sein d'un réseau autour de « l'animal en ville ».

Enfin, dans une troisième partie, nous présenterons une approche opérationnelle des réseaux de vétérinaires ainsi que des éléments de réponse à la commande sous forme de recommandations. Ces dernières sont également reprises en annexes (Annexe n°4).

Partie I: Animal en ville, enjeux, acteurs et positionnement du vétérinaire urbain

I. Bref aperçu de l'animal en ville

Ce paragraphe traite des problèmes de santé publique vétérinaire associés à l'animal en ville. Dans un premier temps nous nous attacherons à montrer comment la préoccupation de notre société pour ces problèmes s'est développée. Dans un second temps nous allons répertorier les différents animaux présents dans nos villes. Pour finir, nous inventorierons les maladies et autres dangers que peut engendrer la présence des animaux en ville et nous ferons le point sur les législations particulières liées à cette problématique.

A. Un peu d'histoire

1. Nuisible, commensal, utilitaire ou compagnon, l'animal toujours présent aux côtés de l'homme au cours du temps n'a cessé de faire l'objet de réflexion quant à sa place

Depuis toujours présent au sein des cités, l'animal a, au cours du temps, fait l'objet de réglementations pour limiter les dangers et les risques qu'il est susceptible de faire encourir à la population urbaine. « *L'animal en ville, c'est une réalité que je n'ai pas inventée. Les animaux étaient sur le territoire avant même que les humains prennent place* »²¹ Ainsi, les villes françaises de la fin du XIX^e siècle gardent une empreinte rurale encore fortement marquée, y compris à Paris, notamment par la présence d'animaux multiples et divers, peu ou prou domestiqués, qui les peuplent. La force publique, essentiellement représentée par les gendarmes et les policiers municipaux dans les villes, n'a pas seulement à assurer l'ordre urbain parmi les hommes mais aussi au sein des bêtes, vivantes ou mortes.

Si les loups n'entrent plus dans les villes de la Belle Époque, les animaux domestiques représentent une des formes de menace urbaine. Mais, ceux-ci, plutôt que des perturbateurs de l'ordre urbain, peuvent également être au service du maintien de l'ordre, comme les chiens et les chevaux. La place que prend au cours du temps l'animal dans cette force de l'ordre renseigne sur les transformations professionnelles de l'Armée et reflète les évolutions de l'époque, alors que les quatre et surtout deux roues supplantent progressivement la force animale²².

Au cours du vingtième siècle, les différentes politiques urbaines ont essayé de chasser le côté rural de la ville mais l'insatisfaction de la population a grandi, des voix de protestation contre cette politique se sont élevées comme celle de Maxime Leforestier en 1972 « je suis né dans le béton, coincé entre deux maison sans abri sans domicile comme un arbre dans la ville... »²³. Aujourd'hui pour satisfaire au bien être de la population, « *on va vers une ville avec de plus en plus d'espaces verts, de plus en plus végétalisée parce que c'est aussi la réponse actuelle au risque de canicule* »²⁴. L'habitant urbain du XXI^{ème} siècle ne travaille plus avec les animaux mais a souvent un animal de

²¹ Entretien n°13 avec un acteur du vivant en ville

²² Histoire urbaine 2015 /3 n°44 animaux dans la ville p61-79 résumé quand les vaches des villes de la belle époque n'étaient pas encore des poulets, animaux et forces de l'ordre du XIX^e siècle par Laurent Lopez http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RHU_044_0061 consulté le 10 février 2016

²³ Extrait de la chanson de Maxime Leforestier 1972 « comme un arbre » extrait de l'album Mon frère

²⁴ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

compagnie²⁵. Il évolue dans une ville qui développe sa biodiversité, les animaux commensaux et nuisibles traditionnels sont souvent encore présents mais en plus une nouvelle faune sauvage se développe. L'homme reconstruit la vie dans la ville mais « *Cela renvoie quand même au fait que l'on veut composer notre paysage urbain avec un certain nombre d'éléments naturels et biologiques. On veut reconstituer de la vie en ville de façon complètement instinctive, intuitive, non réfléchie... Cette composition va complètement déterminer le risque sanitaire et zoonotique ... On est collectivement mais inconsciemment responsables des dangers sanitaires qu'on génère.* »²⁶

2. Emergence de la santé publique vétérinaire, un concept plutôt récent

Selon l'ASA, Association de santé publique vétérinaire, la santé publique vétérinaire est née quand l'homme a commencé à s'intéresser aux rapports entre sa santé et les animaux qui l'entourent, qu'il les élève, qu'il en consomme les produits ou le corps, qu'il en utilise l'énergie motrice ou l'agressivité, ou simplement qu'il en recherche la compagnie. La médecine vétérinaire est née avec la santé publique vétérinaire dont elle est issue²⁷. Aujourd'hui on définit la santé publique vétérinaire comme l'ensemble des actions qui sont en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous-produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'Homme, c'est à dire son bien-être, physique, moral et social²⁸.

Au dix-neuvième siècle, les études de Pasteur ont conduit à modifier l'approche des gouvernements au sein des villes. Ils ont alors décidé de la mise en place de mesures d'hygiène en remettant en cause la notion de propriété privée au profit du bien public. Le rôle prépondérant du médecin hygiéniste et de la police sanitaire a été affirmé et la création d'organisations à but sanitaire a été favorisée. Ce qui fait la différence, c'est la découverte du microbe, qui entraîne la modification de la perception du lien social. Les républicains se saisissent de cette modification pour mettre la santé publique en continu dans l'action publique : vaccination, ministère de la santé publique. Il s'agit de protéger la population et non plus l'individu²⁹. Aujourd'hui, l'individu revient au premier plan, ses aspirations sont prises en compte dans la construction des politiques publiques.

La révolution industrielle avec l'exode rural et le développement des villes ont, comme il a été montré ci-dessus, donné progressivement une place différente à l'animal dans la ville. Il nous apparaît à présent judicieux de déterminer quels sont les animaux présents dans nos cités.

²⁵ Conférence de Marthe Kiley-Worthington, éthologue scientifique 30.09.2014 SION (CH) : déjà plus de 80% de la population de l'Europe de l'Ouest, vit et grandit dans des villes, isolés du monde animal par une matrice anthropocentrée. Les animaux que les hommes rencontrent encore sont soit une nuisance à éliminer, soit une source alimentaire, soit encore des animaux de compagnie surprotégés <http://www.mediatheque.ch/valais/place-animal-dans-notre-societe-3267.html> consulté le 8 mars 2016

²⁶ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

²⁷ <http://217.128.177.16/BIB1-1-1.shtml> consulté le 7 février 2016

²⁸ <http://www.ensv.fr/node/38> consulté le 7 février 2016

²⁹ Cours ENSV du 5/2/16 Olivier Quéré Savoir et expertise dans l'action publique

B. Dans quelle mesure les animaux vivant dans nos villes peuvent-ils nuire à la santé des populations ?

Nous allons d'abord envisager dans cette partie quels sont les animaux présents en ville aujourd'hui, pour ensuite lister les dangers sanitaires et sécuritaires qu'ils font encourir aux habitants qui les fréquentent ou qui subissent leur présence.

1) Une faune très diversifiée

Nos différentes recherches nous amènent à distinguer les animaux vivant en milieu urbain de par le choix de leur propriétaire, des animaux ayant investi la ville par eux-mêmes.

- Les animaux compagnons de l'urbain pour leur maître, sources de nuisances pour d'autres

« L'animal « de compagnie » au sens large est défini comme l'animal, quel que soit son espèce (même initialement espèce de rente), qui ne se mange pas »³⁰.

La France, avec ses animaux de compagnie, (9 millions de chats, 8 millions de chiens, 7 millions d'oiseaux, quelques millions de poissons, lapins, hamsters, cochons d'inde, tortues et autres NAC (nouveaux animaux de compagnie) qui occupent le salon, la chambre des enfants, la salle de bains...) figure parmi les pays d'Europe au taux de possession le plus élevé (près d'un foyer sur deux !). Près de la moitié de l'effectif se situe au cœur des villes de plus de 20.000 habitants, l'animal étant notamment présent dans les familles avec des enfants³¹.

Depuis un certain temps de « nouveaux, nouveaux animaux de compagnies »³² investissent nos villes dans les jardins, les balcons ou sur les toits. Ce sont des animaux de rente devenus animaux de la famille comme les abeilles, les ovins, les caprins ou encore les poules³³.

Au sein des villes sont installés des éleveurs de chiens de chats, de furets, d'oiseaux exotiques ou encore des haras ainsi que des animaleries qui proposent à leurs clients des chats, des chiens, des rongeurs, des lapins, des oiseaux ou encore des reptiles. A titre d'exemple, une recherche « éleveurs, Lyon » dans un annuaire électronique nous indique que Lyon et sa région comptent six élevages³⁴ et une autre recherche « animaleries, Lyon » sur le même site répertorie neuf professionnels³⁵.

Depuis le début des années 60 le nombre de centres équestres ne fait que croître au sein ou à la périphérie de nos villes « Si le XIXe siècle fut celui du cheval, notre époque semble bien être celle des cavaliers. Jamais la France n'a été aussi « cavalière » (...). Même si cette évolution s'inscrit dans le mouvement de forte croissance que connaît l'ensemble des disciplines sportives à partir des années 1960, elle n'en reste pas moins spectaculaire pour une fédération qui rassemblait à peine plus de 20 000 cavaliers en 1949. Dans le même temps, les activités équestres ont connu de notables bouleversements : massification, féminisation, juvénalisation de la population cavalière, émergence de l'équitation de plaisance, fusion des institutions, diversification des pratiques, développement des centres équestres, accroissement du secteur privé, révolution des méthodes d'enseignement, diffusion des sensibilités « animalitaires ».³⁶

³⁰ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69

³¹ Fiche de Synthèse La relation homme animal : un véritable enjeu de bien-être Geneviève Bernardin 22-08-2003

³² Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69

³³ Les basses cours urbaines : il faut trouver une règle pour le jeu de la poule ! Etude réalisée par : Yacine BACHA, Hélène BRIEN, Eric DURAND, Anne-Charlotte DUROUX, Anaïs FLEMING, Candice VENTE Mars 2015

³⁴ <http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/lyon-69/eleveur> consulté le 9 mars 2016

³⁵ <http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/chercherlespros?quoi=animalerie&ou=lyon&proximite=0> consulté le 9 mars 2016

³⁶ Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960 par Catherine Tourre –Malen

Le jardin zoologique ou zoo est un lieu public où sont présentés aux visiteurs des animaux en captivité ou en semi-liberté et appartenant à des espèces exotiques ou rares³⁷ (oiseaux, mammifères, reptiles,³⁸ poissons et autres hôtes des eaux douces, salées, froides ou chaudes en aquariums³⁹). Avec plus de 600 millions de visiteurs dans le monde annuellement, et des chiffres en forte croissance, les zoos font partie de ces lieux dont la fréquentation est à la fois massive et quasiment universelle⁴⁰. Au zoo se construit une pensée sur le monde, où l'exotique et le sauvage ont la part belle, et sur la relation entre humains et animaux – ces autres qui nous sont si proches – qui se traduit par l'émergence d'une juste distance⁴¹

A côté de ces animaux choisis par le citoyen pour fréquenter son habitat d'autres animaux s'invitent dans son environnement. Nous allons vous les présenter ci-après.

- Faune sauvage commensale des villes, tantôt bienfaisante, tantôt nuisible.

Citadins, vous pensez sans doute que la place de l'animal est à la campagne. Et pourtant... Dans nos logements, au pied de nos immeubles et sur les toits, ou dans les sous-sols de nos villes, niche une faune débrouillarde et discrète. Pigeons, renards, rats, chouettes, chauves-souris, blattes... Ces "clandestins" ont appris à s'adapter à des conditions de vie particulières et à cohabiter avec l'homme. Avec eux, nos cités changent de visage : elles ont des becs, des crocs, des museaux et des moustaches⁴².

« Il y a plusieurs types d'animaux en ville, il y a en a beaucoup dont on ne parle qu'épisodiquement quand ils réapparaissent, parce que je dirais que ce sont un peu les invisibles (...) J'ai participé à beaucoup d'opérations d'aménagement urbain, de démolition, de reconstruction dans tout le péri-urbain (...) chaque fois, il y a un épisode d'envahisseurs qu'on ignorait jusqu'à présent sur le site et on a simplement passé le bulldozer sans tellement se préoccuper de qui était au-dessous, parfois qui passent au-dessus aussi »⁴³

Chats errants, corbeaux, étourneaux, mouettes, goélands, pigeons, rats, souris.... Dans un environnement urbain en croissance permanente et en évolution continue, les espèces dites sauvages démontrent d'étonnantes capacités d'adaptation à cet environnement⁴⁴. Ainsi, oiseaux sauvages et êtres humains cohabitent de longue date. C'était facile quand le paysage urbain restait « semi-rural ». L'urbanisation, qui a caractérisé les années d'après-guerre, a bouleversé cet équilibre, modifiant considérablement les conditions d'adaptation des oiseaux vivant ou transitant en ville⁴⁵. Les oiseaux

[http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?searchTerm=\"centre+%C3%A9questre\"](http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?searchTerm=\) consulté le 9 mars 2016

³⁷ http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/jardin_zoologique/102917 consulté le 9 mars 2016

³⁸ <http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs/ville-nature/le-parc-de-la-tete-dor.html> consulté le 9 mars 2016 Aujourd'hui le zoo de Lyon s'étend sur près de 10 hectares parmi les 105 qui constituent le Parc de la Tête d'Or. On y trouve près de 400 animaux répartis en 64 espèces (dont 30 en programmes d'élevage européen), sans compter le centre de récupération des Tortues de Floride (plus de 1200 individus).

³⁹ <http://www.lyon-france.com/Que-faire/Culture-loisirs/Musees/Sciences-techniques/Aquarium-de-Lyon> consulté le 9 mars 2016 : 5 000 poissons, 47 aquariums pour près de 300 espèces venues des eaux douces et salées de toute la planète

⁴⁰ Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal Jean Estebanez École normale supérieure Paris Dans L'Espace géographique 2010/2 (Vol. 39), [http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?searchTerm=\"animal+de+zoo\"](http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?searchTerm=\)

⁴¹ *Idem*

⁴² Recherche internet l'animal et la ville Les animaux dans la ville Julie Delfourt Fleurus 2011 <https://books.google.fr/books?id=apibtgAACAAJ&dq=l'animal+et+la+ville&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwj7k7HA4OrKAhWIExoKHbRhBcQQ6AEIWzAJ> consulté le 09 février 2016

⁴³ Entretien n°13 avec un acteur du vivant en ville

⁴⁴ <http://www.istav.net/accueil/professionnels-de-lanimal/consulte> le 9 mars 2016

⁴⁵ L'urbanité des oiseaux F Mahler JF Magne p657, Ethnologie française 2010/4 volume 4 <http://www.cairn.info/revue->

attirent la sympathie des habitants avides de nature, qui nourrissent cygnes et canards, moineaux des squares ou mésanges des balcons. Mal mené, ce nourrissage « sauvage » n'a pas toujours des conséquences heureuses. Un exemple : l'accumulation de pain attire les rats. Mais, limité à l'hiver et bien ciblé, ce nourrissage permet également d'aider de nombreux oiseaux et de maintenir un lien, même artificiel, entre le citadin et la nature⁴⁶.

Parmi ces animaux certains sont dits « nuisibles », comme le renard, le ragondin, le sanglier ou encore certains oiseaux. Ils peuvent en effet être de véritables dangers : dégâts causés aux plantes, destruction des nids et surtout dégâts importants causés par des éboulements dus à des terriers qu'ils occasionnent dans les berges.⁴⁷

- La faune sauvage non habituellement urbaine.

Les aménagements de la ville pour le bien-être de sa population peuvent amener des animaux « sauvages » qui ne distinguent plus nettement la séparation entre l'espace rural et l'espace urbain.

Il apparaît que lorsqu'il s'agit de penser la circulation animale, du point de vue de sa gestion urbaine, notamment par la mise en place de corridors écologiques urbains, la question de la rencontre entre populations animales et humaines n'est jamais vraiment traitée. La production de ces aménagements s'effectue sans réel travail de groupe sur la question du partage de l'espace entre hommes et animaux. La gestion des circulations animales apparaît ainsi contradictoire à plus d'un titre⁴⁸. Il arrive qu'« on ait des incursions de faune sauvage dans la ville. Pour l'instant c'est aussi très ponctuel, très limité. Il y a des sangliers, des chevreuils »⁴⁹

De la même façon la végétalisation de la ville n'est pas toujours l'objet d'une réflexion autour de sa colonisation par la faune sauvage. Lorsque « l'esplanade du gros caillou dans Lyon IVème a fait l'objet, comme beaucoup d'espaces publics de travaux précédés d'enquêtes publiques et de réunions publiques, on s'est beaucoup interrogé sur le type d'arbre qu'on pouvait implanter, sur ceux que l'on pouvait s'autoriser à couper mais on ne s'est jamais posé la question de l'équilibre « animal-végétal ». Je dis « animal –végétal » parce que justement si on se pose la question des arbres ou des végétaux, il faut savoir qui ça nourrit, qui ça concerne, qui ça attire, qui ça éloigne. On est dans une interdépendance »⁵⁰

Parallèlement à cette nouvelle acclimatation des animaux dans la ville, les professionnels, les citoyens et les gouvernants réfléchissent aux risques de santé publics et de sécurité encourus par les citadins.

2) Les dangers encourus ne sont pas très bien identifiés.

Il nous faut distinguer deux types de risques engendrés par les animaux présents au sein des villes : ceux relevant de la santé publique, et ceux relatifs à la sécurité des personnes.

ethnologie-francaise-2010-4-page-657.htm consulté le 22 février 2016

⁴⁶ *Idem*

⁴⁷ Mémoire pour l'obtention du Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours « Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires » (PAGERS). Stage effectué du 01 avril au 30 septembre 2015 à la Direction de l'Ecologie Urbaine de Lyon Travail réalisé par Paulin NGOUANA DIFFOUCO

⁴⁸ « Penser les circulations animales en milieu urbain » 13 Février 2014 14-17h ENS de Lyon Compte-rendu rédigé par Clémentine Perrinaud : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1252/files/2015/03/CR-Circulations-animales.pdf> consulté le 10 février 2016

⁴⁹ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

⁵⁰ Entretien n°13 avec un acteur du vivant en ville

Les organismes internationaux tels que l'OIE⁵¹ et l'OMS⁵² ont établi des listes de maladies humaines et animales. A partir de ces données le législateur a notamment publié l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales⁵³. Les trois tableaux en annexe 3 présentent les maladies animales de catégorie 1 et 2 par ordre alphabétique et les espèces exprimant ces maladies. Selon les experts que nous avons consultés, la population des villes, de par la présence des animaux, est plus exposée aux maladies vectorielles⁵⁴ qu'aux autres zoonoses⁵⁵. Un premier expert nous a affirmé : « en France et à Lyon, on n'a pas une relation à l'animal en ville qui expose réellement à des dangers graves de transmission, sauf pour des maladies vectorielles »⁵⁶. Un second nous l'a confirmé « Maladie de Lyme, leishmaniose. La rage, il faut être clair, ça peut nous retomber dessus mais ce n'est pas la problématique majeure aujourd'hui. Les problématiques sont liées aux diptères (moustiques, phlébotomes) et aux tiques, avec toutes les maladies qui sont transmissibles par des vecteurs »⁵⁷. Les représentants de l'autorité gouvernementale sont moins catégoriques et craignent l'apparition au sein de l'espace urbain de maladies plus classiques comme la rage, la fièvre aphteuse, les salmonelloses, l'influenza aviaire, fièvre catarrhale ovine ou encore la tuberculose^{58,59}.

Les maladies peuvent se transmettre de façon directe (morsure, griffure, simple contact comme l'allergie⁶⁰) ou indirecte par les souillures de l'environnement domestique (bacs à déjection) ou public (voies publiques, parcs, jardins etc.)⁶¹. La consommation de la production de ces « nouveaux NAC » peut aussi s'avérer dangereuse (œufs lait miel)⁶².

L'animal peut également être lui-même source de danger pour l'homme. Il est source de traumatismes (ruade du cheval, coup de pied du mouton, morsure du chien ou du perroquet, piqûre

⁵¹ OIE : organisation mondiale de la santé des animaux dont la devise est protéger les animaux, préserver notre avenir. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) œuvre depuis 1924 pour l'amélioration de la santé animale, grâce à une plus grande transparence des informations sanitaires mondiales et à une meilleure régulation du commerce des animaux et des produits. Pour cela l'organisation élabore donc depuis 90 ans des normes scientifiquement établies et consensuellement adoptées par les pays membre. Monique Éloit Directrice générale, <http://www.oie.int/fr/pour-les-medias/editoriaux/detail/article/-c2413e5b86/> consulté le 02 mars 2016

⁵² OMS (WHO) : organisation mondiale de la santé. Elle apporte les connaissances dont elles ont besoin pour protéger et améliorer leur santé et leur environnement. Elle s'adresse à la communauté humaine tout entière, jeunes et vieux, forts et faibles. Elle illustre les fonctions essentielles de la santé publique dans un langage simple et vulgarisé. <http://www.who.int/healthacademy/about/mission/fr/> consulté le 02 mars 2016

⁵³ NOR: AGRG1320208A ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2013/7/29/AGRG1320208A/jo/texte> , JORF n°0187 du 13 août 2013 page 13832 texte n°112 consulté le 10 février 2016

⁵⁴ Selon l'INVS (institut de veille sanitaire) Les maladies à transmission vectorielle sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Ces vecteurs sont des arthropodes hématophages qui assurent une transmission active (mécanique ou biologique) d'un agent infectieux d'un vertébré vers un autre vertébré. Il s'agit essentiellement d'insectes et d'acariens hématophages. Ils transmettent des maladies parasitaires (comme le paludisme, la maladie de Chagas), bactériennes (comme la borréliose de Lyme, les rickettsioses, la peste) ou virales (telles que la dengue, le chikungunya et le West Nile - ou virus du Nil occidental). <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle> consulté le 04 mars 2016

⁵⁵ Zoonose : Terme désignant les maladies infectieuses ou parasitaires affectant principalement les [animaux](#), transmissibles à l'homme par les animaux et réciproquement. Ex : tuberculose, rage, [brucellose](#), <http://dictionnaire.doctissimo.fr/definition-zoonose.htm> consulté le 04 mars 2016

⁵⁶ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

⁵⁷ Entretien n°9 Entretien avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville.

⁵⁸ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

⁵⁹ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

⁶⁰ Mémoire pour l'obtention du Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours « Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires » (PAGERS). Stage effectué du 01 avril au 30 septembre 2015 à la Direction de l'Écologie Urbaine de Lyon Travail réalisé par Paulin NGOUANA DIFFOUCO

⁶¹ Gassmann Camille, « la présence animale sur le site de VetAgro-Sup, Campus vétérinaire de Lyon : Une cohabitation réussie ? », Thèse de doctorat en vue de l'obtention du grade de Docteur Vétérinaire, 2011, p.26

⁶² Les basses cours urbaines : il faut trouver une règle pour le jeu de la poule ! Etude réalisée par : Yacine BACHA, Hélène BRIEN, Eric DURAND, Anne-Charlotte DUROUX, Anaïs FLEMING, Candice VENTE Mars 2015

de l'abeille, griffure du chat)⁶³⁶⁴. Ses déjections peuvent entraîner des glissades qui peuvent occasionner des traumatismes⁶⁵⁶⁶. Souvent perçu dans l'espace urbain comme un compagnon de l'homme, l'animal (domestique) devient très vite l'ennemi de l'homme de par ses salissures. Il est dans ce cas un motif de conflit entre les citadins qui ont un animal et le font subir à d'autres par les excréments répandus sur la voie publique⁶⁷

La seule présence de l'animal peut être source d'inconfort pour la population (odeurs, bruit). La présence d'un grand nombre de chats dans un appartement émettant des effluves nauséabondes, les aboiements d'un chien resté seul ou encore le coassement des grenouilles la nuit vont conduire le voisinage à porter plainte auprès de la mairie⁶⁸. Les animaux non domestiques ou domestiques divaguant sont parfois à l'origine de collisions qui provoquent des accidents de la route⁶⁹.

Comme on vient de le voir, la présence de l'animal en ville peut, d'une part nuire à la santé de l'homme qui le côtoie et, d'autre part, être une source d'insécurité pour ce même citadin. Afin de limiter ces risques, le législateur a pris certaines dispositions⁷⁰.

C. Les bienfaits de la présence animale : l'animal en ville.

1. La ville et les animaux avant le XXème siècle.

Les villes ont, historiquement, toujours été peuplées d'animaux, mais le rapport de l'homme avec l'animal a énormément changé depuis le développement de plus en plus important de l'urbanisation. Les animaux sont encore très présents dans les villes au XIXe siècle, où l'on est encore dans un contexte d'interpénétration de la ville et de la campagne. Les chevaux sont particulièrement nombreux, de l'ordre d'un cheval pour trente habitants, car ce sont eux qui permettent le phénomène de concentration urbaine grâce à leur capacité à assumer les flux de biens et de personnes. Leur présence a même façonné de manière parfois importante la figure des villes au travers des écuries, maintenant reconverties en résidences, ou de la présence de réseaux complexes de fontaines.

De plus, contrairement à aujourd'hui où nous avons une disparité spatiale très importante entre les endroits où l'on produit la nourriture et les endroits où on la consomme, les animaux sont, encore au XIXe siècle, amenés au cœur des villes pour être abattus, découpés, et vendus (l'objectif étant de favoriser des circuits courts dans le but de conserver la qualité de la viande).

Ainsi à cette époque, nombreux sont les habitants des villes à élever des lapins ou des poules dans leur propre appartement, dans la cour de l'immeuble ou sur le toit. La ville est donc encore loin d'être aussi aseptisée qu'aujourd'hui.

⁶³ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

⁶⁴ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

⁶⁵ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

⁶⁶ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

⁶⁷ Leblanc Nathalie. La place de l'animal dans les politiques urbaines, in Communications, 74, 2003. p.162

⁶⁸ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

⁶⁹ Mémoire pour l'obtention du Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours « Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires » (PAGERS). Stage effectué du 01 avril au 30 septembre 2015 à la Direction de l'Écologie Urbaine de Lyon
Travail réalisé par Paulin NGOUANA DIFFOUCO

⁷⁰ La réglementation concernant l'animal en ville par Sylvain Posière bulletin de la société pratique vétérinaire de France mars avril mai juin 2005 T.89. n°2-3 p16 à 21

Les animaux dans la ville avant le XXe siècle apportent des bienfaits que l'on pourrait qualifier de matériels : ils sont utiles pour leur viande et permettent le développement des transports de marchandises et de personnes.⁷¹

2. Une redéfinition des bienfaits des animaux.

Aujourd'hui, on commence à repenser la présence des animaux dans la ville sous l'influence des municipalités et des associations notamment. Ils sont vecteurs de lien social⁷², ont des effets bénéfiques sur la santé humaine et, si on les réintroduit dans les villes pour leur viande, ils permettent également de revaloriser les circuits courts.

Les circuits courts, circuits de distribution dans lesquels intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur, représentent 6 à 7% des achats alimentaires en France en 2010. Ils sont, d'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), une « opportunité économique non négligeable que ce soit pour le producteur (sécurisation de son modèle économique), le consommateur (prix ajusté au coût réel) ou un territoire (création d'emplois locaux) »⁷³. Les circuits courts étaient historiquement très répandus aux abords des villes par le biais de l'agriculture périurbaine. Ils ont décliné au XXe siècle sous l'effet de l'étalement urbain, du développement des transports et l'internationalisation des marchés, mais ils trouvent un regain d'intérêt depuis les années 2000 grâce aux préoccupations environnementales notamment, mais aussi pour leur potentiel économique et social.

Mais ce sont aussi les particuliers qui sont largement responsables de la présence des animaux en ville de par la possession d'animaux de compagnie : chiens, chats, poissons, oiseaux, mais aussi, et de plus en plus, les Nouveaux Animaux de Compagnie comme les rongeurs ou les reptiles.

3. Les bienfaits des animaux sur la santé humaine.

On pense de plus en plus aux bénéfices de la présence animale sur l'homme, c'est pourquoi on veut les réintroduire dans les villes. Les études sur les bénéfices de la compagnie des animaux sur la santé humaine ont commencé dans les années 1960. Le premier ouvrage de référence est écrit par le vétérinaire français Ange Condoret : « L'enfant et l'animal ». Il souligne l'intérêt de la médiation avec l'animal dans les démarches thérapeutiques visant les jeunes malades.⁷⁴

Le milieu scientifique est d'abord sceptique mais les études se multiplient au point que le ministère de la santé américain reconnaît dans les années 80 « qu'il était prouvé que les animaux de compagnie peuvent avoir une influence positive sur la santé de certaines personnes ».

Il faut aussi souligner la création en 1992 de l'IAHAIO (International Association of Human-Animal Interaction Organizations) qui fédère les activités d'une quinzaine d'associations nationales – dont l'Afirac en France – qui étudient les relations entre l'homme et l'animal.⁷⁵

En 2003, une étude établit que les propriétaires d'animaux de compagnie seraient en meilleure santé que les non-propriétaires contrairement à l'a priori négatif que l'on pourrait avoir si l'on se concentre sur les questions d'hygiène.

⁷¹ <http://www.franceculture.fr/emissions/modes-de-vie-mode-demploi/vivre-en-ville-avec-des-animaux#>

⁷² <http://www.aveclesaidants.fr/conseils/le-bienfait-des-animaux/>

⁷³ Rachida Oughriet (2013), [Alimentation : le bilan carbone des circuits courts pointé par le CGDD Le Commissariat général au développement durable pointe les performances environnementales des circuits de proximité en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ générées lors de la production et du transport des produits locaux](#)

⁷⁴ <http://www.institutfrancaisdezootherapie.com/zootherapie-de-a-a-z.ifz#.Vt2wTNBu1BI>

⁷⁵ <http://www.iahaio.org/new/>

Les propriétaires d'animaux fréquenteraient en effet beaucoup moins les médecins (de 15 à 20%), ce qui en fait, en plus d'un enjeu de santé, un enjeu économique pour les autorités publiques. Vivre aux côtés d'un animal de compagnie aurait donc des conséquences positives sur notre santé.

Certaines déclarations vont même plus loin. Les associations fédérées par l'IAHAIO ont ainsi émis un avis à l'attention des Etats et des instances internationales qui déclare que « bénéficiaire de la présence des animaux est un droit de l'homme universel, naturel et fondamental », ce qui entre naturellement en contradiction avec la tendance à l'urbanisation de plus en plus importante depuis presque un siècle, en France notamment.⁷⁶

Le professeur Hubert Montagner, psycho-physio éthologue et spécialiste de la relation enfant-animal, est convaincu que la présence d'un animal familier peut avoir un effet positif sur les défenses immunitaires de l'homme. Il fonde ses propos sur de nombreuses études cliniques montrant, par exemple, que les personnes âgées possédant un animal vivent plus longtemps que les autres, et que les propriétaires d'animaux dans leur ensemble sont moins sujets aux maladies cardiovasculaires : « Je suis (...) convaincu que l'animal peut contribuer à consolider les défenses immunitaires. Tout ce qui est anxiolytique et tout ce qui participe à la sécurité des individus peuvent jouer un rôle, car cela permet de mobiliser plus facilement les défenses de l'organisme. »

La présence des animaux auprès de l'homme a donc des effets bénéfiques sur la santé à la fois d'un point de vue purement physique, mais aussi d'un point de vue psychologique. Ainsi, si l'on utilise la définition de ce qu'est la santé donnée par l'OMS : « un état complet de bien-être physique, mental et social », la présence animale pourrait y participer directement.

C'est pourquoi on observe de plus en plus le développement de la présence animale, même dans les hôpitaux. La présence des chiens d'aveugles est, elle, particulière puisqu'elle ne peut pas être refusée par les hôpitaux (hormis dans les salles de soins, les blocs opératoires, etc...). Une loi de 2005 prévoit que cette autorisation doit s'étendre aux chiens éduqués accompagnant les personnes handicapées. Concernant les animaux de compagnie des patients, la décision revient au personnel médical.

Dans tous les cas, cette présence requiert un protocole de sécurité pour éviter les contaminations liées aux animaux, mais si les animaux sont propres et en bonne santé, il n'y a actuellement pas de preuve que les risques présentés par leur présence soient supérieurs aux bénéfiques, même au sein des hôpitaux.⁷⁷

II. Du vétérinaire rural au vétérinaire urbain: histoire et positionnement

A. Genèse d'une profession

Les premiers vétérinaires ont été formés par Claude Bourgelat, le fondateur des écoles vétérinaires pour lutter contre les maladies contagieuses du bétail notamment la Peste bovine de 1711. Cette dernière a causé des pertes considérables dans le cheptel français. C'est pour cette raison que Louis XVI a accepté de financer les écoles vétérinaires. « Le 4 août 1761 par arrêt du Conseil du Roi, les efforts de Claude Bourgelat et de son ami Bertin, contrôleur général des finances de Louis XV, sont

⁷⁶ <http://www.facco.fr/bienfaits-de-l-animal-de-compagnie>

⁷⁷ http://cclin-sudest.chu-lyon.fr/Newsletter/2011/05/pdf/Treyve_V2.pdf

enfin récompensés : l'Ecole Vétérinaire de Lyon ouvre ainsi ses portes en janvier 1762 suivie quatre ans plus tard par l'Ecole Vétérinaire d'Alfort ». ⁷⁸

La difficulté des vétérinaires issus de ces nouvelles écoles consiste surtout à s'imposer dans les campagnes où l'exercice de la médecine vétérinaire est concurrencé par les praticiens empiriques – charrons, maréchaux-ferrants, forgerons – très bien implantés dans les campagnes malgré la qualité de la formation en médecine équine qui a assuré la réputation des vétérinaires dans l'Armée. En effet, le diplôme de vétérinaire ne remplace pas l'expérience des anciens et il faut bien reconnaître que les connaissances médicales restent extrêmement sommaires. ⁷⁹

Avec le succès de la gestion de l'épizootie de peste bovine en 1866, les vétérinaires parviennent en 1881 à obtenir de l'Etat une première reconnaissance professionnelle. Celle-ci se traduit concrètement par l'octroi d'un monopole d'exercice sur le diagnostic et le contrôle des maladies contagieuses.

Pour maintenir leur monopole, les vétérinaires proposent de nouveaux outils de diagnostic afin de contrôler ou de prévenir les contagions. On trouve parmi ces nouveaux outils : l'identification des lésions tuberculeuses lors de l'examen des viandes dans les abattoirs, l'identification des signes cliniques de la maladie chez les animaux vivants, ainsi que, un peu plus tard, l'interprétation diagnostique de la réaction au test tuberculique permettant d'éliminer les animaux réagissant des troupeaux. Ces outils de diagnostic permettent aux vétérinaires de devancer les praticiens empiriques dans la lutte contre la tuberculose. La tuberculose bovine devient un enjeu sanitaire crucial pour les vétérinaires. Ils parviennent par d'importantes pressions à faire inclure en 1888 la tuberculose bovine dans la liste des maladies contagieuses, au même titre que la rage ou la peste bovine. Mais le monde agricole a contesté cette décision, elle a donc été mal appliquée. ⁸⁰

Avec l'arrivée de « la théorie du germe » de Pasteur, les plus célèbres praticiens tels qu'Henri de Bouley se rallient au corps médical. Véritables professionnels de la santé, les vétérinaires se trouvent, avant la Première guerre mondiale, légitimés par la presse, l'Académie et l'Institut. Cette légitimité a permis à la profession de bénéficier d'une ascension sociale. En revanche, cette dernière n'a pas bénéficié à l'ensemble des vétérinaires.

B. La Controverse autour de l'ascension sociale des vétérinaires : rupture entre les urbains et les ruraux

Cette ascension sociale de la profession n'a pas pour autant mené à la constitution d'un groupe monolithique. Les vétérinaires ruraux et les vétérinaires des villes ne bénéficient pas du même prestige, ni des mêmes conditions d'exercices. « Les doléances des vétérinaires ruraux sont exposées dans les feuilles professionnelles jusqu'au milieu des années 1920 ». Les vétérinaires à la recherche du prestige et du bien-être préfèrent les lumières des villes où les pratiques sont moins diverses. C'est presque une mono-activité : le soin des chevaux. S'établissent alors de véritables dynasties comme celle des Leblanc, originaires des Deux-Sèvres et venus trouver la consécration et la fortune à Paris. Le retrait de la traction hippomobile et un glissement vers les animaux de compagnie contribuent au surgissement d'une nouvelle figure : le vétérinaire mondain, appelé aujourd'hui vétérinaire canin. ⁸¹

⁷⁸ Frédéric Chauvaud, « Ronald HUBSCHER, Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (XVIIIe-XXe siècle), Paris, Odile Jacob, 1999, 441 p.

⁷⁹ <https://www.veterinaire.fr/>, consulté le 22 février 2016.

⁸⁰ D. Berdah, « La vaccination des bovidés contre la tuberculose en France, 1921-1963 : entre modèle épistémique et alternative à l'abattage » Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement, 91 (4), p 393-415

⁸¹ Frédéric Chauvaud, op. cit.

Le vétérinaire praticien canin est le vétérinaire urbain qui exerce en ville, il représente aujourd'hui en France la majorité des praticiens en exercice. La clientèle canine ne veut pas dire seulement une clientèle propriétaire de chiens et de chats. Elle reste en effet majoritaire, mais aujourd'hui la population d'animaux de compagnie est très diversifiée.⁸²

« Dans les zoos, en ville ou dans les élevages en campagne, il y a plus d'une façon d'exercer le métier de vétérinaire. Mais le plus connu est sans conteste le vétérinaire urbain, ou canin, celui qui intervient en ville. »⁸³

Selon la définition de l'ordre vétérinaire, le vétérinaire canin « urbain » est le vétérinaire de tous les animaux de compagnie : chiens, chats évidemment, mais aussi les oiseaux, les tortues, les hamsters.....

Cette définition n'est pas une définition académique ou officielle. Nous avons en effet pu constater lors de nos entretiens avec les différents acteurs que la définition du vétérinaire urbain est différente selon la perception de chacun.

Certains acteurs donnent une définition plus élargie en fonction de la définition de l'urbain aujourd'hui.

« Pour moi, un vétérinaire urbain, c'est un vétérinaire qui est en ville – la ville peut-être à la campagne, attention – et qui reçoit essentiellement des animaux qui ne sont pas des animaux de rente. Donc il est mixte quand il a de l'urbain et de la rente, du rural. Mais donc l'urbain il est en ville et il a de l'animal qui n'est pas de l'animal de rente. Sachant que bon, je considère le chien, même d'élevage, comme n'étant pas un animal de rente, hein : ce n'est pas un animal qu'on mange. »⁸⁴

Pour d'autres, le vétérinaire urbain est défini comme le médecin de famille. « *Le vétérinaire s'apparente à un médecin de famille de quartier* ». En revanche, avec l'évolution du métier et la réorganisation de la profession, notamment l'apparition de grandes structures en périphérie des villes, cette notion de vétérinaire de famille de quartier peut susciter de l'inquiétude

On note une évolution de ce profil dans un contexte de médecine de plus en plus pointue (de nombreuses structures s'équipent de laboratoires, d'appareils radiographiques numériques, voire de scanners pour certaines d'entre elles). « *On va perdre les médecins de quartier* ». ⁸⁵

En revanche, pendant que le vétérinaire urbain gagne du terrain, la place du vétérinaire rural est en net recul. Selon certains, la féminisation de la profession est en partie responsable de cette situation.

« Je trouve regrettable et choquant que [le] chargé de mission auprès de la profession vétérinaire, nous assène cet argument facile, tant de fois répété et jamais démontré, que la principale raison expliquant les difficultés des vétérinaires en milieu rural est la féminisation de la profession. La situation est moins simpliste que cela et les solutions sont ailleurs. » ⁸⁶

En revanche, certaines études mettent en évidence d'autres aspects que la féminisation pour expliquer

⁸² <https://www.veterinaire.fr/>, consulté le 22 février 2016.

⁸³ <http://www.phosphore.com/metier/231/nom/veterinaire>, consulté le 24 février 2016.

⁸⁴ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69.

⁸⁵ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône.

⁸⁶ <http://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1199/il-est-trop-facile-d-accuser-la-feminisation.html>, consulté le 24 février 2016.

cette situation.

Le premier est l'aspect financier : les marges sur les médicaments ont considérablement baissé suite à une concurrence accrue avec des groupements d'éleveurs, les pharmaciens ou les centres vétérinaires. De même, les grandes prophylaxies ont été progressivement de plus en plus allégées et les missions liées au mandat sanitaire ne sont plus qu'une maigre source de revenus pour les cabinets ruraux. .

Lors d'une réunion régionale (en Rhône-Alpes) organisée par l'Ordre des Vétérinaires, Daniel Laurent, membre du Conseil Régional de l'Ordre, a présenté les résultats d'une enquête locale : 80% des répondants indiquent que « la rémunération de l'activité rurale n'est pas décente ». Enfin, les assistants embauchés dans une structure vétérinaire à activité canine sont en moyenne mieux payés que dans une structure à activité rurale.

Les exigences en termes de disponibilité : la disponibilité des vétérinaires en milieu rural est primordiale. Les vétérinaires se doivent de travailler de nombreuses heures et doivent, en plus, assurer des gardes, au détriment parfois de leur vie familiale. Or, aujourd'hui, ce qui ressort de certaines études, est que les étudiants, hommes ou femmes, ne veulent plus sacrifier leur vie privée aux exigences de leur future carrière professionnelle contrairement à ce qu'ont souvent fait leurs aînés. Un autre aspect pèse sur le vétérinaire en milieu rural : la pénibilité au travail.⁸⁷

En conclusion, la féminisation de la profession n'est pas totalement responsable de la désertification rurale. La crise est beaucoup plus profonde. En ce qui concerne l'impact de la féminisation sur la profession, l'aspect positif le plus souvent cité est : « l'approche relationnelle différente de la clientèle par la femme: plus de sensibilité, de douceur, une meilleure écoute et beaucoup de compréhension, ce qui attire les clients en canine. De plus, l'ambiance de travail semble meilleure avec les femmes. »⁸⁸

C. Compétences du vétérinaire

Le vétérinaire est le spécialiste de la médecine et de la chirurgie des animaux. Initialement formés pour soigner les chevaux ainsi que les animaux de production (bovin, ovin, porcin) en milieu rural et dans un but purement économique, les vétérinaires furent ensuite appelés à soigner de plus en plus d'animaux de compagnie en milieu urbain. La profession a également su s'imposer comme un acteur incontournable de la santé publique.⁸⁹

La profession vétérinaire en France s'est imposée face aux praticiens empiriques (maréchal –ferrant, forgerons, hongreurs), comme indiqué dans la première partie « histoire de la profession vétérinaire », grâce à son savoir et son expertise de la contagion, et plus précisément, par la lutte contre la tuberculose, responsable chez l'homme d'un septième des morts en Europe à la fin du XIXe siècle.⁹⁰

Le rôle du vétérinaire est donc important pour la santé de l'Homme : tant pour maîtriser les maladies transmissibles à l'homme directement ou indirectement (zoonoses), lesquelles peuvent être dangereuses (comme la rage, la tuberculose, l'influenza aviaire ou l'ESB), que pour assurer le contrôle sanitaire des produits animaux qui entrent dans l'alimentation humaine.⁹¹

⁸⁷ Grandadam L., L'exercice rural est-il plus difficile pour une femme vétérinaire? Enquêtes auprès des vétérinaires praticiens et des éleveurs de bovins, Université Claude Bernard - Lyon I, 2010.

⁸⁸ *Idem*

⁸⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/V%C3%A9t%C3%A9rinaire>, consulté le 24 mars 2016.

⁹⁰ D. Berdah, op. cit.

⁹¹ Laporte A., Zoonoses : étude préliminaire de l'offre de documentation consultée par les vétérinaires et les médecins,

Dans le cadre de la santé publique, le vétérinaire intervient dans un cadre réglementaire. Il intervient pour le compte de l'Etat, il doit donc être habilité à exercer le mandat sanitaire.

L'article R221-5 du code rural dispose que le mandat sanitaire habilite son titulaire à exercer l'ensemble des opérations suivantes :

- Toutes opérations de prophylaxie collectives dirigées par l'Etat ;
- Toutes opérations de police sanitaire ;
- Toutes opérations de surveillance sanitaire prescrites par le ministre chargé de l'agriculture, dès lors que celles-ci sont en rapport avec les opérations susmentionnées.⁹²

L'ensemble de ces missions est en rapport avec la médecine rurale et concerne donc majoritairement le vétérinaire rural, exception faite de la problématique de la rage. Or, comme la France est indemne de rage, le vétérinaire urbain se retrouve avec moins d'attaches avec l'administration que ne peut en avoir le vétérinaire rural.

« Ce que je vais dire est mon point de vue et beaucoup ne le partagent pas. J'en ai déjà parlé à la DGAL. Ce serait bien d'envisager une habilitation sanitaire plus spécialisée pour qu'on puisse approfondir d'autres rôles du vétérinaire, notamment le vétérinaire de ville. Pour l'instant, que ce soient les étudiants ou les vétérinaires étrangers, j'ai l'impression que beaucoup subissent la formation parce que c'est principalement de la rurale qui leur est présentée. Mais, en fait, il faudrait surtout avoir des données de santé publique sur l'animal en ville pour savoir si ça vaut effectivement le coup. »⁹³

D. Le vétérinaire urbain, un acteur particulier au cœur de la problématique de « l'animal en ville » ?

Dans la ville de Lyon, 279 vétérinaires sont inscrits et référencés dans l'annuaire dédié à la profession⁹⁴. *« 180 vétérinaires sanitaires (VS) sont aujourd'hui enregistrés dans le département, dont seulement 30 en rurale. »⁹⁵*

L'analyse des définitions du « vétérinaire urbain » recueillies lors des différents entretiens menés dans cette étude lui attribue avant tout la dimension urbaine en lien étroit avec le type d'animaux rencontrés.

« Un vétérinaire urbain, c'est un vétérinaire qui est en ville – la ville peut-être à la campagne, attention – et qui reçoit essentiellement des animaux qui ne sont pas des animaux de rente.⁹⁶ »

En revanche, la spécialisation est développée, notamment pour les espèces canines et félines, et l'activité des vétérinaires urbains est souvent restreinte à une relation de clientélisme.

« Il n'y a pas de vétérinaire faune sauvage en ville parce que les vétérinaire urbains s'occupent de leur clientèle rémunératrice chiens et chats, alors quand ils voient arriver un pigeons blessé, ils le

Faculté de Médecine de Créteil, 2014.

⁹² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006589035&cidTexte=LEGITEXT000022197698&dateTexte=20100729>, consulté le 25 février 2016

⁹³ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur de Vetagro sup Lyon

⁹⁴ <http://www.lepointveterinaire.fr/roy/consulter.html>, mise à jour 2015, consulté le 10/02/2016

⁹⁵ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

⁹⁶ *Idem*

*soignent comme un chien*⁹⁷».

Néanmoins, le vétérinaire s'apparente encore pour certaines personnes interrogées à un médecin de famille de quartier. Dans un contexte de médecine de plus en plus pointue, il y a un risque :

*« On va perdre les médecins de quartier*⁹⁸ ».

Mais il apparaît également comme un acteur à l'interface de tous les autres.

Son rôle de communicant et de relai d'informations, tant montantes auprès des institutions, que descendantes auprès des propriétaires d'animaux, est souligné.

*« Ils sont à une place formidable pour faire passer de l'information aux clients (...) y compris par le discours qu'ils tiennent à leurs clients lorsqu'ils ont les animaux sur la table (...) car c'est là que le message va convaincre car il est chargé d'affectivité*⁹⁹».

Les vétérinaires ont, en outre, un rôle dans l'éducation des animaux de leurs clients lors des consultations pour développer les compétences de ceux-ci.

*« Il y a une certaine maltraitance qui est due à une incapacité intellectuelle du propriétaire. »*¹⁰⁰
*« Le choix et l'éducation, en plus de son activité médicale, sont (...) les deux éléments qui, par rapport au client, apportent un plus en terme d'intérêt pour l'animal en ville. »*¹⁰¹

D'autre part, le vétérinaire urbain est perçu comme un expert avec des compétences sanitaires dans le domaine animal, végétal et celui de la santé publique.

Cependant, sa compétence est remise en question dans le domaine du droit, essentiellement pour des raisons de méconnaissance.

*« Le vétérinaire n'a pas la compétence, notamment quand on aborde une question de droit. »*¹⁰²

Il pourrait être intégré dans une équipe pluridisciplinaire attachée à la problématique de l'animalité en ville.

*« Il faut intégrer dans les équipes qui pensent la végétalisation de la ville et les espaces verts des gens qui aient une compétence dans les divers risques liés à la présence des animaux (...) des agronomes, des horticulteurs mais aussi des véto. »*¹⁰³

Cependant, ces missions de service public ne sont pas mises en valeur, tant au sein de la profession que par l'administration.

*« Les véto, ils interviennent dans un cadre réglementaire : c'est l'animal dangereux lors d'une morsure ou divagation. »*¹⁰⁴

Enfin, il convient de resituer la valence économique de la profession vétérinaire :

⁹⁷ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

⁹⁸ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

⁹⁹ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹⁰⁰ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹⁰¹ Entretien n°9 Entretien avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

¹⁰² *Idem*

¹⁰³ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹⁰⁴ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

« Les vétérinaires urbains s'occupent de leur clientèles rémunératrice chiens et chats alors quand ils voient arriver un pigeons blessés, ils le soignent comme un chien ¹⁰⁵ »
« Des professions libérales qui décident de mettre de l'argent dans un pot commun pour rendre un service public, ça n'existe pas ¹⁰⁶ ».

Quant à ses missions de service public, le vétérinaire urbain a déjà fait l'objet de sollicitations par la ville de Lyon, mais sans matérialisation contractuelle à ce jour :

« Elle s'est détournée des missions d'appui des vétérinaires urbains, elle applique la politique de l'autruche ¹⁰⁷ ».

En somme, le vétérinaire urbain est un acteur particulier dans l'animalité en ville, problématique autour de laquelle on dénombre également d'autres acteurs-clés.

III. Descriptif des acteurs actuels : les différents acteurs concernés par l'animal en ville

Le processus d'échanges et de coordination d'acteurs publics et privés, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis collectivement ou individuellement, est au centre du jeu qui se déroule autour de l'émergence, la formulation et la résolution des problèmes liés à l'animalité en ville¹⁰⁸.

« La question de l'animal dans la ville était une question qui non seulement était importante, mais qui allait l'être de plus en plus, qu'on le veuille ou pas. » ¹⁰⁹

Dans le cadre de la présente étude, il convient de s'attacher dans un premier temps au descriptif des différents acteurs concernés par « l'animal en ville », afin de les situer et de les cartographier, pour pouvoir dans un second temps analyser l'articulation de leurs relations. Dans un premier temps, un focus sera fait sur le vétérinaire urbain, suivi dans un second temps par une description des autres acteurs impliqués. Enfin, nous nous attacherons à étudier les interrelations observées entre acteurs.

Cet inventaire n'est pas exhaustif mais se veut représentatif de l'enjeu de la commande de cette étude. D'autres acteurs tels que les industriels et les laboratoires n'ont pas fait l'objet d'une enquête approfondie dans ce contexte.

¹⁰⁵ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

¹⁰⁶ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

¹⁰⁷ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

¹⁰⁸ Mémoire pour l'obtention du Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours PAGERS « L'ANIMALITE URBAINE : UN ENJEU POLITIQUE ET STRATEGIE DE CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE LOCALE » de Paulin NGOUANA DIFFOUO ; septembre 2015.

¹⁰⁹ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

A. Vers un inventaire des différents acteurs liés à la problématique de « l'animal en ville »

« L'animal en ville » est une problématique autour de laquelle gravitent de multiples acteurs publics et privés, que nous nous attacherons à décrire individuellement tout en relevant les relations qu'ils entretiennent avec les vétérinaires urbains.

1. La Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône – DDPP69

La Direction Départementale de la Protection des Populations est chargée, par ses actions de contrôle, d'inspection et d'enquête, d'assurer la protection économique et la sécurité du consommateur ainsi que la qualité de son alimentation. Elle participe à la protection de l'environnement, à la régulation des relations commerciales entre entreprises et veille au bon état sanitaire des élevages du département.¹¹⁰

Dans le cadre de ses missions de santé publique, la DDPP protège l'environnement, la faune sauvage captive et assure la protection de la santé animale, notamment en contrôlant l'état sanitaire des animaux, les productions agricoles et en surveillant les grandes maladies animales.

Cette institution est l'interlocutrice des vétérinaires habilités par l'État dans le cadre de « l'habilitation sanitaire ».¹¹¹

Mais *"le programme de l'habilitation sanitaire est relativement contraint"*¹¹² et les liens effectifs qui lient la DDPP et les vétérinaires urbains sont minces.

En effet, *« les vétérinaires fonctionnent à la convivialité »*¹¹³ et la DDPP organise une réunion annuelle avec les vétérinaires sur des thématiques d'actualité.

Cependant, les contraintes professionnelles – principalement d'horaires - ne permettent pas d'optimiser le nombre de participants : *« Après, est-ce que le vétérinaire de ville va vouloir faire ça sur son temps? Car c'est toujours un problème de rémunération et de temps. »*¹¹⁴

La directrice de la DDPP du Rhône insiste sur son souhait de trouver un terrain propice à une bonne collaboration.

*« Les commanditaires de cette étude, la ville de Lyon et la DDPP du Rhône souhaitent renforcer la collaboration avec les vétérinaires urbains dans la gestion des problématiques liées à l'animal en ville, notamment en santé publique et gestion de crise. »*¹¹⁵

La DDPP souhaite trouver ce dont les vétérinaires urbains ont besoin de la part de l'administration,

¹¹⁰<http://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Les-directions-departementales-interministerielles/La-direction-departementale-de-la-protection-des-populations-du-Rhone-DDPP>, consulté le 09/02/2016.

¹¹¹ Arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire, sur Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/7/23/AGR1229849A/jo/texte>, consulté le 09/02/2016

¹¹² Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹¹³ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹¹⁴ Idem, Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹¹⁵ Échange de mail avec un représentant de la DDPP 69

mais « *il faut que ce soit donnant-donnant.*¹¹⁶ »

« *Il ne s'agit pas pour moi de les submerger d'information, mais de trouver (...) les pistes qui les intéressent*¹¹⁷ ».

2. La Direction de l'Écologie Urbaine de la ville de Lyon – DEU de Lyon

La Direction de l'Écologie Urbaine intervient dans les domaines de la protection de la santé publique.

Elle exerce ses prérogatives dans le cadre de la police sanitaire spéciale et du contrôle administratif et technique des règles d'hygiène pour le compte de l'Etat.¹¹⁸

Elle est composée de trois services : le service « hygiène urbaine », le service « santé - environnement » et le service « santé publique »¹¹⁹.

« *En ville, les animaux, domestiques ou non, sont un supplément de vie et de naturel. Cependant, chaque propriétaire doit se montrer responsable pour son animal.* »¹²⁰

Quant à la faune sauvage, la Direction de l'Écologie urbaine tente d'en limiter les possibles nuisances. La bonne santé et la sécurité de la cité imposent une surveillance et une régulation des populations de certains animaux des villes, ou affectionnant y séjourner.¹²¹

La Directrice de l'Écologie Urbaine remarque que l'animal en ville est de plus en plus souvent dans les débats de la ville : « *l'animal en ville est un sujet qui nous intéresse de plus en plus*¹²² ». « *La gestion de l'animal en ville (...) est directement liée aux compétences du maire en matière d'hygiène et de santé.* »¹²³

C'est également un enjeu sanitaire dans le cadre de la gestion d'épidémie / épizootie. Dans ce contexte, les vétérinaires deviennent des acteurs centraux et incontournables : ils sont alors « un maillon clef pour la gestion des cas animaux »¹²⁴, notamment en termes de déclaration et de communication.

La Direction de l'Écologie Urbaine de Lyon souhaite également développer et entretenir des relations de collaboration avec les vétérinaires urbains et s'interroge également sur les réseaux sous-jacents.

« *Un réseau structuré de vétérinaires dans le jeu d'acteurs, c'est un appui pour aller vers l'habitant et faire passer des messages.* »¹²⁵

¹¹⁶ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

¹¹⁷ *Idem*

¹¹⁸ <http://www.lyon.fr/lieu/services-publics/direction-de-lecologie-urbaine.html>, consulté le 09/02/2016.

¹¹⁹ *Idem*

¹²⁰ <http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/animaux-dans-la-ville.html>, consulté le 08/03/2016

¹²¹ Site de la ville de Lyon, <http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/animaux-dans-la-ville.html>, consulté le 09/02/2016

¹²² Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

¹²³ Échange de mail avec un représentant de l'écologie urbaine

¹²⁴ *Idem*

¹²⁵ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

3. Les organisations professionnelles vétérinaires

a. Le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral – SNVEL

Syndicat unitaire et représentatif au service des vétérinaires praticiens, le SNVEL est la seule organisation professionnelle vétérinaire ayant pour but de sauvegarder et de défendre les intérêts professionnels, moraux et matériels, de rechercher et de mettre en œuvre les moyens propres à faire connaître et apprécier le rôle du vétérinaire et à promouvoir l'image de la profession¹²⁶. Cependant, peu de vétérinaires sont syndiqués : « *Le syndicat compte 39 vétérinaires (dont 10 au bureau) sur 200 dans le Rhône.* »¹²⁷

D'une part, le syndicat essaie de chercher des thèmes d'animation de réunion entre vétérinaires. Mais le choix ne se porte pas sur les problématiques de la santé humaine car « *ça, ça ne fait pas bouger les confrères.* »¹²⁸

D'autre part, l'adhésion facultative implique un financement basé sur des cotisations volontaires pour l'intérêt général de la profession, sans prendre en compte le service public.

« *Des professions libérales qui décident de mettre de l'argent dans un pot commun pour rendre un service public, ça n'existe pas.* »¹²⁹

b. L'Association Française des Vétérinaires d'Animaux de Compagnie – AFVAC

L'Association Française des Vétérinaires d'Animaux de Compagnie est une association professionnelle de formation continue vétérinaire unique, organisée majoritairement par des praticiens et accréditée par le Conseil National de la Formation Continue et Complémentaire¹³⁰.

Elle a vocation à organiser des conférences de formation continue vétérinaire en toute indépendance scientifique dans un esprit de confraternité et de convivialité¹³¹.

En revanche, si les formations médicales sont bien suivies, les réunions ayant trait aux missions de service public, n'ont pas le même succès.

« *Les confrères sont davantage intéressés par les problèmes médicaux pour lesquels il est proposé un large choix de conférences par exemple par l'AFVAC. Or même dans ce cas, peu de confrères y sont inscrits.* »¹³²

¹²⁶ <http://www.snvel.fr/1-syndicat-national-des-veterinaires-d-exercice-liberal-snvel/115-qui-sommes-nous/119-le-snvel.aspx>, consulté le 10/02/2016

¹²⁷ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹²⁸ *Idem*

¹²⁹ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

¹³⁰ http://www.afvac.com/fr/document/lassociation/qui_sommesnous_/index.htm, consulté le 10/02/2016

¹³¹ *Idem*, consulté le 03/03/2016

¹³² Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

c. Le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires – CROV

Le Conseil Régional de l'Ordre surveille dans les limites de sa compétence, l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux¹³³ :

- Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui régissent la profession.
- Il étudie les problèmes qui s'y rapportent et peut en saisir le Conseil national.
- Il dresse et tient à jour, par département, le tableau des vétérinaires dont l'activité professionnelle répond aux dispositions de l'article L. 241-1 du code rural.
- Il constitue, dans les conditions fixées à l'article L. 242-5 du code rural, une Chambre Régionale de Discipline pour tout ce qui concerne l'honneur, la moralité et la discipline de la profession.

De même, le CROV essaie de développer et d'entretenir des liens avec les étudiants dans les écoles vétérinaires. L'objectif est double : il s'agit d'informer sur ses missions et de susciter d'éventuelles vocations au sein des générations futures :

« L'école, j'essaie d'y être le plus possible parce que c'est quand même là on peut encore réunir le plus de confrères, même si c'est des confrères en devenir. Je pense que je fais plus de boulot à la cafét' en discutant 10 minutes avec des groupes de quatre étudiants que de faire un truc en amphï d'une heure. »¹³⁴

Certes, comme nous l'avons souligné, il y a de moins en moins de vétérinaires libéraux syndiqués, mais la cotisation ordinale conserve un caractère obligatoire, au sens corporatiste¹³⁵ du terme.

Le vétérinaire urbain amalgame parfois les compétences des différents organismes professionnels. L'obligation de cotiser pour exercer garantit au vétérinaire un contact avec l'ordre, vers lequel il n'hésite alors pas à se tourner, même ponctuellement, pour tout type de question dans son champ de compétences, voire en-dehors.

Dans ce cadre corporatiste, les vétérinaires *« se tournent vers l'ordre quand ils ont un souci vu que le syndicat ne leur répond pas, (...) ils voudraient que l'ordre leur fasse tout (...) Malgré tout, les relations se passent bien et restent policées. »¹³⁶*

4. Les éleveurs

Dans notre étude, nous n'avons pas rencontré de personnes représentatives de ce groupe nébuleux d'acteurs.

Nous les décrivons donc au travers de nos recherches et des informations issues des différents entretiens menés.

a. Un profond remaniement de la réglementation concernant l'élevage des animaux domestiques de compagnie s'est opéré au cours de l'année 2015.

L'objectif poursuivi par le ministère en charge de l'agriculture est double¹³⁷ :

¹³³ <https://www.veterinaire.fr/connaître-l'ordre/les-conseils-regionaux.html>, consulté le 10/02/2016

¹³⁴ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

¹³⁵ Rouban Luc. Jobert Bruno, Muller Pierre - L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes. Revue française de science politique, 38^e année, n°3, 1988. pp. 433-435.

¹³⁶ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

¹³⁷ <http://agriculture.gouv.fr/1er-janvier-2016-de-nouvelles-regles-pour-lelevage-et-la-vente-de-chiens-et-de-chats>, consulté le 05/03/2016

- Il s'agit d'une part de protéger les animaux de compagnie en s'assurant de leur santé et leur bien-être dans les élevages dont ils proviennent ;
- et d'autre part de protéger les acquéreurs en leur assurant une traçabilité lors de l'achat de leur animal et ainsi participer à lutter contre les trafics.

Ces obligations s'inscrivent plus largement dans la lutte contre l'abandon car elles vont permettre d'encadrer la cession des animaux (via des petites annonces gratuites) et ainsi de lutter contre les dérives telles que les achats « coup de cœur » sur Internet ou la production d'animaux par des particuliers ne disposant pas des compétences requises ; ces facteurs conduisant malheureusement souvent à l'abandon des animaux par des maîtres mal informés.

A Lyon, tous les éleveurs canins ne sont pas enregistrés. Seuls le sont les éleveurs relevant des « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ». Ceux qui n'ont qu'une ou deux portées ne se déclarent pas.

Le vétérinaire urbain a ici toute sa place dans le relai d'information à la DDPP :

« On a [des éleveurs] qui étaient déclarés, mais ils étaient déclarés dès qu'ils étaient considérés comme des professionnels (...) mais tous les autres, on ne les connaît pas. Donc là on voit typiquement un endroit où nous on a besoin [des vétérinaires] pour faire le relai d'information. »¹³⁸

Les élevages ont leur vétérinaire sanitaire, mais il n'est pas encore pratiqué de visite sanitaire par les services de l'État à ce jour.

« C'est réglementaire, mais pour l'instant c'est le flou le plus total. »¹³⁹

b. Le Syndicat National des Professions du Chien et du Chat – SNPCC

Le SNPCC est une organisation professionnelle patronale représentative des éleveurs canins et félins, ainsi que des métiers de services liés à l'animal de compagnie : éducateurs, éducateurs-comportementalistes et dresseurs, « pensionneurs » et toiletteurs.¹⁴⁰

Pour les métiers de service, le SNPCC est la seule organisation professionnelle patronale représentative des éleveurs canins et félins reconnue par les partenaires sociaux. Nous ne sommes pas parvenus à identifier une antenne du SNPCC à Lyon.

Cet organisme patronal n'est pas habilité à répondre aux demandes d'informations émanant des salariés de ces professions. Ceux-ci peuvent obtenir toutes informations auprès de leur employeur ou d'une organisation syndicale de salariés de leur choix.

Il ne peut renseigner que les jeunes ou adultes souhaitant suivre une formation initiale ou continue.

Il participe à toutes les tables de travail des ministères : de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'artisanat, du commerce et du tourisme, de l'économie et des finances, de l'intérieur, du travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social.

¹³⁸ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

¹³⁹ *Idem*

¹⁴⁰ <http://www.snpcc.com/spip.php?article831>, consulté le 02/03/2016

Ce syndicat professionnel d'éleveurs est relativement fermé et élitiste :

« Je pense qu'aujourd'hui tout le monde est d'accord, mais chacun essaye d'en tirer des intérêts particuliers. Les éleveurs sont pareils. Le (...) syndicat explique qu'il n'y a que les éleveurs de leur syndicat qui ont le droit de produire des chiens. Les véto y ont tels avantages, les éleveurs et les éducateurs aussi (...). »¹⁴¹

5. Les particuliers

Près d'un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie : 22,4 % des foyers ont au moins un chien et 26,1 % au moins un chat¹⁴².

La barre des dix millions d'animaux de compagnie est dépassée en France, avec en moyenne un animal pour six habitants.

L'animal a inéluctablement un rôle social reconnu de tous, mais il ne faut pas négliger les problématiques liées à « l'animal en ville » :

« L'animal est important pour les familles pour qu'elles se sentent bien mais on ne peut pas méconnaître aussi les problématiques liées à cette cohabitation, à cette densification. »¹⁴³

Les propriétaires d'animaux en ville ont majoritairement une relation privilégiée avec leur vétérinaire :

« Je crois que le vétérinaire, parce qu'il est scientifique, parce qu'il a ce rôle de docteur, est celui qui pourra être le plus facilement entendu par les gens. »¹⁴⁴

Cependant, au-delà de cette considération, les évolutions sociétales reflètent une modification de l'approche de l'animalité urbaine, « par et pour » la population :

« L'opinion publique occidentale évolue depuis 10 ans à vitesse grand V (...) La question de l'animal est en train de se déporter (...) C'est plus qu'une compagnie, c'est un compagnon. »¹⁴⁵

D'ailleurs, dans ce contexte, la course aux nouvelles technologies multimédias favorise la circulation de tous types d'informations et la diffusion de bonnes ou mauvaises sources, au sein d'un réseau de particuliers :

« Les réseaux sociaux fonctionnent bien au niveau de la protection animale ; les gens communiquent entre eux. »¹⁴⁶

6. Les associations « militantes » pour la cause animale

Le militantisme désigne le soutien actif à une cause, à un idéal, à une idéologie¹⁴⁷.

Il y a des dizaines d'associations de « défense des animaux » au sens large du terme. Ces associations militantes sont définies par leur aspect nébuleux :

« C'est une nébuleuse, c'est souvent une initiative privée. »¹⁴⁸

¹⁴¹ Entretien n°9 Entretien avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

¹⁴² <http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/animaux-dans-la-ville/animaux-domestiques.html>, consulté le 10/02/2016

¹⁴³ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

¹⁴⁴ Entretien n°9 Entretien avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

¹⁴⁵ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

¹⁴⁶ Entretien n°12 avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »

¹⁴⁷ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Militantisme>, consulté le 10/03/2016

¹⁴⁸ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

« On a tous nos casseroles et je comprends que la ville de Lyon regarde parfois les associations d'un mauvais œil. »¹⁴⁹

Elles cherchent à établir du lien avec les vétérinaires et collaborent avec certains d'entre eux, bien que le frein financier soit souvent mis en exergue :

« J'ai fait plusieurs vétérinaires et leur côté mercantile me gêne, et leur côté manque d'empathie pour les chats des rues me gêne aussi. »¹⁵⁰

En revanche, la collaboration entre associations reste conflictuelle :

« Collaborer avec les associations, oui, à la seule condition que du coup tout le monde mette un petit peu en retrait son égo perso car au départ on est quand même là juste pour les animaux. »¹⁵¹

L'action menée par ce type d'associations, bien que reconnue publiquement, n'est pourtant pas appuyée par les pouvoirs publics :

« Il y a des associations qui font le job souvent, le font pas toujours bien, parfois bien, elles mériteraient d'être mieux soutenues, il y a une carence des politiques publiques sur ces questions-là. »¹⁵²

La diffusion de certaines « images-choc » contribue à ternir leur image jusqu'alors positive auprès de la société civile :

« Il y a aussi une forme de radicalisation chez ceux qui s'estiment être les meilleurs défenseurs des animaux et de la cause animale (...) Je suis assez estomaqué de voir des groupes de gens qui se scarifient pour montrer la violence faite aux animaux. »¹⁵³

De nombreuses associations de protection animale coexistent à Lyon¹⁵⁴ :

- Confédération Nationale des SPA de France
- Dignité Animale
- Entraide amis des chats - EACPV
- Fédération Croc-blanc
- Les croquettes du cœur
- Quatre Pattes Tendresse
- SPA de Lyon (deux sites: Brignais et Dompierre)

Parmi ces associations lyonnaises, une est plus connue des services de la ville : « les croquettes du cœur »¹⁵⁵.

Les « croquettes du cœur » recueillent et font identifier les chats errants, avant de les proposer à l'adoption : « A l'I-CAD, il y a 370 identifiés au nom des croquettes du cœur. »¹⁵⁶

L'association fait aussi banque alimentaire; elle distribue des croquettes hebdomadairement aux personnes en difficulté financière.

¹⁴⁹ Entretien n°12 avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »

¹⁵⁰ *Idem*

¹⁵¹ *Idem*

¹⁵² Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

¹⁵³ *Idem*

¹⁵⁴ <http://www.lejpa.com/structures-association>, consulté le 09/03/2016

¹⁵⁵ http://www.croquettesducoeur.fr/?page_id=14, consulté le 06/03/2016

¹⁵⁶ Entretien n°12 avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »

Le contact direct et les méthodes de communication permettent à l'association de diffuser ses messages d'information au grand public pour étendre le champ de protection des « chats libres » au-delà des actes d'identification et de nourrissage :

*« L'association informe les personnes que les chats encochés sont stérilisés et qu'on peut donc les nourrir sans problème vu qu'ils ne se reproduiront pas. Autrement, certaines personnes essaient d'empoisonner les chats. »*¹⁵⁷

7. La Société Protectrice des Animaux – SPA et la fourrière

Créée en 1853 et reconnue d'utilité publique en 1893, la SPA de Lyon est la plus importante association de protection animale du Rhône. C'est une association indépendante et autonome¹⁵⁸.

Pour les animaux errants, les acteurs sollicités sont la SPA et la fourrière « SACPA¹⁵⁹ ».

*« Les chiens abandonnés c'est la SPA, et les chiens trouvés c'est la fourrière. »*¹⁶⁰

La ville de Lyon ne travaille pas avec la SPA. Néanmoins, c'est un choix car la SPA a signé des conventions avec plusieurs autres communes.

*« La ville de Lyon travaille avec « chenil Service »,... entreprise à part (...). La SPA a fait signer des conventions à plein de communes (...) sauf qu'après 7h00 du soir y a plus personne au bout d'un fil. »*¹⁶¹

De même, les vétérinaires travaillent de moins en moins avec elle. Le lien qui les unissait auparavant à la SPA, par le biais d'une convention pour la castration de chats et de chattes, s'amenuise.

*« Les vétérinaires ont de moins en moins de lien avec la SPA. »*¹⁶²

Cependant, la remarque nous a été faite au cours de nos enquêtes : la signature d'une convention entre des acteurs matérialise la relation de confiance réciproque, notamment par l'assurance d'une action rémunérée :

*« On pourra travailler en confiance avec une association de protection animale qui va venir le prendre [l'animal] parce que le véto aura une garantie. »*¹⁶³

Cela étant souligné, d'autres considérations sont également à prendre en compte, comme par exemple la place de l'animal dans la société et l'évolution des mentalités :

*« Si demain des gens veulent défendre la condition animale, ils ne le feront pas dans l'esprit de la SPA. »*¹⁶⁴

8. Les acteurs de dimension nationale et départementale

Des acteurs de dimension nationale et départementale, bien que non cités dans l'inventaire initial, peuvent malgré tout présenter un impact notable sur le territoire de notre étude.

¹⁵⁷ Entretien n°12 avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »

¹⁵⁸ <http://spa-lyon.org/>, consulté le 10/02/2016

¹⁵⁹ Le Groupe SACPA-CHENIL SERVICE assiste les collectivités dans la gestion des problématiques animales en zone habitée, <http://groupesacpa-chenilservice.fr/presentation.html>, consulté le 10/02/2016

¹⁶⁰ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

¹⁶¹ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹⁶² *Idem*

¹⁶³ Entretien n°9 Entretien avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

¹⁶⁴ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

a. L'Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville – ISTAV

L'ISTAV est un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville, dans un concept de développement durable¹⁶⁵, créé en 2002 par le Docteur Jean-Michel MICHAUX, vétérinaire, Maître de Conférence à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort et ancien élu, en charge des Affaires Animales de la Ville de Paris.

L'ISTAV a pour principaux objectifs de limiter les nuisances causées par les animaux en ville et de maintenir la biodiversité de la faune sauvage, dans le cadre d'une intégration souhaitée et accomplie de la présence animale.

L'ISTAV s'adresse à l'ensemble des acteurs de la vie animale : les particuliers, les professionnels, les pouvoirs publics, les associations, et constitue ainsi une plateforme unique de médiation et d'échange d'expériences.

Ses prestations, développées par une équipe pluridisciplinaire, s'appuient avant tout sur une approche biologique et écologique des populations animales que l'on trouve de manière souhaitée ou subie en zone urbaine. Elles s'appuient également sur une connaissance approfondie de l'environnement sociologique, sanitaire, législatif et réglementaire de ces populations.

« Aujourd'hui, on est en train de repenser à faire des formations sur l'animal en ville pour les collectivités locales, parce qu'on pense qu'il y a un vrai truc là. »¹⁶⁶

b. La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon – FDCRML

Le Préfet du Rhône a renouvelé en 2013 l'agrément de la FDCRML au titre de la protection de l'environnement pour une durée de 5 ans. Elle peut ainsi participer au débat sur l'environnement¹⁶⁷. Ses missions sont variées :

- Elle participe à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- Elle assure la promotion et la défense de la chasse,
- Elle apporte son concours à la prévention du braconnage,
- Elle organise les formations du permis de chasser,
- Elle assure la formation continue des chasseurs sur la sécurité, la connaissance des espèces et l'aménagement du territoire,
- Elle coordonne et soutient les actions des associations de chasse du Rhône,
- Elle concourt à la validation annuelle du permis de chasser.

c. La Ligue de Protection des Oiseaux – LPO Rhône-Alpes

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Coordination Rhône-Alpes (LPO Rhône-Alpes) est une association loi 1901, dont l'objet statutaire est « d'agir pour l'Oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation en région Rhône-Alpes »¹⁶⁸. La « LPO Rhône-Alpes » est une coordination de huit « associations locales LPO ».

¹⁶⁵ <http://www.istav.net/accueil/qui-sommes-nous>, consulté le 04/03/2016

¹⁶⁶ Entretien n°9 avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

¹⁶⁷ <http://www.fdc69.com/federation/>, consulté le 10/03/2016

¹⁶⁸ <https://rhone-alpes.lpo.fr/qui-sommes-nous/>, consulté le 10/03/2016

Au terme de ce descriptif des différents acteurs concernés par « l'animal en ville », il s'agit maintenant d'analyser l'articulation de leurs relations et les différents enjeux qui s'y rapportent.

B. L'articulation des relations entre les différents acteurs : un curseur placé entre constat de manques et objectifs de développement.

Avant tout, il convient de préciser le terme « relation » qui sous-tend plusieurs définitions ¹⁶⁹:

- Action de rapporter en détail ce dont on a été le témoin ou dont on a eu connaissance ;
- Caractère, état de deux ou plusieurs choses entre lesquelles existe un rapport : « *les relations de cause à effet* » ;
- Liaison assurée par un moyen de transport, une voie de communication ;
- Personne que l'on connaît, avec laquelle on a des rapports mondains, professionnels, etc. : « *les relations d'affaires* »
- Lien d'interdépendance, d'interaction et d'analogie.

Dans notre étude, nous nous attacherons seulement aux deux dernières définitions, qui qualifient les relations interpersonnelles.

A ce titre, les résultats de nos différentes enquêtes nous permettent de constater que les relations entre les acteurs liés à « l'animal en ville » sont multiples et évoluent au prisme d'une organisation réticulaire informelle, fragile et amovible.

Ceux-ci cherchent à en comprendre les mécanismes, ou tout du moins à trouver un équilibre permettant d'atteindre une acceptabilité de leurs situations respectives.

En somme, on observe leurs tendances à formuler des attentes implicites quant à une architecture en réseau(x).

1. Un constat communément reconnu : « de l'inexistant à l'informel »

a. Les relations entre vétérinaires, ou l'archétype d'une profession en pleine mouvance

Que ce soit dit timidement en filigrane pour certains ou ouvertement pour d'autres, la valence économique de la profession vétérinaire tend à supplanter la confraternité :

« *Ils ne fonctionnent pas en réseaux et la concurrence entre cabinets se ressent.* » ¹⁷⁰

Au-delà de cette dimension, s'observe un manque de communication sur les spécialisations entre les vétérinaires urbains, de telle sorte que la sémantique du langage formel ne suffit plus à se comprendre et à établir un réel dialogue ou débat :

« *La consœur faune sauvage a quitté la réunion, elle trouvait le débat stérile. Le débat était focalisé sur la crotte du chien. On était sur la biologie moléculaire de la crotte du chien* » ¹⁷¹

¹⁶⁹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/relation/67844>, consulté le 27/02/2016

¹⁷⁰ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹⁷¹ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

« Il m'est arrivé de recevoir des rapports que je ne comprenais pas par exemple, j'ai demandé au vétérinaire c'est quoi une hypothyroïdie, il m'a répondu que vous êtes vétérinaire (...) moi ma question c'est est-ce que l'animal est dangereux, j'ai un rapport de 4 pages mais je ne sais pas si l'animal est dangereux ou pas. »¹⁷²

Néanmoins, un réseau informel peut se créer entre certains vétérinaires, voire s'étendre à d'autres acteurs, autour d'une problématique précise, comme par exemple celle « des chiens dangereux » : « Dans les faits c'est un réseau informel les gens, les vétérinaires, la DDPP, la mairie, la SPA savent que je suis comportementaliste. »¹⁷³

En outre, comme dans d'autres professions, on peut craindre une forme de déresponsabilisation des jeunes vétérinaires en devenir :

« Les jeunes ont compris qu'ils ne pourraient plus faire fortune comme leurs aînés donc ils privilégient leur vie de famille et évitent les responsabilités. On a dû passer entre 2005 et 2015 de 500 à 6000 ou 7000 salariés. »¹⁷⁴

Au-delà des relations intra-professionnelles, il est intéressant de décortiquer les liens existants entre d'autres acteurs liés à « l'animal en ville ».

b. Des relations « intissées » entre différents acteurs de « l'animal en ville »

Nous allons suivre le canevas descriptif des acteurs présenté au début de cette première partie.

❖ Les relations entre les vétérinaires et l'administration

Il existe certes un lien « réglementaire » entre la DDPP et les vétérinaires, qui est d'ailleurs plutôt confraternel : « elle (la directrice) sait qu'on (les vétérinaires) aime bien ça. »¹⁷⁵

Mais il n'y a pas de relation privilégiée entre les vétérinaires urbains et l'administration même au niveau local et il y a « une absence de fluidité dans les échanges. »¹⁷⁶

Les thématiques liées à l'animal en ville et aux enjeux santé publique vétérinaire n'ont pas suffi jusqu'à présent au développement de relations plus formelles.

Ces relations sont perçues à une échelle très réductrice et sont réduites à s'articuler autour de « la rage, le mandat sanitaire, les chiens dangereux et la fourrière, en gros c'est que ça. »¹⁷⁷

D'autant plus qu'à l'inverse des vétérinaires ruraux, l'obligation de formation continue des vétérinaires urbains n'est pas formalisée pour maintenir du lien :

« Ils ne sont plus en contact avec la DDPP. Je peux comprendre... Pour l'habilitation sanitaire, il y a une obligation de formation continue qui n'est valable que pour les vétérinaires ruraux. Pas pour les vétérinaires urbains. »¹⁷⁸

En somme, les relations sont ténues et réduites aux problèmes de défauts d'identification des animaux,

¹⁷² Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

¹⁷³ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron

¹⁷⁴ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

¹⁷⁵ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹⁷⁶ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹⁷⁷ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹⁷⁸ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

ou aux importations d'animaux non vaccinés en provenance de pays tiers.

*« Pour l'instant, nous les canins on n'a pas de relation avec la DDPP, quasiment (...) L'administration on l'interpelle quand il y un problème. »*¹⁷⁹

❖ Les relations entre les vétérinaires et la ville de Lyon

Un manque de communication entre les vétérinaires et la ville de Lyon est mis en avant par des vétérinaires interviewés :

*« On n'a jamais pu avoir le numéro de téléphone de la personne responsable de la ville qui pourrait nous aiguiller. »*¹⁸⁰

L'histoire a montré qu'un « vétérinaire dans une administration comme la ville de Lyon permet de faire le lien »¹⁸¹ comme interlocuteur entre la profession vétérinaire et la ville.

Les vétérinaires urbains ne sont pas associés à des projets de la ville comme la végétalisation. Le contact avec la mairie se résume aux problèmes associés aux chiens dangereux.

*« Il faut intégrer dans les équipes qui pensent la végétalisation de la ville et les espaces verts des gens qui aient une compétence dans les divers risques liés à la présence des animaux (...) des agronomes, des horticulteurs mais aussi des véto. »*¹⁸²

❖ Les relations avec et entre les organisations professionnelles : des vétérinaires, des médecins et des pharmaciens

Il y a des réunions annuelles informelles entre le SNVEL, l'AFVAC et le CRO :

*« Il n'y a pas de réunions formelles. Les réunions sont plutôt informelles mais elles existent vraiment. »*¹⁸³

Il y a également des rencontres inter-ordres avec les médecins et les pharmaciens. Des soirées sur des thèmes communs de santé publique sont organisées entre vétérinaires et médecins.

*« C'est un projet porté par l'UVRA (Union des Vétérinaires Rhône-Alpes) qui regroupe toutes les entités vétérinaires (ordre, syndicat, organisme techniques, école vétérinaire). Ça existe depuis 20 ans et ça permet à tout le monde de se rencontrer. »*¹⁸⁴

❖ Les relations entre les autres acteurs

Le lien entre les associations et la ville de Lyon n'est pas clairement formalisé :

« Je connaissais pas l'info mais on m'a pas orienté non plus vers les services vétérinaires (...) Sur toutes les interventions qu'on a faites, on s'est débrouillé. »

Les relations entre vétérinaires et la SPA sont éphémères et non formalisées :

*« Les vétérinaires ont de moins en moins de lien avec la SPA. »*¹⁸⁵

¹⁷⁹ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

¹⁸⁰ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹⁸¹ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron

¹⁸² Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹⁸³ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

¹⁸⁴ *Idem*

¹⁸⁵ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

Enfin, entre les associations et les fourrières, « *l'information circule quand y a vraiment du gros boulot. C'est fait de manière informelle.* »¹⁸⁶

En somme, au-delà des liens affichés, d'autres relations existent sous forme de micro-réseaux locaux et informels avec et autour de la profession du vétérinaire urbain.

La situation actuelle est acceptée par l'ensemble des acteurs, bien qu'ils expriment le constat d'une carence.

2. D'une recherche de compréhension de la situation à son acception par les acteurs

La question politique est à l'origine de ce questionnement :

« *L'animal dans la ville ce n'est pas que les moineaux, c'est aussi un certain nombre de questions qui sont vraiment politiques, alors là tout à fait.* »¹⁸⁷.

« *Les collectivités locales et en particulier les villes, on n'était pas préparé à l'ensemble des questions qui se posent (...) oui globalement tout le monde est pour l'animal dans la ville, et puis une fois qu'on a dit ça, on ferme la parenthèse et on n'en parle plus sauf que c'est à partir de ce moment-là que les questions se posent.* »¹⁸⁸

❖ Il faut un intérêt de toutes les parties, construit autour d'un objectif commun

« *Pour inclure l'animal en ville dans l'habilitation sanitaire, il faut que la DGAL y voit son intérêt.* »¹⁸⁹
« *C'est le rôle de la DGAL... d'avoir une position claire au lieu d'embêter les gens.* »¹⁹⁰

Des vétérinaires manifestent une volonté d'être plus en relation avec la DDPP, alors qu'ils entretiennent une ambivalence :

« *Quelque part, on s'en fout. [...] On s'en fout parce qu'il y pas d'intérêt à s'y intéresser.* »¹⁹¹
« *Un lien plus étroit (...) Oui ça serait bien, ne serait-ce que pour eux, ...on n'est pas dans les mêmes sphères.* »¹⁹².

Le professionnel vétérinaire reproche aux administratifs d'être coupés des réalités du terrain :

« *C'est clair, c'est le grand reproche de tous mes confrères. C'est en grande partie mon opinion aussi.* »¹⁹³

❖ Le problème de la dynamique temporelle du travail et sa gestion

Les vétérinaires libéraux et l'administration n'ont pas les mêmes rythmes de travail, ce qui génère une gestion organisationnelle pointue :

« *Aujourd'hui, si on veut avoir des véto ou des médecins, il faut fixer des dates 6 mois avant.* »¹⁹⁴

D'autre part, les vétérinaires urbains ont peu de temps à allouer à la gestion logistique et administrative :

¹⁸⁶ Entretien n°12 avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »

¹⁸⁷ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

¹⁸⁸ *Idem*

¹⁸⁹ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

¹⁹⁰ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

¹⁹¹ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

¹⁹² *Idem*

¹⁹³ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron

¹⁹⁴ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

« Quand ça fait des tas de paperasseries, on n'a pas le temps de chercher. »¹⁹⁵

« Le vétérinaire par définition reste rebelle à tout ce qui est administratif. C'est un libéral grognon vis-à-vis de tout ce qui est contraintes administratives et de la législation. »¹⁹⁶

❖ La valence économique de la profession vétérinaire

Le vétérinaire praticien est représenté par son activité économique :

« Le vétérinaire à une mission de service public, cependant ça reste une relation commerciale parce qu'il est rémunéré par le client. »¹⁹⁷.

« La convivialité, c'est toujours la cerise sur le gâteau. Je ne pense pas qu'il faut partir de ça (...) Vétérinaire, c'est un métier (...) en échange d'un travail, il faut une rémunération. »¹⁹⁸.

¹⁹⁵ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron

¹⁹⁶ *Idem*

¹⁹⁷ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

¹⁹⁸ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

Partie II : Concevoir un réseau opérationnel autour de l'animal en ville : une approche sociologique

Introduction : Quel regard pour un sociologue ?

L'objet de cette section est de proposer une étude sociologique théorique des opportunités en matière de création de réseau opérationnel autour de la problématique de l'animal en ville, et plus particulièrement d'implication des vétérinaires urbains.

« Le positionnement du vétérinaire sanitaire, d'un point de vue plus socio serait en effet à creuser. »¹⁹⁹

Au fil de cette analyse, nous nous attacherons ainsi à mettre en lumière les différents acteurs concernés par les sujets de l'animalité urbaine, à les positionner les uns par rapport aux autres, puis à envisager ce positionnement à travers le prisme de différents outils et modèles issus des théories de l'analyse sociologique des politiques publiques, et plus particulièrement :

- Les modèles néo-corporatiste²⁰⁰, pluralistes²⁰¹ et néo-institutionnels²⁰²
- Les apports de l'analyse cognitive des politiques publiques²⁰³
- L'approche par les réseaux de politiques publiques²⁰⁴

Cette analyse est ici retranscrite telle qu'elle a été menée lors de notre étude, à savoir de façon séquentielle et dans l'ordre présenté ci-dessus. L'ambition n'était aucunement de fondre ces théories diverses (et pas toujours entièrement compatibles) en un modèle complexe, mais plutôt de les confronter une à une au terrain de notre étude, et au jeu des acteurs impliqués – tel qu'il nous est apparu au travers de nos entretiens, de recherches bibliographiques et de nos expériences personnelles – afin d'envisager ce que chacune de ces approches pouvait apporter dans une perspective plus large.

Ainsi pour chaque étape, depuis la description des relations systémiques entre acteurs jusqu'à l'analyse comparée basée sur les approches susmentionnées, nous considérerons :

- Les principes du raisonnement, les fondements théoriques et les outils utilisés
- Une proposition de modèle, appliqué au terrain et aux acteurs de l'animalité urbaine
- Une discussion quant aux éléments de conclusion qui peuvent être dégagés - et le cas échéant retenus pour une approche globale – et les limites d'applicabilité de ces modèles dans le contexte particulier de notre étude.

¹⁹⁹ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur de Vetagro sup Lyon

²⁰⁰ Schmitter Philippe, «Still the Century of Corporatism?», Review of politics, n°36, 1974, p.85-131.

²⁰¹ Offerlé Michel, « Sociologie des groupes d'intérêt », Clefs Montchrestien, 1998

²⁰² Hall Peter A. et Taylor Rosemary C. R., « La science politique et les trois néoinstitutionnalismes », Revue française de science politique, vol. 47, n° 3-4, 1997, p. 469-496.

²⁰³ Jobert Bruno et Muller Pierre, « L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes », Paris, PUF, 1987.

²⁰⁴ Le Galès Patrick & Thatcher Mark : « Les réseaux de politique publique – Débat autour des *policy networks* », L'Harmattan, 2010.

I. Un premier aperçu : identification des acteurs et relations systémiques

A. Principe

La matrice de base pour l'analyse qui suit est la représentation ci-dessous des différents acteurs identifiés autour de la thématique de l'animal en ville.

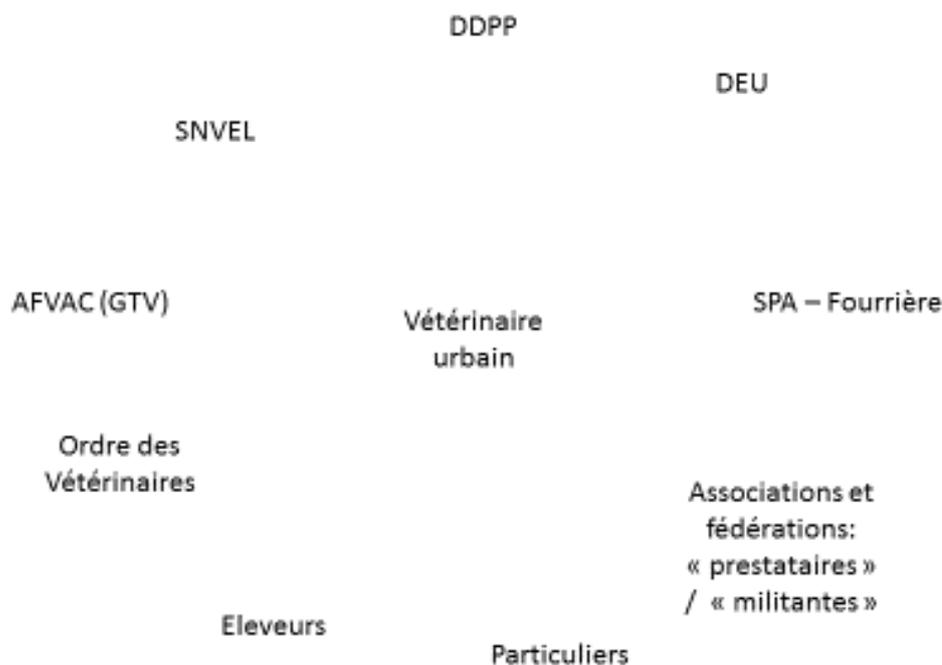


Figure 1 - Les différents acteurs concernés par l'animal en ville

Avant de poursuivre, il convient toutefois de clarifier certains aspects des termes et de la représentation choisis :

- Tout d'abord, le vétérinaire urbain est ici placé en position centrale uniquement pour des raisons de commodité graphique et de perspective. En effet, notre étude se voulant plus particulièrement focalisée sur cet acteur, cette disposition permet de visualiser rapidement son positionnement relatif dans les différents modèles. Au demeurant, cet artifice de présentation ne présume aucunement des conclusions de l'étude, et il ne saurait notamment être interprété comme une volonté arbitraire de préfigurer le vétérinaire urbain comme le centre névralgique d'un possible réseau opérationnel.
- La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et la Direction de l'Ecologie Urbaine (DEU) sont positionnées en tant que structures, mais également en tant que relais vers le Préfet (pour la DDPP) et le Maire (pour la DEU). En effet, une fois encore, nous nous plaçons ici du point de vue du vétérinaire urbain, pour qui les relations directes avec ces deux acteurs seront quasi-inexistantes^{205 206}.

²⁰⁵ Entretien n°11 avec un représentant de la Mairie de Lyon

²⁰⁶ Entretien n°14 avec un vétérinaire exerçant à Lyon

- Le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) est ici figuré nominativement, au lieu de l'ensemble des structures syndicales de vétérinaires. Là aussi, ce choix tient à la perspective d'étude qui est celle des vétérinaires urbains, très majoritairement affiliés au SNVEL (les autres syndicats vétérinaires recoupant des cadres d'exercice différents : vétérinaires experts, salariés d'entreprises...), même si ces affiliations restent assez limitées dans le département du Rhône : 39 adhérents sur environ 200 praticiens recensés.²⁰⁷
- De même pour les organisations professionnelles vétérinaires, le principal acteur indiqué est l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie. De fait, comme son nom l'indique, cette organisation fédère une grande part des praticiens exerçant sur les espèces dites de compagnie (carnivores domestiques, mais aussi espèces initialement sauvages, exotiques ou de rente dans le cadre des nouveaux animaux de compagnie). Les Groupements Techniques Vétérinaires (GTV) sont également cités entre parenthèses, car ceux-ci sont très majoritairement orientés sur des problématiques d'exercice rural et d'animaux de rente. Malgré tout, leur société nationale (SNGTV) est investie dans les travaux concernant le réseau des vétérinaires sanitaires²⁰⁸, lequel recoupe de fait la plupart des vétérinaires urbains.

« Il n'y a pas de GTV dans le 69. Il y a bien un GDS, mais consacré aux animaux de rente. Il n'y donc aucun organisme professionnel pour les vétérinaires urbains. Reste à creuser du côté de l'AFVAC. »²⁰⁹

« Si on descend à l'échelon départemental, en canine, on a peu de représentation. Il n'y a pas de structures dans lesquelles on va retrouver des canins autour d'une table une fois par an dans un département. »²¹⁰

- L'item SPA-Fourrière regroupe l'ensemble des acteurs ayant une activité de fourrière et de refuge pour animaux, ce qui pour la ville de Lyon comprend à la fois la SACPA et les deux SPA de Paris et de Brignais²¹¹.
- Les associations et fédérations correspondent à toutes les structures associatives intervenant dans la gestion de l'animal en ville (Croquettes du cœur, Droits et défense de l'animal, Sans croquette fixe, La défense des droits des pigeons et des chats)²¹², ainsi que les fédérations de chasseurs. Bien que ces organismes puissent avoir des activités diverses dans des secteurs géographiques différents, leur regroupement est ici fondé, outre sur un avantage en matière de lisibilité, sur le fait que leur relation au vétérinaire urbain relève *in fine* des mêmes modalités : à savoir principalement les relations de prestation de services (pour la réalisation de stérilisations par exemple) ou des démarches plus militantes (défense de la condition de certains animaux comme les « chats libres » par exemple).
- Les éleveurs recoupent ici l'ensemble des acteurs professionnels intervenant pour l'élevage et la vente d'animaux, dans le cadre des circuits légaux. Cette catégorie ne prend pas en compte les élevages clandestins d'animaux ou les filières illégales.
- Les particuliers, enfin, réfèrent à l'ensemble des acteurs individuels : citoyens, usagers, propriétaires d'animaux, riverains, nourrisseurs...

²⁰⁷ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

²⁰⁸ Brard C., Philizot S., Gouraud X. : Rapport de mission "L'animation du réseau des vétérinaires sanitaires", SNGTV, 2015

²⁰⁹ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

²¹⁰ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

²¹¹ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

²¹² *Idem*

Dans un premier temps, et avant d'en venir à l'analyse proprement dite dans les chapitres suivants, nous allons nous attacher à décrire les différents flux d'interactions systémiques entre les acteurs précédemment identifiés, qu'il s'agisse d'interfaces de coopération institutionnelle, de clientèle, de prestation de service, d'adhésion formelle, de mandat réglementaire...

B. Proposition de modèle

Le modèle d'interactions qui ressort de nos entretiens et de nos recherches peut être schématisé comme suit.

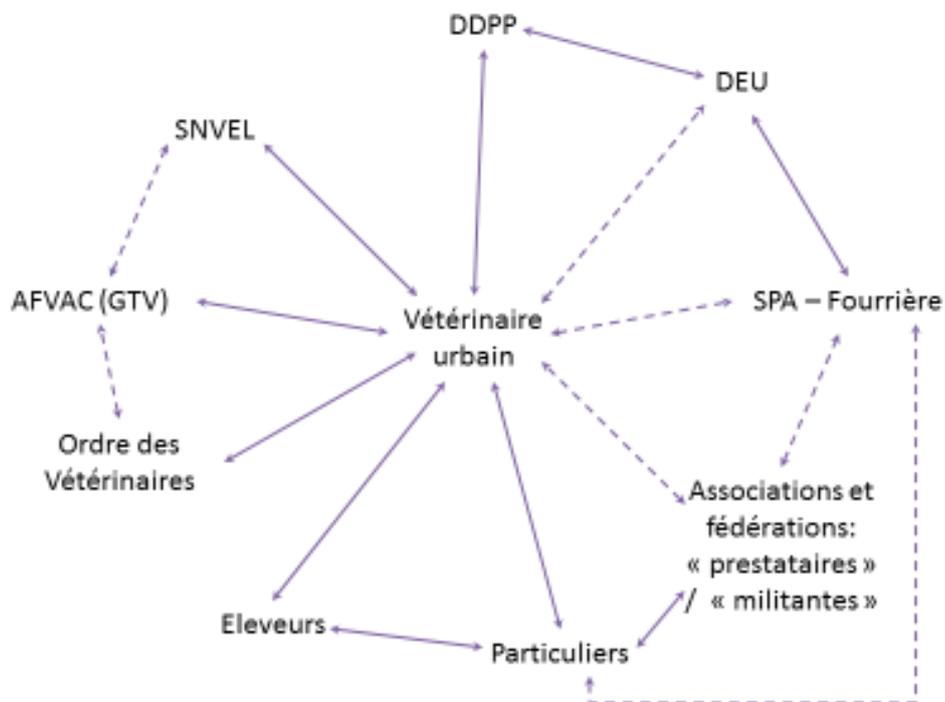


Figure 2- Relations systémiques : mandats réglementaires, adhésion, clientèle, prestation

La convention graphique retenue invite à envisager les interactions entre acteurs non pas (seulement) en fonction de leur nature, mais plutôt en fonction de leur « force », cette force étant définie pour les besoins de ce travail comme la constance de l'interaction, sa régularité dans le modèle relationnel des acteurs. Apparaissent ainsi comme fortes les interactions :

- De clientèle régulière ou systématique, typiquement entre le vétérinaire et ses clients particuliers ou éleveurs (qui de fait font appel à lui pour le suivi régulier de leurs animaux). De telles relations existent également entre éleveurs et particuliers (pour l'achat des animaux).
- D'adhésion formelle à un organisme communautaire, comme c'est le cas entre le vétérinaire et ses structures ordinale, syndicales, et les organisations professionnelles (AFVAC, GTV).
- Des relations institutionnelles intervenant dans la gestion des politiques publiques liées à l'animal, typiquement entre DDPP et DEU, mais aussi entre DEU, SPA et fourrière pour la mise en œuvre de certaines de ces politiques.

« Les chiens abandonnés c'est la SPA, et les chiens trouvés c'est la fourrière. »²¹³

²¹³ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP 69

- Des relations de nature réglementaire, qui lient le vétérinaire sanitaire à la DDPP pour l'exercice de ses missions afférentes au mandat sanitaire. Il est toutefois à noter qu'en dehors de ces aspects réglementaires (qui se résument bien souvent à l'envoi une fois par an des rapports de surveillance d'animaux mordeurs), les contacts entre vétérinaires urbains et DDPP sont quasi-inexistants :

« Aujourd'hui, le contact a été perdu ici (DDPP) et on essaye de le renouer avec le vétérinaire urbain. On le fait dans un cadre de partenariat car le Maire est responsable de l'animal en ville, des nuisances qu'il peut créer et des problèmes de santé publique. »²¹⁴

« Parce que c'est vrai que les systèmes actuels de gouvernance qui ont été revus dans la nouvelle politique de santé vétérinaire n'associent pas ce réseau des vétérinaires urbains. »²¹⁵

« Il y aurait une pertinence à faire un réseau pour les canins en termes de santé publique, même si c'est moins important que la rurale j'en conviens, mais aujourd'hui ils sont oubliés du dispositif. »²¹⁶

- Et enfin, des relations que nous qualifierons de militantisme actif, qui impliquent certains particuliers dans l'action quotidienne des associations.

A ces interactions dites fortes, nous proposons d'en ajouter d'autres, que nous qualifierons de faibles non pas parce qu'elles sont moins établies ou moins « impliquantes » pour les acteurs concernés, mais plutôt du fait de leur caractère moins formel et/ou plus ponctuel. Il s'agira ainsi des relations de prestations ponctuelles, liant par exemple le vétérinaire aux acteurs de type SPA, fourrière ou associations (classiquement dans le cadre d'opérations ponctuelles comme les chirurgies de convenance), ou encore entre particuliers et SPA / fourrière (pour l'adoption d'un animal par exemple).

« La SPA a des contrats avec certains vétérinaires mais elle demande que le vétérinaire fasse ce qu'elle veut donc certains vétérinaires ne sont pas intéressés. »²¹⁷

Entrent également dans le champ de ces interactions faibles les relations entre vétérinaires et DEU, qui à ce jour ne relèvent que de contacts épisodiques et « au cas par cas » (ce qui est précisément l'une des raisons d'être de notre étude). C'est notamment le cas en ce qui concerne les chiens mordeurs, ou les animaux commensaux et nuisibles :

« Animaux nuisibles c'est aussi bien les rats, les oiseaux nuisibles que bientôt l'installation en ville du frelon asiatique par exemple. (...) Toute cette problématique-là, qui est vraiment au sens large l'animal en ville nous interpelle parce qu'il n'y a pas... enfin, il y a des règlements mais qui sont assez périmés, il n'y a pas de réseau de compétence autour de ces animaux. On a besoin de sensibiliser le vétérinaire urbain à la question de l'animal en ville sur autre chose que le soin. »²¹⁸

Citons enfin les échanges entre structures ordinale, professionnelles et syndicales de vétérinaires, qui fonctionnent le plus souvent en autonomie mais peuvent être amenées à collaborer pour la réalisation de projets particuliers, souvent plutôt sur des démarches de sensibilisation et de formation que sur des aspects opérationnels.

²¹⁴ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69

²¹⁵ *Idem*

²¹⁶ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

²¹⁷ Entretien n°6 avec un vétérinaire chercheur

²¹⁸ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69

« On va plus être dans le domaine de l'information et de la communication [par l'ordre ou les syndicats] que dans le domaine de l'action. »²¹⁹

A l'issue de ce premier travail de description et de formalisation des liens fonctionnels entre acteurs, il s'avère intéressant d'en reconsidérer le résultat au regard des outils proposés par la sociologie. Assez naturellement, cette approche fondée en première instance sur l'observation des interactions entre acteurs nous oriente vers les modèles dits interactionnistes, qui nourriront la discussion suivante.

C. Discussion

Dans une perspective interactionniste telle que proposée par Joëlle Morrissette, « l'analyse suit un mode descriptif et se centre sur les processus par lesquels les phénomènes se réalisent ; elle est produite en tentant de rendre compte du point de vue des acteurs concernés par l'objet étudié »²²⁰. De fait, comme nous avons pu le voir précédemment, ce type d'approche semble se prêter assez bien au modèle décrit ci-dessus, dans lequel les jeux relationnels sont définis sur la base d'interactions ayant pour but la réalisation des différents phénomènes en lien plus ou moins étroit avec la gestion animale.

De plus, Howard Becker élargit la notion d'interaction à des situations où les acteurs ne sont pas en coprésence, la définissant ainsi tel un champ d'influences mutuelles au sein d'un groupe donné²²¹. Il affirme que ces types de réseaux coopératifs qui lient des acteurs par leurs activités respectives sont rendus possibles sur la base de façons de faire qui délimitent un univers de conduites au sein d'un groupe, c'est-à-dire des activités, qui en sont venues à se cristalliser et à se stabiliser dans des conduites qui deviennent habituelles. Il nomme « conventions » ces manières communes de faire les choses qui facilitent la coopération entre les membres d'un groupe et la coordination de leurs activités communes²²². Là encore, ce concept s'applique bien à la situation des acteurs de l'animal en ville tels que figurés dans notre modèle. **En effet, dans la majorité des modalités décrites plus haut, ces acteurs interagissent en dualité, autour d'une problématique ou d'une tâche précise. La coprésence de plus de deux acteurs à un point donné du processus n'est donc pas la règle, néanmoins les tenants et aboutissants de ces phénomènes en apparence isolés, de même que les enjeux dont ils relèvent, se situent au-delà de cette dualité et participent du faisceau d'actions, de relations et de représentations autour de l'animalité urbaine.**

Bien qu'un tel faisceau fasse système au sens d'Easton, en tant qu'« ensemble particulier de relations »²²³, les théories proposées par cet auteur restent difficilement applicables *in extenso* dans ce modèle, dans la mesure où l'objet de l'animal en ville n'y transparaît pas comme un processus séquentiel, pour lequel on verrait apparaître un schéma entrée/sortie par rapport au système, mais plutôt comme un objet « échevelé » au sens de l'anthropologue des sciences Bruno Latour, c'est-à-dire un objet aux contours brouillés, tissé de différents enjeux, dont les utilisateurs sont situés dans des contextes, engagés dans des projets particuliers²²⁴.

Cependant, dans notre représentation, le vétérinaire urbain apparaît comme un acteur particulier car doté d'un panel varié d'interactions systémiques. De fait, il (en tant qu'acteur, pas forcément pour chaque vétérinaire individuellement) se trouve en relation – forte ou faible

²¹⁹ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur de Vetagro sup Lyon

²²⁰ Morrissette Joëlle, « Une perspective interactionniste », SociologieS [En ligne], Premiers textes, mis en ligne le 04 février 2010. URL : <http://sociologies.revues.org/3028> (consulté le 06/02/2016)

²²¹ Becker H.S. (1982/2006), Les Mondes de l'art (J. Bouniort, trad.) (2e édition), Paris, Éditions Flammarion

²²² *Idem*

²²³ Easton David, "A Systems Analysis of Political Life", New York, Wiley, 1965.

²²⁴ Latour Bruno, « Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ? », Paris, Éditions La Découverte, 1999

– avec la totalité des autres acteurs identifiés, dans des champs d’activités divers. Cette conception conduit à un modèle de vétérinaire « compétent », non pas au sens d’une mise en œuvre efficace d’un savoir-faire scientifique et clinique, mais au sens pragmatique du terme selon Genard & Cantelli, c’est-à-dire de praticien capable de se livrer à ses activités de soin et de gestion de l’animal, à l’appui de ses connaissances des règles tacites qui guident les interactions²²⁵.

En conclusion de cette première approche à la fois systémique et interactionniste, le vétérinaire urbain apparaît comme un pôle d’opportunité, à la fois capable d’appréhender les différentes problématiques techniques et scientifiques de la gestion de l’animal en ville et des politiques qui s’y rapportent, mais également compétent pour traiter ces problématiques et contribuer à ces politiques en interface avec les autres acteurs impliqués. En tant que tel, il s’identifie d’emblée comme un potentiel élément clé de la coordination des activités liées à l’animal en ville.

Toutefois, la force de ses interactions fonctionnelles avec les autres acteurs et compartiments d’acteurs est variable. Dans l’état actuel de notre analyse, nous pouvons craindre que certains de ces liens soient insuffisamment établis ou robustes pour permettre de soutenir une ligne de collaboration pérenne dans le cadre d’un réseau opérationnel. Il est donc nécessaire de prolonger ce premier modèle par d’autres approches, afin de mieux discerner et objectiver les leviers qui pourront être actionnés pour constituer un tel réseau et y positionner le vétérinaire urbain.

II. Des acteurs structurants à la structuration des acteurs : perspectives (néo-)corporatiste, pluraliste et néo-institutionnelle

A. Principe

Pour donner suite au modèle interactionniste vu précédemment, nous avons choisi d’adopter en premier lieu une perspective plus structurelle – au sens de la mise en évidence des structures sociales pouvant se dessiner parmi les acteurs identifiés – en recourant pour ce faire à deux autres outils théoriques fournis par l’analyse sociologique des politiques publiques :

- D’une part les paradigmes néo-corporatiste et pluraliste. Concernant le premier, et compte-tenu de la multiplicité des acceptions du concept de corporatisme²²⁶, nous avons choisi de nous fonder sur la définition qu’en donne Philippe Schmitter, pour qui « le corporatisme peut être défini comme un système de représentation des intérêts dans le cadre duquel les acteurs sont organisés en nombre limité de catégories fonctionnelles, obligatoires, disciplinées, hiérarchisées et à l’abri de toute concurrence ; catégories qui sont reconnues et admises (sinon créées) par L’Etat et bénéficient d’un monopole de représentation dans la mesure où elles parviennent en retour à contrôler la sélection de leurs dirigeants, le type de demandes qui s’expriment et le soutien qu’elles reçoivent²²⁷ ». Quant au paradigme pluraliste, nous lui emprunterons ici essentiellement la notion de groupes d’intérêts, dans son acception la plus

²²⁵ Genard Jean-Louis et Cantelli Fabrizio, « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », SociologieS [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 27 avril 2008. URL : <http://sociologies.revues.org/1943> (consulté le 06/02/2016)

²²⁶ Hassenteufel Patrick. « Où en est le paradigme corporatiste ? ». In: Politix, vol. 3, n°12, Quatrième trimestre 1990. pp. 75-81.

²²⁷ Schmitter Philippe, art. cit.

large « en tant qu'entité cherchant à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public »²²⁸.

- D'autre part l'approche néo-institutionnelle, telle que décrite par Peter Hall et Rosemary Taylor²²⁹, plus particulièrement en référence au courant du néo-institutionnalisme sociologique, dans la mesure où celui-ci conçoit les institutions comme des facteurs d'ordre encadrant l'action des acteurs et la rattachant à une cohérence globale portée par les institutions politiques²³⁰.

L'objectif de ce second chapitre sera donc d'envisager comment les concepts brièvement redéfinis ci-dessus peuvent trouver leur place dans l'analyse des acteurs de notre étude, quels sont les apports et les limites de cette approche et quels éléments de conclusion elle permet de dégager en vue de recommandations concrètes visant à la mise en place d'un réseau opérationnel autour de l'animal en ville et du vétérinaire urbain.

B. Proposition de modèle

Le modèle d'analyse, conduite sur la base des éléments qui précèdent et appliquée à notre étude, peut être schématisé comme suit, en reprenant par convention la disposition des acteurs telle que représentée dans le chapitre précédent.

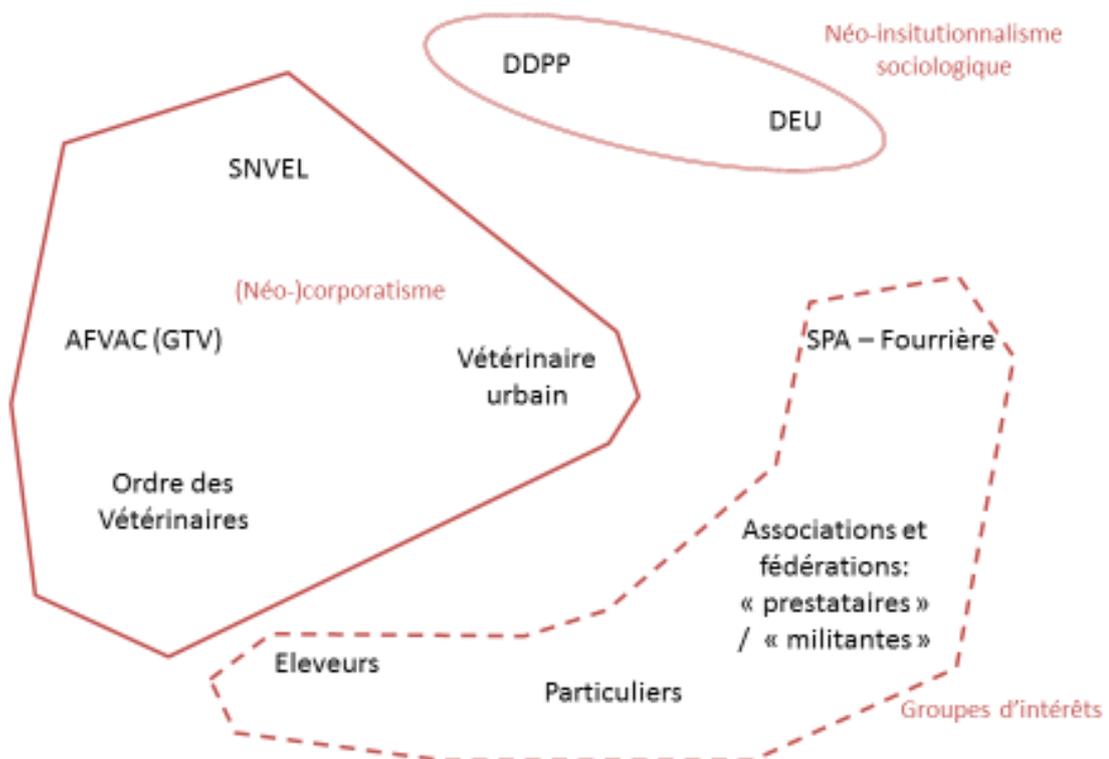


Figure 3- (Néo-)corporatisme / pluralisme et approche néo-institutionnelle

²²⁸ Saurugger Sabine, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 309-316 (entrée « Groupe d'intérêt »)

²²⁹ Hall Peter A. & Taylor Rosemary C. R., art. cit.

²³⁰ Gardon Sébastien et Le Naour Gwénola, « Introduction à l'analyse des politiques publiques » (cours), ENSV, 2016

Globalement, cette perspective fait apparaître trois principaux pôles d'acteurs :

- Le premier est celui des vétérinaires libéraux et de leurs organisations ordinale, professionnelles et syndicales (dont la grande majorité des personnels sont également docteurs vétérinaires). Tous sont profondément marqués par l'identité vétérinaire et rassemblés par un corporatisme très fort, hérité de leur cursus et renforcé tout au long de leur exercice²³¹. De fait, ces acteurs sont extrêmement fédérés, sinon dans leurs relations internes, au moins dans leurs interfaces avec les acteurs et influences extérieurs à ce corpus professionnel. Cela aboutit parfois à une certaine distanciation, renforcée par les impératifs économiques.

*« Par culture acquise à l'école puis renforcée par la pratique, la préoccupation majeure de ces vétérinaires libéraux est de maintenir leurs revenus dans un monde qu'ils perçoivent comme hostile ».*²³²

- Le second est celui qui se dessine autour des institutions publiques, en l'occurrence de la DDPP et de la DEU, mais plus largement entre les représentants de l'Etat et ceux de la Ville de Lyon. Cet ensemble est sous-tendu par la théorie du néo-institutionnalisme sociologique au sens où « les institutions constituent la variable indépendante, c'est-à-dire la variable explicative, puisqu'elles façonnent les acteurs et font naître leurs intérêts et leurs préférences »²³³. Concrètement, DDPP et Ville de Lyon œuvrent de concert pour définir et mettre en œuvre au niveau de la ville les politiques liées à l'animal, qu'il s'agisse d'orientations nationales ou de politiques locales. Toutefois, ce mode de fonctionnement relativement cloisonné peut parfois induire une certaine défiance dans la perception de ces acteurs :

*« On vit dans société où l'Etat et les autres collectivités territoriales se méfient de plus en plus de leurs propres citoyens... »*²³⁴

- Le troisième, beaucoup plus protéiforme, englobe à degrés divers l'ensemble des autres acteurs : éleveurs, particuliers, associations / fédérations et SPA / fourrière. En effet, ces acteurs ne disposent pas à proprement parler d'un axe porteur unique (comme l'identité corporatiste pour les vétérinaires, ou la communauté de mission pour les institutions publiques), mais sont néanmoins susceptibles de se fédérer – selon des motifs et avec des niveaux d'implication variables – autour de problématiques liées à l'animal en général (protection de certaines espèces, bien-être animal...) ou à l'animal en ville en particulier (réintroduction de certaines espèces, nuisances...). De fait, ces acteurs ont été rassemblés dans notre modèle dans un même ensemble plus souple, sous le vocable défini précédemment de groupes d'intérêts²³⁵.

L'objet de la discussion qui suit sera donc de colliger les éléments de ce second modèle schématique avec les conclusions du chapitre précédent, afin de voir s'il est possible grâce à ces outils de conforter et/ou de prolonger certains des résultats préfigurés par l'analyse interactionniste.

²³¹ Fritsch Philippe, « Etre vétérinaire », Lieux Dits, 2011.

²³² Entretien n°8 avec un enseignant chercheur de Vetagro sup Lyon

²³³ Hervier Louise, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 374-383 (entrée « Néo-institutionnalisme sociologique »)

²³⁴ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur de Vetagro sup Lyon

²³⁵ Saurugger Sabine, op. cit.

C. Discussion

Comme précédemment, l'analyse critique de ce second modèle est conduite en gardant à l'esprit la finalité qui est de considérer la mise en place d'un réseau opérationnel sur le long terme autour de l'animal en ville.

Le premier ensemble identifié rassemble, nous l'avons vu, les acteurs vétérinaires autour d'un corporatisme solide. Au plan théorique toutefois, ce phénomène ne répond pas complètement aux fondamentaux du paradigme néo-corporatiste, et notamment à la définition des corporations selon Durkheim (qui les nomme également groupements professionnels), pour qui ces « groupements professionnels sont donc des organes professionnels paritaires à vocation normative, et le néo-corporatisme désigne les systèmes de relations professionnelles fondés sur ces organes »²³⁶. En effet, c'est précisément cette dimension normative qui se retrouve difficilement au niveau de ce groupe à l'échelle locale (de la ville et du département). Ce que nous appellerons les instances vétérinaires – regroupant les vétérinaires libéraux et leurs organisations ordinale, professionnelles et syndicales – sont ainsi très actives sur le volet technique du développement des sciences médicales, mais le lien avec la définition des politiques publiques sur l'animal est en revanche ténu, voire inexistant (notre expérience porte à croire que ceci est moins vrai au plan national, mais là n'est pas l'objet de notre étude). **Au demeurant, il reste que la dynamique induite par ce moteur corporatiste est puissante dans le monde professionnel vétérinaire : de fait, un réseau opérationnel qui la prendrait en compte et l'exploiterait aurait probablement ainsi de bien meilleures perspectives de réactivité, de diffusion et de pérennité auprès des acteurs vétérinaires.** Malgré tout, il convient de garder à l'esprit qu'au-delà de cette dimension corporatiste, les acteurs de ce premier ensemble ont également des intérêts propres, qui pourront parfois mettre à mal une cohésion d'ensemble.

*« Passer par les acteurs, les responsables professionnels, il ne faut pas. Parce qu'ils sont dans des jeux de pouvoir permanents, entre eux et avec l'Etat, ce qui fait qu'ils sont dans leur intérêt à court terme et dans un tas de négociations permanentes. »*²³⁷

En parallèle, nous remarquons que dans le modèle ci-dessus, la position des institutions publiques (DDPP et DEU) se présente comme relativement isolée. Pour autant que nous puissions en juger à ce stade, les outils et théories utilisés jusqu'ici n'ont guère permis de mettre en évidence de lien structurel direct avec les autres types d'acteurs même si, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, des relations fonctionnelles régulières existent. **Toutefois, le corollaire de ce constat est que, toujours dans l'optique de la constitution d'un réseau clair et robuste, ces acteurs ont certainement beaucoup à gagner à se rapprocher et à collaborer étroitement, afin d'offrir un positionnement univoque et de ne pas renforcer par des incohérences internes le clivage institutionnel qui les sépare des autres acteurs.** Ce point de vue rejoint d'ailleurs tout à fait le fondement de notre projet, qui relève bien d'une commande conjointe de la DDPP et de la DEU en vue d'une collaboration active, entre elles et les vétérinaires, autour de l'animal en ville.

Enfin, concernant les acteurs rassemblés au sein des groupes d'intérêts, il est assez difficile de dégager des dominantes claires, tant leurs formes et leurs fonctionnements varient selon les cas. En effet, ces groupes n'ont pas vocation à embrasser l'animalité urbaine dans son ensemble, mais ils se saisissent plutôt de sous-problématiques particulières : par exemple le « chat libre », la défense des pigeons ou l'accueil des animaux errants. La mécanique de ces groupes dans leur représentation et leurs interactions avec les institutions publiques et la société restent ceux classiquement identifiés pour les groupes d'intérêt selon Michel Offerlé, à savoir le recours au nombre, à la vertu, au droit et à la science²³⁸. Bien que ces groupes recourent variablement aux uns et aux autres selon les situations,

²³⁶ Supiot Alain, « Actualité de Durkheim – Notes sur le néo-corporatisme en France », Droit et Société 6-1987, p. 180.

²³⁷ Entretien n°9 avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

²³⁸ Michel Offerlé, op. cit.

leurs sujets et objets d'action conservent une importance certaine sur la scène sociale et politique de la ville et fondent tout un volet des interactions fonctionnelles mises en évidence précédemment. Malgré tout, leurs intérêts peuvent également diverger et compliquer sensiblement les interactions, en particulier pour les associations.

« [Les associations de protection animale] ne sont pas capables de s'entendre entre elles, très clairement. Et c'est l'un des vrais problèmes aujourd'hui. Le nombre de procès qui se font entre elles, c'est phénoménal. »²³⁹

Ainsi, même si ces constats restent de portée générale et que leur application dans le cadre de notre étude n'aboutit pas assez précisément pour asseoir de recommandations quant aux modalités d'implication des acteurs concernés au sein d'un réseau opérationnel, **on pourra toutefois rappeler l'intérêt de maintenir tout éventuel projet de réseau dans un dispositif de démocratie participative qui améliorera d'autant sa réception et sa légitimité perçue auprès du public : comme le souligne Cécile Blatrix « les discours participationnistes ont d'autant plus de chance d'être reçus que le champ politique se trouve de plus en plus soumis à l'influence d'acteurs externes »²⁴⁰. Qui plus est, la Ville de Lyon, déjà pionnière dans ce domaine, dispose d'ores et déjà d'un certain nombre d'instances participatives qui pourraient être mobilisées autour de l'animal en ville²⁴¹.**

Ainsi, à l'issue de l'étude de ce second modèle fondé sur les paradigmes néo-corporatiste, pluraliste et sur une approche néo-institutionnaliste (sociologique), nous avons pu clarifier certaines des pistes initiales de notre perspective interactionniste, et aboutir à de premières pistes de recommandations quant à un projet de réseau opérationnel autour de l'animal en ville. Cependant, les groupes d'acteurs que cette approche a permis d'identifier demeurent relativement distincts, et à ce stade les éléments manquent pour introduire du lien entre eux de manière cohérente dans l'optique d'une collaboration sur le moyen, voire long terme.

III. Des positions aux perceptions, et *vice versa* : apports de l'analyse cognitive des politiques publiques

A. Principe

Afin de recentrer l'analyse sur les éléments conceptuels clés qui pourraient permettre de créer ce liant, il nous est donc apparu nécessaire de focaliser le prochain temps de notre travail sur des éléments d'analyse cognitive, dans l'espoir qu'ils nous permettent d'affiner notre vision du système d'acteurs et de dégager de nouveaux axes de cohérence pour « dé-compartmenter » les acteurs impliqués en les rassemblant autour de valeurs et de principes communs²⁴².

De même que pour certains des concepts et outils mentionnés dans les chapitres précédents, le champ de l'analyse cognitive des politiques publiques²⁴³ s'est enrichi ces dernières années d'une multitude de principes théoriques et d'autant de nuances terminologiques. De fait, il importe en préambule de

²³⁹ Entretien n°9 avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

²⁴⁰ Blatrix Cécile, « La démocratie participative en représentation. », *Sociétés contemporaines* 2/2009 (n° 74), p. 97.

²⁴¹ Site internet de la Ville de Lyon : <http://www.lyon.fr/page/vie-municipale/democratie-participative.html> (consulté le 07/02/2016)

²⁴² Jobert Bruno et Muller Pierre, op. cit.

²⁴³ Muller Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. » In: *Revue française de science politique*, 50^e année, n°2, 2000. pp. 189-208.

bien définir ceux de ces outils que nous mobiliserons dans le cadre de notre analyse, à savoir :

- L'approche par référentiels, définis en tant que cadres cognitifs par Paul Sabatier et Edella Schlager (sur la base des travaux de Pierre Muller) comme suit : « ce cadre concerne les sociétés modernes et industrielles caractérisées par une forte division du travail produisant des sous-systèmes (secteurs) de politiques publiques relativement autonomes. Dans ces sociétés, il existe un besoin de développer des systèmes d'idées qui donneront un sens et qui serviront de guides à l'action publique au sein du sous-système (secteur) comme dans les relations entre le sous-système et la société tout entière. C'est le référentiel qui exerce cette fonction²⁴⁴ ». Toujours selon Pierre Muller, ce référentiel « consiste en des valeurs fondamentales, des perceptions des problèmes les plus sérieux en rapport avec ces valeurs, des relations causales pertinentes et des images favorables²⁴⁵ », ce qu'il reformule en normes, valeurs, algorithmes et images²⁴⁶.
- L'approche par coalitions de causes (*Advocacy Coalition Framework*). Selon Paul Sabatier, « les acteurs qui partagent un système de croyances lié à l'action publique et coordonnent leurs comportements dans une certaine mesure, peuvent être regroupés en une ou plusieurs coalitions de causes²⁴⁷ ». Bergeron et al précisent également que « le partage de croyances spécifiques détermine tout à la fois les frontières de la coalition, mais également la coordination durable de leurs actions dans le cadre de politiques publiques²⁴⁸. »
- L'approche par paradigmes, selon le terme initialement défini par Thomas Kuhn dans le domaine des sciences et depuis largement repris en sciences politiques, définis comme « l'ensemble des règles implicites ou explicites qui orientent la recherche scientifique pour un certain temps en fournissant à partir des connaissances universellement reconnues des façons de poser des problèmes, d'effectuer des recherches, de trouver des solutions²⁴⁹ ». « Composée de langages spécifiques, de lois, de croyances et de valeurs, de problèmes et de solutions typiques, cette matrice est considérée comme vraie et partagée par la communauté scientifique, à une époque donnée, et fonde la démarche scientifique de la discipline.²⁵⁰ »

Comme nous l'avons fait plus tôt des théories pluraliste, néo-corporatiste et néo-institutionnaliste, nous allons donc tenter à présent d'appliquer ces outils de l'analyse cognitive des politiques publiques à notre matrice d'acteurs, afin de voir quels éléments peuvent en être tirés et appliqués à la conception théorique d'un réseau opérationnel autour de l'animal en ville.

B. Proposition de modèle

Toujours en conservant nos conventions graphiques, les résultats de cette nouvelle analyse peuvent être représentés comme suit.

²⁴⁴ Sabatier Paul A., Schlager Edella, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines. » In: *Revue française de science politique*, 50^e année, n°2, 2000. p. 223.

²⁴⁵ Muller Pierre, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde ». In : Alain Faure Gilles Pollet, Philippe Warin eds *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 153-179

²⁴⁶ Muller Pierre, « Le technocrate et le paysan », Paris, Economie et Humanisme, 1984.

²⁴⁷ Sabatier Paul, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 49-57 (entrée « Advocacy Coalition Framework (ACF) »)

²⁴⁸ Bergeron Henri, Surel Yves, Valluy Jérôme. « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? » In: *Politix*, vol. 11, n°41, 1998. p. 207.

²⁴⁹ Kuhn Thomas S., « La structure des révolutions scientifiques », Paris, Flammarion, 1983

²⁵⁰ Darses Françoise, Falzon Pierre & Munduteguy Christophe. « Paradigmes et modèles pour l'analyse cognitive des activités finalisées » In : Falzon P. et al. *Ergonomie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 191-212

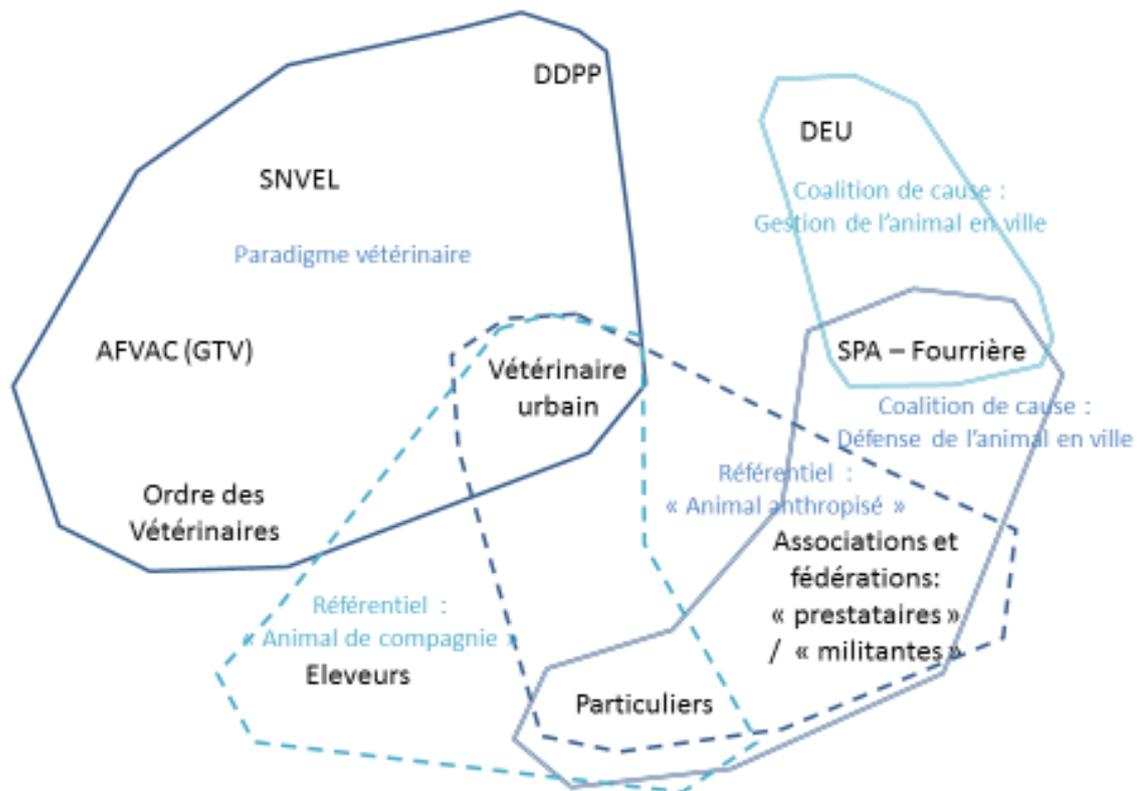


Figure 4 - Analyse cognitive des politiques publiques

Là encore, l'analyse fait ressortir plusieurs sous-ensembles d'acteurs, plus ou moins distinct et pouvant être appariés selon des modalités différentes à l'aide des outils cités plus haut :

- Tout d'abord, et parce qu'il est le mieux délimité, l'approche par paradigme fait apparaître un regroupement clair d'acteurs autour du paradigme vétérinaire, soit l'ensemble de ce que nous pourrions appeler la communauté scientifique vétérinaire : ordre des vétérinaires, organisations professionnelles, syndicats, vétérinaires praticiens, mais aussi vétérinaires des services de l'Etat et par extension l'ensemble des « services vétérinaires » pour reprendre leur ancienne appellation (c'est à dire la DDPP), même si ce lien se révèle assez faible actuellement :

« Il faut favoriser ces échanges (le SNVEL le fait mais c'est très long). »²⁵¹

Contrairement à l'approche corporatiste, qui n'a pleinement cours que dans l'univers professionnel du vétérinaire libéral – et tend donc à exclure les services de l'Etat – le paradigme revêt une dimension plus consensuelle, fruit d'une formation longue et d'une maturation professionnelle au sein d'un univers technico-scientifique commun. De fait, cette dimension se concrétise notamment autour de démarches d'échange de savoirs techniques, comme il en a existé entre autres autour de l'animal en ville.

« La DRAAF avait pris en charge également une formation « l'animal en ville », à la DDPP, via un vétérinaire adhérent au syndicat (présence d'une vingtaine de vétérinaires durant une après-midi). Cette formation portait sur les thèmes : « chiens dangereux », « chenils », « fourrières ». »²⁵²

²⁵¹ Entretien n°1 avec un vétérinaire, ancien salarié de la SPA de Lyon

²⁵² Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

Par le passé, la Ville de Lyon disposait également d'un vétérinaire à plein temps au sein de ses services, toutefois ce n'est plus le cas actuellement²⁵³ ; de fait la DEU se trouve exclue de cet ensemble, même si elle partage néanmoins une certaine sensibilité à des problématiques d'ordre vétérinaire par son faisceau de missions.

*« Sa position était reconnue par les confrères. Maintenant il n'y plus d'interlocuteur. (...) On avait un contact ».*²⁵⁴

- En second lieu, l'approche par coalitions de causes permet de définir deux nouveaux sous-ensembles englobant :

- D'une part la DEU, la SPA et les services de fourrière, autour d'une cause fondée sur le fait que l'animal en ville est un élément qui requiert un dispositif particulier de gestion. La dimension la plus évidente en est la prise en charge des animaux errants, qui tend de plus en plus à se résoudre par le biais de relations directes – parfois même formalisées par convention – entre ces acteurs. De fait, le rôle des autres partenaires potentiels, et notamment du vétérinaire, se trouve quant à lui réduit d'autant.

*« La SPA a fait signer des conventions à plein de communes. En présence d'un animal errant, la SPA est déléguée par la commune pour sa prise en charge. (...) Les vétérinaires ont de moins en moins de lien avec la SPA (ils en avaient par le biais d'une convention pour la castration de chats et de chattes). »*²⁵⁵

- D'autre part les SPA, les services de fourrière, les associations et les particuliers, autour de la cause de la défense de l'animal en ville. En effet, de par leurs interactions régulières, ces acteurs se fédèrent autour de la représentation qu'ils se font des problématiques de protection des animaux tels que les « chats libres » ou encore les pigeons. Ils se structurent et se coordonnent (dans une certaine mesure) pour mener à bien, en relative autonomie dans un certain nombre de cas, les tâches de nourrissage, de capture, l'organisation de stérilisations (pour lesquelles les vétérinaires interviennent ponctuellement), de (re)lâché et/ou d'adoption. Par le biais de ce mécanisme, se met en place un circuit d'action que nous pourrions appeler « circuit civil » - par opposition à un circuit plus institutionnel, issu en amont de la DEU et de la DDPP (plus axé sur la mise en application des politiques publiques) – aujourd'hui largement impliqué dans la problématique de l'animal en ville, même si les niveaux de communication et de coordination entre ces acteurs sont variables. D'une manière générale, cette représentation fonde un démarchage actif et une structuration qui tend à mettre à part les vétérinaires.

*« Nous [les vétérinaires], on ne travaille pas avec les associations. Les associations de protection animale... il y a en a une centaine (...) c'est jamais très clair. »*²⁵⁶

- Enfin, l'approche par référentiels peut également selon nous trouver son application dans notre schéma d'acteurs, amenant à distinguer deux groupes autour de valeurs et d'images légèrement différentes :

- Le premier est celui que nous appellerons le référentiel « animal de compagnie », qui trouve sa définition dans une relation à l'animal assez standardisée, normée et d'une

²⁵³ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

²⁵⁴ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

²⁵⁵ *Idem*

²⁵⁶ *Idem*

certaine manière professionnelle. Elle s'applique aux situations classiques où un particulier se positionne en propriétaire d'animal de compagnie, pour lequel il est en relation de clientèle avec un éleveur pour le choix et l'achat de l'animal (puis éventuellement pour des conseils) ainsi qu'avec un vétérinaire pour les soins réguliers et toute la démarche d'accompagnement et de conseil (d'autant plus fondamental pour les « nouveaux animaux de compagnie »).

« Ce qui nous inquiète (...) c'est qu'on voit de plus en plus l'installation de poulailler dans la ville, d'animaux de rente qui deviennent plus ou moins des animaux de compagnie, avec une perte totale de savoir-faire autour de la gestion de ces animaux, même de la reconnaissance d'une pathologie quelconque, de ce qu'il faut faire etc. La sentinelle sur ce sujet-là et la personne la mieux à même d'accompagner le propriétaire c'est le vétérinaire et du coup je pense qu'on n'a pas de lien je ne sais pas du tout comment les vétérinaires sont organisés entre eux. »²⁵⁷

L'éleveur de son côté est également en relation de clientèle régulière avec un vétérinaire pour le suivi de ses animaux. Même si la perception de l'animal et de la place qui lui est accordée dans un foyer reste éminemment variable selon les individus, ils se retrouvent dans ce référentiel et autour de ce triptyque d'acteurs et de ces relations de service structurées et rationnelles.

- Le second est celui que nous appellerons le référentiel « animal anthropisé », ce terme traduisant de manière assez transparente l'idée directrice qui sous-tend ce référentiel, à savoir une relation à l'animal beaucoup moins rationnelle que pour le précédent, dominée par un affect focalisé sur des images très fortes d'anthropisation de l'animal et d'un modèle de « bonne action ». Au demeurant, ce positionnement s'avère un puissant moteur de motivation et d'action pour les collectifs impliqués dans le recueil des animaux errants, le maintien des « chats libres » ou des populations de pigeons, etc. De fait, les associations – en particuliers celles que nous avons définies plus haut comme militantes – occupent une place importante dans ce référentiel. Les éleveurs en revanche se placent généralement en marge, en tout cas pour ceux qui font de leur activité une source de revenus et restent donc guidés par une logique économique rationnelle. Enfin, une part significative des particuliers, ainsi que des vétérinaires, se montre sensible à ces problématiques et se positionne donc au sein de ce référentiel en acteurs autonomes ou fédérés autour d'associations.

« C'est surtout des mères qui font leur petit business toute seules avec deux trois copines et un vétérinaire plutôt sympathique. »²⁵⁸

Au demeurant, la perception du vétérinaire par les autres acteurs de ce groupe – notamment les associations – reste éminemment variable et est parfois impactée par l'existence de liens commerciaux (avec les particuliers surtout).

« Les vétérinaires devraient faire un stage sur le terrain car ils ne savent pas ce qu'est un chat de rue. »²⁵⁹

« Le vétérinaire a un côté commercial qui fait qu'il ne veut pas contrarier le particulier. (...) Les vétérinaires ne se rendent pas compte que c'est nous [les associations] qui

²⁵⁷ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

²⁵⁸ *Idem*

²⁵⁹ Entretien n°12 avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »

Comme précédemment, la discussion qui suit s'attachera à dégager de ce modèle les éléments de conclusion pouvant aboutir à des pistes de recommandation visant à la constitution d'un réseau opérationnel axé sur la gestion de l'animalité urbaine, ainsi qu'au positionnement du vétérinaire urbain dans un tel réseau.

C. Discussion

Tout d'abord et en lien avec le chapitre précédent, notons que l'ensemble solide que nous avons identifié autour du corporatisme vétérinaire se renforce ici dans la mesure où il se double de la dimension du paradigme vétérinaire, très fortement ancré sur une légitimité scientifique. Pour reprendre les termes de Guy Rumelhard, « le groupe scientifique, c'est d'abord le lieu d'apprentissage en commun d'une grille inconsciente de lecture du monde avant d'être l'institution qui défend bec et ongle, pour des raisons sociologiques, la sphère de pouvoir qu'elle quadrille²⁶¹. » Au-delà de la stricte définition de Kuhn, ce paradigme vétérinaire se double d'une dimension relationnelle où les quatre composantes fondamentales décrites par Guy Bajoit²⁶² sont très présentes :

- Intégration (le « on », où les individus sont pris dans la structure d'un contrôle normatif de tous sur chacun) : la profession vétérinaire faisant partie des professions réglementées, elle est de fait soumise à des dispositions juridiques spécifiques et quasi-omniprésentes dans leurs activités quotidiennes. En outre, elle est aussi une profession d'essence libérale : même si tous les vétérinaires ne déroulent pas leur carrière en libéral par la suite, ils partagent tout de même une sensibilisation très forte tout au long de leur formation²⁶³.
- Compétition (le « moi », où l'acteur social est individualiste, calculateur et guidé par l'intérêt) : le vétérinaire praticien – libéral ou salarié – est soumis aux mêmes règles que les autres acteurs économiques, et à ce titre subit des pressions de concurrence. Mais au-delà de ces impératifs matériels, la discipline vétérinaire est également marquée des déterminants communs de l'action scientifique, et ce sous chacune de ses trois formes : manipulateur, productrice et communicationnelle (selon la nomenclature proposée par Michel Dubois²⁶⁴). Cela se traduit par une forme d'individualisme qui pousse chacun à choisir ou concevoir ses stratégies de pratique et de recherche selon des objets particuliers, selon un modèle d'« opportunisme contextuel » tel que proposé par Knorr-Cetina²⁶⁵. Cela peut être illustré de façon particulièrement convaincante chez les chercheurs, pour qui la dimension de « production littéraire » est un impératif personnel très fort et un facteur de reconnaissance et de légitimité²⁶⁶.
- Aliénation : le « eux », où les individus sont pris dans une structure de domination qui les aliène) : **ce point est peut-être le plus ambigu dans le cadre de notre étude, car il peut**

²⁶⁰ Entretien n°12 avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »

²⁶¹ Rumelhard Guy. « Problématisation et concept de paradigme – Approche épistémologique, psychologique, sociologique ». In : *Problème et problématisation*, ASTER N° 40, 2005 p. 207.

²⁶² Wagnon Claude. « Bajoit Guy, Pour une sociologie relationnelle. » In : *Revue française de sociologie*, 1994, 35-2. Aspects de la vie professionnelle. pp. 326-328.

²⁶³ Mourgues Lucille. « Vétérinaire, profession libérale, profession réglementée ». Thèse d'exercice vétérinaire. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, 2008.

²⁶⁴ Dubois Michel, « L'action scientifique : modèles interprétatifs et explicatifs en sociologie des sciences. », *L'Année sociologique* 1/2005 (Vol. 55), p. 103-125

²⁶⁵ Knorr-Cetina Karin D., "The Manufacture of Knowledge. An Essay on the Constructivist and Contextual Nature of Science", Pergamon Press, 1981.

²⁶⁶ Law John, 1989, « Le laboratoire et ses réseaux », in Michel Callon (éd.), *La science et ses réseaux*, Paris, La Découverte, 1989.

notamment se cristalliser dans le contexte de la santé publique, où un réel défaut dans la communication de l'Etat vers ses vétérinaires sanitaires, et d'explicitation des missions attendues de leur part, est parfois ressenti²⁶⁷. De fait, dans le cadre de la politique de gestion de l'animal en ville, il sera essentiel de prévenir cet écueil afin de garantir la meilleure implication possible des vétérinaires.

« *Le vétérinaire par définition reste réticent à tout ce qui est administratif. C'est un libéral grognon vis-à-vis des contraintes administratives et de la législation.* »²⁶⁸

- Conflit (le « nous », où les individus, solidaires, agissent collectivement) : dernière dimension, mais non la moindre, du paradigme vétérinaire, elle est liée à la constitution d'une identité professionnelle très forte²⁶⁹, ainsi qu'à la nature particulière de la profession de par sa double-essence libérale et réglementée.

« *Je suis assez attaché à la grande famille vétérinaire.* »²⁷⁰

En découle un mode de fonctionnement particulier, à la fois collectif et solidaire, dont les émanations formelles sont la constitution de l'Ordre des vétérinaires – concrétisant le dispositif de contrôle par les pairs – et la construction d'une éthique et d'une déontologie professionnelles très prégnantes et consacrées par le Code de déontologie vétérinaire²⁷¹.

Sans nous étendre davantage sur les éléments constitutifs de ce paradigme vétérinaire, nous retiendrons essentiellement pour la suite de notre étude qu'il vient conforter la cohésion corporatiste des acteurs vétérinaires (praticiens urbains, ordre, syndicats et organisations professionnelles), mais aussi et surtout qu'il s'étend également aux vétérinaires agents de l'Etat, notamment dans le cadre des DDPP, et peut donc être envisagé comme un possible moteur pertinent visant à créer du lien entre les étages institutionnels et la communauté des praticiens urbains autour des politiques publiques de l'animal en ville.

Concernant les coalitions de causes à présent, remarquons que la première – « gestion de l'animal en ville » - traduit une logique de « vase clos » qui, bien qu'elle puisse s'avérer motrice pour les acteurs directement impliqués, tend par contre à distancier les autres (et notamment le vétérinaire, comme nous l'avons indiqué plus haut). De fait, dans l'optique de la création d'un réseau de vétérinaires autour de l'animal en ville, il pourrait être pertinent de repenser l'actuel dispositif de gestion des animaux errants, afin de permettre aux vétérinaires urbains d'en redevenir autant que possible partie prenante.²⁷²

Pour ce qui est de la coalition de cause ci-dessus intitulée « défense de l'animal en ville », il est à noter qu'elle repose sur une implication des acteurs fondée sur un ensemble de convictions à la fois très personnelles et très intimes de chacun, concernant la notion de ce qui est bien (ou non) envers l'animal. Cette analyse renvoie à la notion de « *deep core* », conceptualisée par Giandomenico Majone²⁷³ et décrite par Bergeron et al comme « un ensemble d'axiomes normatifs qui forment, en partie du moins, la philosophie personnelle de chacun (la nature de l'homme, la conception de ce qui

²⁶⁷ Antonova A., Cornu-Klein V., Daoudi A., Dupeyroux O., Gomel P., Kuntz M-O., Seghier N. & Salame M. « Quel mandat sanitaire pour demain ? » Rapport GEPP, Ecole Nationale des Services Vétérinaires, Marcy-l'Etoile, 2009.

²⁶⁸ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron

²⁶⁹ Delahousse Anne-Laure, « L'identité professionnelle du vétérinaire ». Thèse d'exercice vétérinaire. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, 2014.

²⁷⁰ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

²⁷¹ Thill Georges, Wautelet Jean-Marie, « Le monde des médecins vétérinaires. », Courrier hebdomadaire du CRISP 27/1974 (n° 653), p. 1-26

²⁷² Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

²⁷³ Majone Giandomenico, « Evidence, argument and persuasion in the policy process », New Haven, Yale University Press, 1989.

est juste, des valeurs comme la liberté, la sécurité, la connaissance, la santé, la beauté, etc.) »²⁷⁴. Dans un tel schéma, le positionnement et les actions qui en découlent relèvent parfois plus de l'affect que de la rationalité, néanmoins il contribue à instaurer au sein de ces acteurs un climat relativement naturel de confiance et de collaboration, qui peut également être envisagé comme moteur et créateur de lien pour la gestion des problématiques liées à l'animal en ville. **Par ailleurs, notons pour finir que le vétérinaire, s'il n'est pas à proprement parler partie prenante de cet ensemble, reste pour ces acteurs un partenaire régulier et bien identifié (notamment pour des prestations ponctuelles de soin ou de stérilisation).**

*« Bien évidemment le vétérinaire libéral est en lien avec le propriétaire de l'animal mais aussi avec des propriétaires militants ou inscrits dans un mouvement associatif, par exemple avec des mères nourricières, il fait souvent partie de petits réseaux visant à stériliser les chats etc. à des prix avantageux. Pour nous c'est un acteur à identifier avec qui améliorer les relations et travailler parce qu'on est nous ville en lien avec les habitants, militants les associations et autres ».*²⁷⁵

Pour finir, nous nous arrêterons un temps sur les deux référentiels identifiés, autour des thématiques vues précédemment. Plus que leur objet, c'est la structure de ces groupes qui attire l'attention, puisque tous deux s'organisent sous forme triangulaire, avec un positionnement du vétérinaire urbain en sommet pour chacun. Ainsi, bien que sur des répertoires et des problématiques sensiblement différents, le vétérinaire se trouve au sein de ces groupes en position d'interlocuteur naturel, et d'une certaine manière privilégié de par ses connaissances et sa sensibilité de praticien. Cet état de fait se rapproche de la notion de médiateur de référentiel, défini par Bruno Jobert comme un acteur-clé qui « définit la place du secteur considéré par rapport à la société tout entière et appuie sur les transformations du global pour annoncer les transformations inévitables du sectoriel... Les médiateurs ont donc à la fois une fonction cognitive (ils aident à comprendre le monde) et une fonction normative (ils définissent des critères qui permettent d'agir sur le monde, c'est-à-dire les objectifs des différentes politiques publiques)²⁷⁶ ».

La synthèse que nous pouvons proposer de ce modèle fondé sur les outils de l'analyse cognitive des politiques publiques ébauche donc un positionnement particulier du vétérinaire urbain au sein de la constellation des acteurs impliqués dans la gestion de l'animal en ville. Partie prenante du paradigme vétérinaire, et par conséquent trait d'union potentiel entre la sphère professionnelle des praticiens libéraux et les « services vétérinaires » de l'Etat (DDPP), le vétérinaire urbain est également positionné comme interlocuteur régulier des acteurs engagés dans la cause de défense de l'animal en ville, mais aussi comme médiateur des référentiels issus de la société civile sur cette thématique.

Ainsi, par rapprochement des résultats de notre première analyse (approches néo-corporatiste/pluraliste et néo-institutionnelle), nous voyons apparaître des liens potentiels entre les premiers groupes d'acteurs identifiés, autour du vétérinaire urbain notamment. Nous allons donc à présent tenter de transposer ces liens dans une perspective plus fonctionnelle du jeu des acteurs organisé autour de l'animal en ville.

²⁷⁴ Bergeron Henri, Surel Yves, Valluy Jérôme. « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? » Op. cit., p. 203.

²⁷⁵ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

²⁷⁶ Jobert Bruno, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques. » In: *Revue française de science politique*, 42^e année, n°2, 1992. pp. 219-234.

IV. Concrétiser pour synthétiser : approche par les réseaux de politique publique

A. Principe

Pour compléter le résultat des analyses interactionniste, néo-corporatiste/pluraliste/néo-institutionnelle et cognitive conduites dans les chapitres précédent, le dernier outil méthodologique proposé par l'analyse sociologique des politiques publiques auquel nous entendons recourir dans le cadre de cette étude est celui de l'approche par les réseaux de politique publique. Aux yeux de Le Galès et Thatcher²⁷⁷, ces réseaux pourraient être définis comme suit : « ce sont le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent alors un rôle déterminant dans la mise en œuvre sur l'agenda, la décision et la mise en place de l'action publique²⁷⁸ ». Cet outil nous a semblé pertinent dans le cadre de notre étude car il offre une approche plus fonctionnelle et propose une perspective globale au travers de laquelle nous tenterons de mettre en cohérence les divers éléments dégagés dans les phases précédentes du travail. Ainsi, comme le suggère Patrick Hassenteufel, "plus qu'une typologie nouvelle, les réseaux d'action publique sont, en fin de compte, (...) une catégorie générale permettant d'englober, plus que de dépasser, les principaux paradigmes d'analyse des politiques publiques²⁷⁹".

Au demeurant, et comme pour les autres concepts théoriques auxquels nous avons pu faire appel, l'approche par les réseaux a nourri de nombreux débats et produit presque autant de sous-courants et de concepts. Par conséquent, comme nous l'avons fait dans les chapitres précédents, nous nous attacherons dans ce propos liminaire à redéfinir brièvement les principaux outils auxquels nous ferons appel, à savoir :

- Les réseaux de projets, définis par Jean-Pierre Gaudin dans ses travaux traitant des politiques de la ville²⁸⁰. Ces réseaux sont structurés à assez petite échelle, en lien étroit avec la réalisation d'un objet ou projet donné (à la réalisation duquel ils ne survivront souvent pas). Dans de tels schémas, les relations entre acteurs sont très horizontales et les rapports restent éminemment personnels. Les agencements et les rapports de force peuvent varier complètement d'un projet à un autre²⁸¹.
- Les communautés de politique publique, au sens de Jeremy Richardson et Grant Jordan. Pour ces auteurs, « les réseaux ou communautés de politiques publiques englobent des acteurs publics et privés qui partagent des valeurs communes et qui ont conscience de former une communauté²⁸² ». Contrairement aux réseaux de projets, ces communautés sont fondées sur ces valeurs partagées et cette conscience communautaire, plus que sur un objectif formel de réalisation d'un projet. Elles s'inscrivent donc dans un pas de temps plus long, et tendront globalement à se maintenir même autour d'objets ou d'enjeux variables, du fait de la cohérence induite par ces valeurs. Paul Pross distingue en outre ces communautés en deux sous-ensembles : le « public attentif » (*the attentive public*) qui maintient une veille active sur

²⁷⁷ Le Galès Patrick & Thatcher Mark : « Les réseaux de politique publique – Débat autour des policy networks », op. cit.

²⁷⁸ El Dessouky Naglaa Fathy, « L'approche des réseaux de politique publique », Cahier de recherche du Cergo 2008-01, Énap et Télucq, 2008, p. 24.

²⁷⁹ Hassenteufel Patrick. "Do policy networks matter ? Lifting descriptif et analyse de l'État en interaction", in Le Gales P., Thatcher M. (dir.), *Les réseaux de politiques publiques*. Op. cit. pp. 91-108.

²⁸⁰ Gaudin Jean-Pierre, « Les nouvelles politiques urbaines », Paris : Puf, coll. Que sais-je ?, 1993

²⁸¹ Gaudin Jean-Pierre. « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? ». In: *Revue française de science politique*, 45^e année, n°1, 1995. pp. 31-56.

²⁸² Richardson Jeremy & Jordan Grant. "Governing Under Pressure: The Policy Process in a Post-Parliamentary Democracy." Oxford: Martin Robertson, 1979.

les évolutions des politiques publiques, et le « sous-gouvernement » (*sub-government*) qui s'engage activement dans la conception et la mise en œuvre de ces politiques²⁸³.

- Les communautés épistémiques, qui correspondent aux « canaux par lesquels de nouvelles idées circulent des sociétés vers les gouvernements, et d'un pays à l'autre²⁸⁴ ». Elles sont ainsi définies par Peter M. Haas comme des « réseaux de professionnels ayant une expertise et une compétence reconnues dans un domaine particulier qui peuvent faire valoir un savoir pertinent sur les politiques publiques du domaine en question²⁸⁵ ». De fait, ces communautés sont les plus stables et les plus pérennes, dans la mesure où elles se fondent avant tout sur un socle de connaissances et de compétences indépendant des politiques publiques (même s'il se trouve secondairement mobilisé à leur service).

Comme nous avons pu le faire dans les chapitres précédents, nous allons donc tenter de positionner ces différents concepts sur la grille des acteurs intervenant autour de l'animal en ville, afin de voir si leur application conforte les premiers éléments d'interprétation que nous avons pu recueillir et permet d'aboutir à des conclusions et recommandations concrètes en matière de conception et de mise en place d'un réseau opérationnel impliquant les vétérinaires urbains.

B. Proposition de modèle

En conservant toujours nos conventions graphiques, le résultat de cette approche par les réseaux de politique publique peut être représenté comme suit.

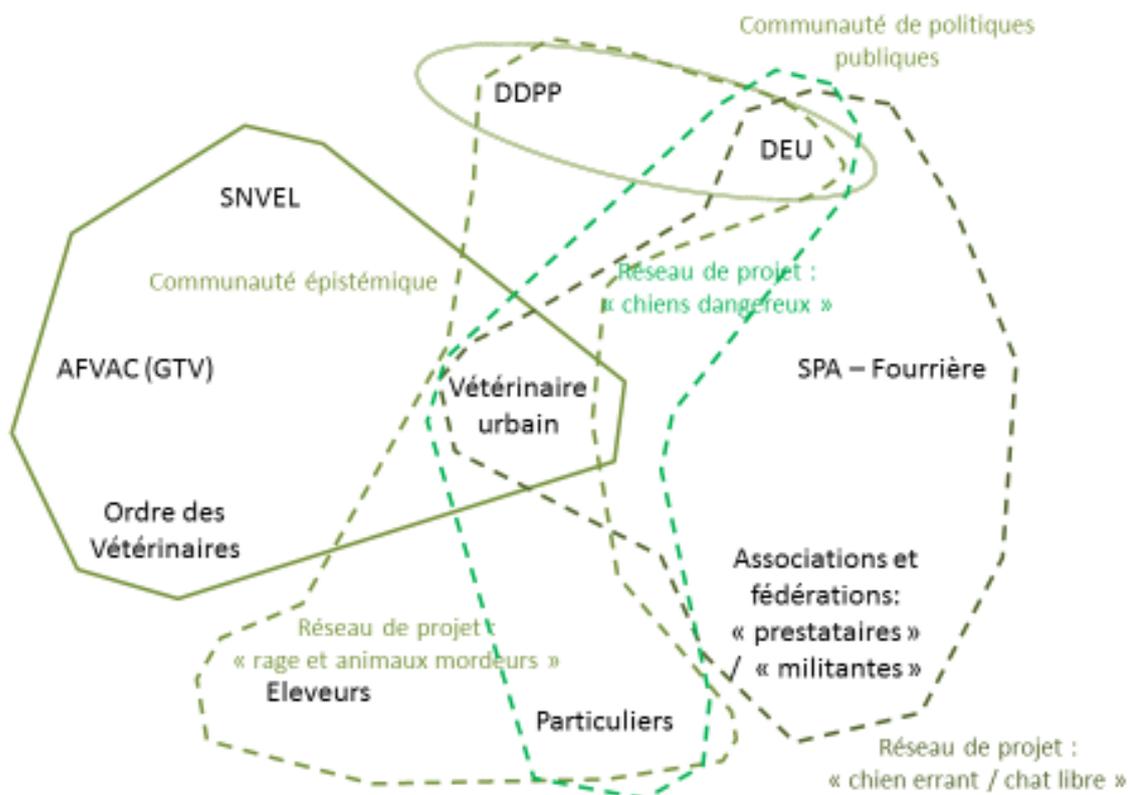


Figure 5- Approche par réseaux de politiques publiques

²⁸³ Pross, Paul. "Group Politics and Public Policy". Toronto: Oxford University Press, 1986.

²⁸⁴ Bossy Thibault & Evrard Aurélien, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 140-147 (entrée « Communauté épistémique »)

²⁸⁵ Haas Peter M., « Introduction : Epistemic communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46 (1), *Knowledge, Power, and International Policy Coordination*. (Winter, 1992) 1992b, P. 1-35.

Comme les précédentes, l'approche par réseaux de politiques publiques nous permet de définir, au sein de notre grille d'acteurs, plusieurs sous-ensembles distincts, mais avec un certain nombre de recouvrements :

- Le premier (ci-dessus intitulé « Communauté épistémique ») vient s'inscrire dans le schéma déjà préfiguré auparavant de la sphère professionnelle vétérinaire. En effet, outre le fait que ces acteurs vétérinaires sont liés à la fois par une pensée corporatiste et par le paradigme scientifique de la profession, ils s'inscrivent aussi parfaitement dans le cadre des critères définis par Haas (voir paragraphe précédent) en tant que réseau d'acteurs « ayant une expertise et une compétence reconnues dans un domaine particulier qui peuvent faire valoir un savoir pertinent sur les politiques publiques du domaine en question²⁸⁶ ». En revanche, contrairement aux ensembles définis par les deux premières approches, qui s'étendaient même pour le second à la DDPP, celui issu de l'approche par communauté épistémique apparaît plus restreint.

« Pour l'instant, nous les canins on n'a pas de relation avec la DDPP, quasiment. (...) on n'est pas dans les mêmes sphères. »²⁸⁷

« On y pense de temps en temps quand il leur faut envoyer les visites mordeurs mais comme ils nous disaient on les envoie une fois par an. »²⁸⁸

Notons également que la question d'inclure formellement l'ordre des vétérinaires dans cette communauté peut se poser, dans la mesure où celui-ci adopte un positionnement assez parallèle, autour de la gestion administrative, du contrôle déontologique et des instances disciplinaires des praticiens libéraux. Par ailleurs, il fait l'objet d'une perception particulière par la profession, qui le conçoit souvent comme un prestataire, plutôt que comme une véritable partie prenante.

« L'ordre, c'est toujours ressenti - même quand on l'explique - comme un prestataire de services, en disant : j'ai payé ma cotisation, j'ai droit à ça. »²⁸⁹

Néanmoins, des relations régulières – bien qu'informelles – existent notamment entre l'Ordre des vétérinaires et les organisations professionnelles comme le SNVEL, l'AFVAC ou les GTV.

« Il n'y a pas de réunions formelles. Les réunions sont plutôt informelles mais elles existent vraiment. »²⁹⁰

De plus, en Rhône-Alpes, ces relations se trouvent renforcées et institutionnalisées dans le cadre des actions de l'UVRA.

« C'est un projet porté par l'UVRA (Union des Vétérinaires Rhône-Alpes) qui regroupe toutes les entités vétérinaires (ordre, syndicat, organisme techniques, école vétérinaire). Ça existe depuis 20 ans et ça permet à tout le monde de se rencontrer. Chaque année, ils font une action de promotion de la profession, souvent une conférence de presse. Le thème de cette année est la rage. »²⁹¹

²⁸⁶ Haas Peter M., « Introduction : Epistemic communities and International Policy Coordination », art. cit.

²⁸⁷ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

²⁸⁸ *Idem*

²⁸⁹ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

²⁹⁰ *Idem*

²⁹¹ *Idem*

- Le second ensemble concerne la DDPP et la DEU. Il s'organise selon nous en concordance avec la définition retenue ci-dessus d'une communauté de politique publique. Ces deux acteurs publics partagent en effet un répertoire de valeurs communes focalisées autour des problématiques et enjeux sanitaires locaux²⁹². En ce sens ils relèvent même plus précisément des « sous-gouvernements » au sens de Pross²⁹³, dans la mesure où ils interviennent activement tout au long du processus de conception et de mise en œuvre des politiques publiques sanitaires locales (ainsi que de la mise en œuvre des politiques nationales), au niveau départemental comme à celui de la ville.
- Enfin, l'approche par réseaux de projets permet quant à elle de définir trois sous-ensembles distincts :

- Le premier recoupe tous les acteurs de la chaîne d'application de la réglementation sanitaire nationale, formalisée par les prescriptions du mandat sanitaire. En zone urbaine, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises dans nos entretiens, ces missions se réduisent souvent dans les faits aux démarches obligatoires de surveillance des animaux mordeurs, en application du dispositif réglementaire de prévention et de contrôle de la rage²⁹⁴, ce qui peut hélas limiter la motivation et l'implication des vétérinaires.

« Même si les véto sont peu motivés par leur mandat sanitaire, leur habilitation, quand même la DDPP doit les connaître et pouvoir les joindre si elle veut. »²⁹⁵

Toutefois, ce réseau implique directement les propriétaires d'animaux (particuliers et éleveurs), les vétérinaires (en charge de la surveillance sanitaire et de l'évaluation comportementale pour les chiens), la DDPP (qui centralise les rapports de surveillance et assure l'acheminement des prélèvements et encadre la réalisation des analyses diagnostiques le cas échéant) et la DEU (qui reçoit, traite et enregistre les déclarations de chiens mordeurs).

- Le second rassemble les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la politique de la ville concernant certains groupes particuliers d'animaux comme les « chats libres » ou la gestion des animaux errants. Les acteurs concernés sont donc bien évidemment la DEU (qui pilote le dispositif et peut faire intervenir ponctuellement les agents de la ville), la SPA et la SACPA (qui assurent notamment les missions de capture des animaux et la gestion des refuges) et les associations, notamment autour de la problématique des « chats libres » qui fait l'objet d'un projet de structuration par la ville de Lyon, dans une optique de bénéfice mutuel.

« Je pense qu'il y a beaucoup d'initiatives personnelles, donc des nébuleuses qu'on voit émerger de temps en temps. (...) Cela fait des réseaux extrêmement compliqués pas très structurés ou le rôle de qui fait quoi n'est pas très bien connu. »²⁹⁶

« On [la DEU] va mettre en place une charte pour les mères nourricières des cimetières avec une association et on va expérimenter une sorte de réseau un peu formalisé justement pour que ces mères nourricières acceptent d'être en lien avec des associations qui vont fournir la nourriture. »²⁹⁷

²⁹² Richardson Jeremy & Jordan Grant. "Governing Under Pressure: The Policy Process in a Post-Parliamentary Democracy." Op. cit.

²⁹³ Pross, Paul. "Group Politics and Public Policy". Op. cit.

²⁹⁴ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69

²⁹⁵ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

²⁹⁶ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

²⁹⁷ *Idem*

« L'association veut professionnaliser les mères nourricières et faire en sorte que le bien-être animal soit vraiment pris en compte. Plus l'association aura des opérations réussies, plus elle progressera dans son projet associatif, c'est des stratégies gagnant-gagnant. »²⁹⁸

Le vétérinaire urbain est également impliqué dans ces réseaux, notamment en tant que prestataire pour les soins, la récupération des animaux ou les campagnes de stérilisation.

« Après il y a le rôle des fourrières où le vétérinaire a un rôle qui est là aussi spécial pour soigner, pour récupérer l'animal. C'est vrai que les gens amènent le chien d'abord chez le vétérinaire quand ils ont trouvé un chien perdu. »²⁹⁹

- Enfin, le troisième réseau de projet concerne les actions d'encadrement et de gestion des chiens dits susceptibles d'être dangereux, c'est-à-dire ceux relevant de la classification réglementaire en première ou deuxième catégorie, et dont la détention est soumise à un régime de déclaration obligatoire auprès de la mairie. Ce dispositif engage donc directement les particuliers, les services de la ville, mais aussi le vétérinaire dans la mesure où le dossier de déclaration doit pour être valide comporter plusieurs documents relevant de la responsabilité de ce dernier, notamment un certificat de vaccination antirabique et une analyse comportementale (assortie d'une analyse morphologique pour les chiens non-inscrits à un livre généalogique officiel)³⁰⁰. Même si des liens informels existent entre la DEU et les vétérinaires urbains, un fort besoin de structuration et d'enrichissement reste toutefois sensible.

« Pour les chiens catégorisés on a besoin de ces vétérinaires. On va les orienter. On a des vétérinaires identifiés que l'on va solliciter pour faire l'analyse comportementale du chien ou de catégoriser le chien [mais] c'est un très faible réseau par rapport au nombre de vétérinaires présents sur Lyon. »³⁰¹

« On a toute la partie des chiens catégorisés avec des quartiers où [la DEU] aurait besoin de travailler très étroitement avec les vétérinaires parce que la tendance est de ne pas déclarer les chiens, de les présenter très jeunes chez le vétérinaire et cela contourne quand même l'évaluation du chien et surtout l'analyse morphologique. »³⁰²

Il a également été déploré dans nos entretiens que la DDPP ne s'engage pas plus dans ce réseau, notamment en mobilisant les vétérinaires (pour la réalisation de formations) et en coordonnant les initiatives avec la mairie :

« La DDPP ne s'appuie jamais sur les compétences des praticiens pour certains sujets. Par exemple, concernant les missions de chiens dangereux : on a noté beaucoup d'initiatives des vétérinaires qui ont formé les autres ; les relations avec la mairie auraient pu être favorisées par la DDPP. »³⁰³

²⁹⁸ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

²⁹⁹ Entretien n°9 avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

³⁰⁰ Site officiel de la Ville de Lyon : <http://www.lyon.fr/demarches-lyon-en-direct/environnement-securite/securite/declaration-de-chien-dangereux.html> (consulté le 13/02/2016)

³⁰¹ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

³⁰² *Idem*

³⁰³ Entretien n°1 avec un vétérinaire, ancien salarié de la SPA de Lyon

L'objet du propos qui suit sera donc d'une part de dégager les éventuels éléments de conclusion propres à ce dernier modèle, mais également dans un second temps de les mettre en regard – dans une perspective plus générale – de ceux issus des précédents modèles théoriques, afin d'aboutir à des axes cohérents de recommandations. Ces axes pourront ensuite servir de base théorique aux développements qui suivront concernant la conception d'un réseau opérationnel autour de l'animal en ville, ainsi que le positionnement des vétérinaires urbains au sein d'un tel réseau.

C. Discussion

Nous l'avons vu, les acteurs professionnels vétérinaires – malgré le cas particulier de l'ordre, qui se positionne un peu à part en termes d'articulation fonctionnelle – répondent à la définition de Peter Haas d'experts scientifiques participant d'une communauté épistémique. Selon lui, de tels experts partagent « des modes de raisonnements, des façons de connaître, un projet politique reposant sur des valeurs et des croyances communes, les mêmes pratiques discursives et le même engagement dans la production et l'application du savoir³⁰⁴ ». Selon cette conception, l'une des finalités de ce réseau consiste donc en une appréhension particulière des politiques publiques. Il se démarque ainsi du concept originel d'*épistémè*, proposé par Michel Foucault pour décrire « un réseau fondamental qui définissait l'unité implicite mais inévitable du savoir³⁰⁵ » et repris ensuite – et avant même les travaux de Haas – par les premiers auteurs ayant envisagé les communautés épistémiques, dont John G. Ruggie qui selon ses propres mots avait « emprunté ce terme à Michel Foucault (en faisant explicitement référence à « *The Order of Things: An Archaeology of Human Sciences* », New York, Pantheon Books, 1970, traduction de *Les mots et les choses*) pour désigner un mode dominant de perception de la réalité sociale, un ensemble de symboles et de références partagés, des attentes communes, des intentions communes prévisibles. On peut dire que les communautés épistémiques consistent en des rôles en interrelations croissant autour d'une épistémè ; elles délimitent pour leurs membres, la construction de la réalité sociale appropriée³⁰⁶ ».

L'évolution de l'acception du terme de communauté épistémique chez Peter Haas est donc double. D'une part, le concept passe d'une portée très générale à une échelle plus réduite, mais également plus concrète : celle d'une communauté scientifique. D'autre part, son objet évolue et se concrétise puisqu'il passe d'une forme assez globale d'interprétation de la réalité sociale à une cristallisation autour de politiques publiques spécifiques. Au bilan, comme l'énonce Yves Viltard, « la communauté épistémique n'est pas au sens strict une communauté savante coupée des réalités de la politique et du pouvoir, mais un réseau d'experts dans un secteur donné, possédant une communauté de pensée et d'action³⁰⁷ ». Certains auteurs comme Sélim Louafi vont même jusqu'à considérer cette influence des experts comme l'élément d'objectivation de « l'efficacité de la communauté épistémique qui se mesure à la capacité à faire partager sa vision du résultat attendu aux acteurs qui négocient³⁰⁸ ».

Au demeurant, si la communauté épistémique vétérinaire se dessine dans notre modèle de manière assez claire, la question de la dimension concrète de son implication dans les politiques locales de gestion de l'animal en ville reste en suspens. Dans l'état actuel des choses, il semble qu'elle soit relativement limitée, et essentiellement cantonnée à une position très en aval de mise en œuvre sur le terrain (typiquement, pour l'application des dispositions réglementaires en matière de rage). L'un des enjeux de notre étude (cf. Partie III) sera donc de donner suite à ce constat en recherchant des moyens de mobiliser le potentiel d'expertise de cette communauté dans les étapes

³⁰⁴ Haas Peter M., « Introduction : Epistemic communities and International Policy Coordination », art. cit.

³⁰⁵ Foucault Michel, « Les mots et les choses », Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1966, p. 90.

³⁰⁶ Ruggie John Gerard, « International Response to Technology : Concepts and Trends », International Organization, vol. 29, no 3, 1975, p. 569-570.

³⁰⁷ Viltard Yves, « L'étrange carrière du concept foucauldien d'épistémè en science politique. », *Raisons politiques* 3/2006 (no 23), p. 194.

³⁰⁸ Louafi Sélim, « Contour d'un concept », *Le courrier de la Planète*, no 71, 2004, p. 50.

plus en amont du processus d'élaboration et de maîtrise d'ouvrage des politiques concernant l'animalité urbaine.

En second lieu, notre dernier modèle tend à inscrire la collaboration DDPP-DEU dans une communauté de politique publique. S'organisent ainsi des transferts d'information et des collaborations fonctionnelles entre services départementaux de l'Etat et services de la Ville de Lyon, concernant des axes communs de l'action publique. En effet, même si ces acteurs ont chacun leur lot de prérogatives propres, un certain nombre de problématiques – au nombre desquelles plusieurs contingences en lien avec l'animal en ville – relèvent d'intérêts croisés ou même communs (comme la gestion des animaux mordeurs, qui croise à la fois les champs d'action de la réglementation rage et la responsabilité des services de la commune en terme d'encadrement des chiens dangereux et catégorisés). Ainsi, pour reprendre l'analyse de Mark Thatcher, « les communautés de politiques publiques se limitent à des secteurs de l'action publique clairement définis et assurent généralement des fonctions d'intérêt commun³⁰⁹ ». Dans ces domaines, l'interaction fonctionnelle entre services fonde une volonté commune qui va à la rencontre d'un double besoin : échanger et mutualiser les informations nécessaires aux deux parties, et *in fine* agir ensemble dans un esprit de cohérence et d'efficacité. Cette finalité rejoint d'ailleurs celle des réseaux de politiques publiques en général, par lesquels « sont donc véhiculées des ressources cognitives et conatives, des ressources pour connaître et agir³¹⁰ ». **De fait, cette communauté entre services, qui converge également avec les conclusions tirées précédemment du modèle néo-institutionnaliste, pourrait aussi constituer un axe à prendre en compte pour articuler un réseau opérationnel (qui engloberait à terme le vétérinaire urbain), dans la continuité de la réalisation de la présente étude.**

Enfin, sans revenir en détail sur chacun des trois ensembles identifiés précédemment comme des réseaux de projets, nous soulignerons surtout que, malgré leur diversité de structures et d'objets, tous ont en commun d'intégrer – plus ou moins fondamentalement au demeurant – l'acteur vétérinaire urbain. Ce dernier est ainsi pierre angulaire du dispositif de contrôle des animaux mordeurs (de par son rôle d'expert technique pour la surveillance clinique, mais aussi sa responsabilité réglementaire dans le cadre du mandat sanitaire), partenaire indispensable pour le suivi des chiens susceptibles d'être dangereux et prestataire occasionnel dans le cadre des problématiques de gestion des animaux errants ou des « chats libres ». La multiplicité de ces réseaux peut interpeller, mais ne doit pas surprendre dans la mesure où le réseau de projet constitue selon Jean-Pierre Gaudin un élément à la fois fondamental et caractéristique des politiques de la ville³¹¹. **Au demeurant, cette position de poly-interface fonctionnelle du vétérinaire urbain au sein de ces réseaux est originale et ne se retrouve chez aucun autre acteur impliqué ; les pistes de conception d'un réseau opérationnel qui seront envisagées dans la suite de notre étude devront donc en tenir compte. En effet, dans ce type de réseaux, les « relations interpersonnelles revêtent une importance capitale. Les réseaux de projet reposent sur des personnes et les procédures sont généralement inventées en cours d'action autour de projets et de problèmes précis³¹² ». De ce fait, des relations de personne à personne s'installent entre le vétérinaire et les autres acteurs (notamment les particuliers), relations absolument essentielles dans le cadre de leurs activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation du public (propriétaires d'animaux).**

« Ils sont au contact avec leurs clients, qui sont les citoyens qui vivent en ville et qui sont confrontés

³⁰⁹ Thatcher Mark, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 569-576 (entrée « Réseau (*policy network*) »)

³¹⁰ Le Naour Gwenola. « Réseaux et politiques publiques. Administration et éducation », (Ass. française des administrateurs de l'éducation), 2012, p. 4.

³¹¹ Gaudin Jean-Pierre, « Les nouvelles politiques urbaines », op. cit.

³¹² Gardon Sébastien et Le Naour Gwénola, « Introduction à l'analyse des politiques publiques » (cours), ENSV, 2016, p. 39.

aux éventuelles problématiques. »³¹³

« Avoir des contacts directs avec les vétos de terrain, et trouver les bons vétos de terrain, et ne pas passer par les structures. »³¹⁴

Ainsi, nous avons pu voir comment ce dernier modèle permet de concrétiser une partie des pistes envisagées dans les parties précédentes, et de les concrétiser dans le cadre fonctionnel de réseaux d'action publique. Au fil de cette analyse, nous avons également pu voir évoluer un positionnement original et particulier du vétérinaire urbain, au carrefour de ces différents réseaux.

Le dernier acte de cette seconde partie consistera donc, dans la discussion générale qui suit, à colliger l'ensemble des résultats précédents et à prendre du recul sur les conclusions que nous avons pu en tirer, en nous focalisant plus particulièrement sur la position stratégique du vétérinaire urbain d'une part, mais aussi sur les pistes à envisager pour adosser un possible futur réseau opérationnel consacré à l'animal en ville à l'état actuel des acteurs et de leurs interactions.

³¹³ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

³¹⁴ Entretien n°9 avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

Conclusion : Vers un vétérinaire « configurateur » ?

Tout au long de cette seconde partie, nous avons construit notre analyse sur la base de l'application de divers modèles théoriques au système des principaux acteurs identifiés en lien avec les problématiques de l'animal en ville. Ce raisonnement nous a permis de dégager plusieurs éléments d'orientation en matière de recommandations (qui seront développées en partie III), mais il a également permis de mettre l'accent sur les dimensions particulières du positionnement du vétérinaire urbain au sein de ce système d'acteurs.

Au demeurant, cette approche comporte une limite inhérente à sa méthode même, en ce qu'elle reste essentiellement descriptive, redéfinissant à chaque étape la place du vétérinaire urbain et son rôle sur la base d'un schéma d'analyse formel positionné en filtre de l'existant. Afin d'aboutir à une conclusion à la fois plus globale et plus concrète, il nous a donc paru nécessaire de réintroduire dans notre approche une dynamique d'ensemble, et d'en reprendre les résultats dans une perspective plus fonctionnaliste inspirée de Norbert Elias³¹⁵, et en particulier de sa théorie de la « configuration »³¹⁶. L'intérêt majeur de ces travaux pour notre étude réside notamment dans l'analyse qu'en propose Clément Ruffier, pour qui cette notion de configuration « introduit l'idée d'un changement perpétuel car elle existe dans le jeu entre les acteurs et n'a de stabilité que dans la mesure où le jeu est doté d'un certain équilibre. La configuration est en permanence reconstruite par les interactions des joueurs. Le concept oblige donc à adopter une démarche diachronique. De plus, la configuration se distingue des autres formes d'organisation par sa capacité à regrouper des éléments de nature différente : acteurs, groupes et représentations³¹⁷ ». En cela, cette approche nous offre donc le moyen de colliger l'ensemble des modèles envisagés dans les chapitres précédents, et de dégager une conclusion globale quant au rôle du vétérinaire urbain dans un réseau opérationnel de l'animal en ville.

Pour cela, il nous faut aller un peu plus loin dans la compréhension de cette configuration au sens de Norbert Elias, qui « refuse ainsi l'alternative entre individualisme wébérien et holisme durkheimien, alternative dominante voire fondatrice pour les sciences humaines en général et pour la sociologie en particulier³¹⁸ ». Avec Eric Dunning, il explicite que « le terme de "configuration" a pour dessein, ici, de supprimer la connotation inhérente à de nombreux termes traditionnels selon laquelle les individus et les sociétés sont substantiellement différents³¹⁹ ». Ces auteurs invitent donc à élargir le champ de l'analyse pour élaborer une perception globale de la société en tant que « réseau d'interdépendances entre individus. La société n'est donc pas une substance, pas plus que l'individu ne saurait être isolé des chaînes d'interdépendances dans lesquelles il s'inscrit. Pour saisir la société, le raisonnement doit être relationnel, comme l'objet qu'il vise à appréhender³²⁰ ». Pour Norbert Elias lui-même, cette « société » renvoie en réalité à « de nombreux individus qui, de par leur dépendance réciproque [*Interdependenz*], sont liés entre eux de multiples façons, formant ainsi des associations interdépendantes ou des configurations dans lesquelles l'équilibre des forces [*Spannungsgleichgewicht*, ailleurs *Spannungsbalance*] est plus ou moins instable³²¹ ».

Plus concrètement, Jean-Hugues Déchaux propose une synthèse de ce concept de configuration en affirmant qu'elle se caractérise « 1/ par l'équilibre mobile des forces, et 2/ par les effets et contraintes

³¹⁵ Michon Pascal, « La sociologie peut-elle sortir seule de son dualisme ? Le cas de Norbert Elias », *Cahiers internationaux de sociologie* 2001/1, n° 110, p. 146.

³¹⁶ Elias Norbert, « Qu'est-ce que la sociologie ? », trad. de l'all. par Yasmin Hoffman, Aix-en-Provence, Pandora, 1981, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 1991, p. 156-158.

³¹⁷ Ruffier Clément, « Sociologie de la carrière des objets techniques : le cas du camion dans le transfert de techniques entre la France et la Chine », Thèse de doctorat de sociologie et anthropologie, Université Lumière Lyon 2, 2008, p. 143.

³¹⁸ Delmotte Florence, « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2010/2 (n° 106), p. 31.

³¹⁹ Elias Norbert & Dunning Eric, « Sport et civilisation. La Violence maîtrisée », traduit de l'anglais par Josette Chicheportiche et Fabienne Duvigneau, Paris, Éditions Fayard, 1994, p. 60-61.

³²⁰ Duvoux Nicolas, « Configuration », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », p. 52.

³²¹ Elias Norbert, « Qu'est-ce que la sociologie ? », op. cit., p. 10.

de la compétition sociale qui [...] concernent tant les actions que les pensées des [acteurs]³²² ». Sur cette base, le modèle théorique de la configuration trouve toute sa pertinence dans le cadre de l'action publique concernant l'animal en ville. En effet, les deux caractéristiques citées par Déchaux transparaissent clairement au travers de notre analyse et des conclusions successives tirées de l'emploi des différents outils empruntés à la sociologie :

- **L'équilibre des forces est mobile : parmi les différents axes d'action autour de l'animal en ville, certains relèvent directement de l'application de dispositions réglementaires, et instaurent de fait un rapport de force très descendant, des institutions publiques (services déconcentrés de l'Etat et/ou services de la ville) vers les usagers. Sur d'autres en revanche (comme par exemple le maintien des « chats libres »), le rapport de force est beaucoup plus ascendant, avec une forte demande de particuliers et d'acteurs associatifs, qui se répercute en amont sur les services. Les divers schémas proposés dans notre analyse illustrent cette diversité de situations.**
- **Les effets et contraintes de la compétition sociale (que nous entendons ici au sens large de jeu d'interaction entre acteurs) relèvent également aussi bien des actions que de la pensée des acteurs et groupes d'acteurs impliqués puisque, nous l'avons vu, certains aspects des problématiques de l'animal en ville doivent être considérés par un prisme cognitif (notamment les dimensions scientifiques ou les représentations morales), alors que d'autres sont directement liés aux modalités concrètes des actions menées (dispositif de gestion des animaux errants, réglementation sur les animaux susceptibles d'être dangereux et les animaux mordeurs).**

Or, comme nous avons pu le voir au fil des moments précédents de ce travail, le vétérinaire urbain occupe au sein de ce modèle un positionnement original et particulier, puisqu'il se place en intermédiaire (certes plus ou moins direct) de la grande majorité de ces lignes de forces et d'effets/contraintes. En conséquence il pourrait être désigné, dans le prolongement de la théorie de Norbert Elias, comme un « configurateur » *de facto* du réseau de l'animal en ville, à même d'en percevoir (et potentiellement d'en coordonner) les interactions.

« A partir du moment où il y a un réseau et une bonne collaboration [de la DEU] avec la DDPP et c'est bien parti pour. Effectivement un réseau structuré de vétérinaire dans le jeu d'acteurs c'est un appui pour aller vers l'habitant et faire passer des messages et travailler de concert. »³²³

Il convient toutefois de rester particulièrement prudent quant à l'interprétation qui pourrait être faite de ces éléments. En effet, cette notion de « vétérinaire configurateur » est le résultat de l'analyse sociologique essentiellement théorique dont se réclame cette seconde partie de l'étude. Certes, elle constitue l'aboutissement de l'analyse en tant que tel. **Néanmoins, ce positionnement social du vétérinaire au sein du réseau de l'animal en ville ne doit pas pour autant faire l'objet d'une retranscription directe (et de fait abusive) en termes opérationnel : que le vétérinaire urbain se positionne ainsi en « configurateur », et occupe donc une place centrale au sein du réseau des acteurs de l'animalité urbaine, ne signifie pas qu'il doive concrètement se positionner comme pilote, ou même comme coordinateur, des actions opérationnelles dans ce domaine.**

« S'il doit y avoir un pilote, c'est plus la DDPP. Je pense que pour un vétérinaire la logique d'un réseau est plus à destination de la DDPP que de la ville, c'est plus pertinent. Un partenariat fort entre la DDPP et la ville, pour l'expérimenter déjà à l'échelle d'une ville comme Lyon, cela peut être

³²² Déchaux Jean-Hugues, « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Elias Norbert », Cahiers internationaux de Sociologie, 1995, vol. 99, p. 293-313.

³²³ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

intéressant parce qu'il y a des problèmes d'échelle. »³²⁴

« Il y a quand même un certain nombre de vétos dans les institutions, et ceux-là connaissent les vétos du département. (...) Il faut qu'il y ait un lien. Il n'y a pas besoin de connaître tous les vétos, mais les DDPP doivent pouvoir continuer à organiser des réunions où ils rassemblent tous les vétos pour leur dire : on va discuter de ça, ça et ça... ».³²⁵

La définition de ce positionnement concret et les recommandations qui en découlent, prenant en compte les apports de l'analyse sociologique, seront précisément tout l'objet de la partie suivante de notre étude.

Notons pour finir que dans le cadre de cette discussion, l'acception du terme réseau évolue (et se distingue du réseau en tant que typologie de méthode, tel qu'utilisé au chapitre précédent). Toujours selon Elias, un tel réseau « s'ordonne donc sur la dialectique des tensions et des coopérations à partir desquelles l'interdépendance se réalise³²⁶ » et « produit de l'ordre social par des fonctions que les interdépendances scellent³²⁷ ». Dans le prolongement de cette théorie, André Ducret indique également que « le concept de "configuration" (*Figuration*) passe volontiers aujourd'hui pour un équivalent de celui de "réseau social"³²⁸ ». De fait, la sociologie des réseaux sociaux constituera le support méthodologique principal du prochain temps de notre étude qui visera, comme annoncé précédemment, à transcrire les apports de l'analyse menée sur la base des modèles théoriques en recommandations concrètes en vue de mettre en œuvre un réseau opérationnel d'action publique autour du vétérinaire urbain et sur le thème de l'animal en ville.

³²⁴ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

³²⁵ Entretien n°9 avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville

³²⁶ Éric Letonturier, « Jeu, réseau et civilisation. Métaphores et conceptualisation chez Norbert Elias », *L'Année sociologique* 2006/1 (Vol. 56), p. 72

³²⁷ *Idem*

³²⁸ André Ducret, « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS* [En ligne], La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie. URL : <http://sociologies.revues.org/3459> (consulté le 13 février 2016)

Partie III: Concevoir un réseau autour de l'animal en ville ; approche opérationnelle

Le vétérinaire reste peu associé aux politiques publiques menées autour de l'animal en ville. Ce constat est justifié par l'isolement des acteurs institutionnels que sont la ville de Lyon et la DDPP du Rhône par rapport aux vétérinaires urbains. Isolement visualisable sur la figure 3 mais également exprimé lors des entretiens tant par les acteurs institutionnels que par les vétérinaires urbains.

« Aujourd'hui, le contact a été perdu et on essaye de le renouer avec le vétérinaire urbain³²⁹. »

« Pour l'instant, nous les canins on n'a pas de relation avec la DDPP, quasiment³³⁰. »

Les acteurs institutionnels nous ont fait part de leur souhait de resserrer les liens avec le vétérinaire urbain. Les acteurs institutionnels espèrent que ce rapprochement conduira à réduire le fossé entre les vétérinaires et la santé publique vétérinaire et, *in fine*, inciter le vétérinaire urbain à relayer davantage d'informations relatives à la sécurité et la santé publique auprès des détenteurs d'animaux de compagnie. La création d'un réseau opérationnel de vétérinaires urbains appuyée par le développement d'outils de communication adaptés constitue la principale piste envisagée pour y parvenir.^{331 332}

Nous serons donc amenés dans cette partie à définir la notion de réseau et à identifier les éléments permettant de différencier les différents types de réseaux. Cette étude préliminaire théorique sera ensuite replacée dans le contexte de l'animal en ville et des vétérinaires urbains pour dégager les pistes d'évolution les plus pertinentes.

I. Pourquoi un réseau de vétérinaires urbains ?

A. De la théorie des réseaux au réseau social

L'approche par les réseaux s'est développée en analyse des politiques publiques comme une voie médiane entre les théories pluralistes qui défendent l'idée que le jeu est ouvert, chacun pouvant accéder aux ressources de l'Etat, et les théories néo-corporatistes pour qui les politiques publiques sont définies par un nombre restreint et stable d'acteurs.³³³ Parmi les différents types de réseaux décrits par le biais de cette approche, nous nous intéresserons plus particulièrement aux réseaux de projet³³⁴ et aux communautés de politique publique³³⁵. Ces deux réseaux regroupent des acteurs réunis respectivement par un projet et par une politique publique mais diffèrent par le degré de stabilité et le niveau de formalisation des relations entre les acteurs.

Si la théorie des réseaux et les définitions qu'elle engendre paraissent satisfaisantes en premier lieu,

³²⁹ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69.

³³⁰ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône.

³³¹ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69.

³³² Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine

³³³ Le Galès P., Thatcher M., dir. *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy network*, Paris, Ed. l'Harmattan, 2010.

³³⁴ Gaudin J-P., *Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ?*, Ed. Presses de Science Po, 1995.

³³⁵ Jordan & Richardson, « Policy communities : The British and European policy style », *Policy Studies Journal*, n°4, vol. 11, 1983, p. 603-615

il n'en reste pas moins que cette approche n'offre qu'une représentation partielle de la notion de réseau. En effet, comme la théorie des réseaux a vocation à expliquer la construction des politiques publiques, elle présuppose que les réseaux n'existent que pour atteindre un objectif particulier ; sans finalité, pas de réseau.

C'est pourquoi nous ferons intervenir la sociologie des réseaux sociaux qui considère le réseau comme un objet d'étude à part entière. Les travaux de recherche menés au sein de ce courant ont donc permis l'émergence d'une définition élargie de la notion de réseau social mettant l'accent sur les relations qui unissent les acteurs entre eux ; un réseau social consiste en un ensemble d'unités sociales (individus, groupes d'individus, organisations formelles) et de relations que ces unités entretiennent les unes avec les autres, soit directement, soit indirectement à travers des chaînes relationnelles de longueurs variables. Les relations peuvent être de natures très diverses : transactions monétaires, échange de services, transmission d'informations, contacts physiques, etc.³³⁶

Tandis que le premier courant porte son attention sur le projet en tant qu'objet fédérateur de réseaux, le deuxième se focalise sur les chemins relationnels qui unissent les acteurs au sein d'un réseau. L'emploi de ces deux approches complémentaires a influé sur la compréhension du matériel de notre étude :

« Un réseau structuré de vétérinaire dans le jeu d'acteurs c'est un appui pour aller vers l'habitant et faire passer des messages et travailler de concert³³⁷. »

« Les vétos fonctionnent à la convivialité³³⁸. »

« On peut se tutoyer aussi. Je suis assez attaché à la grande famille vétérinaire³³⁹. »

Analysés à la lumière des théories exposées ci-dessus, ces verbatim s'avèrent très explicites. D'un côté, nous retrouvons la volonté de constituer un réseau de projet ou une communauté de politique pour répondre à une situation donnée et, de l'autre, le souhait pour les vétérinaires urbains de créer avant tout des chemins relationnels.

Comme aucun réseau de vétérinaires urbains ne s'est pour l'instant structuré autour d'un enjeu de santé publique ou de sécurité, il apparaît clairement que le projet ne pourra pas être à lui seul l'élément fédérateur.

Recommandation n°1: Par-delà la pertinence du projet porté, la création de chaînes relationnelles fortes et diversifiées représente un prérequis indispensable pour la création d'un réseau de vétérinaires urbains.

B. Des réseaux du vétérinaire urbain au réseau des vétérinaires urbains

La première partie, par le rappel d'éléments de contexte, a mis en évidence la valeur ajoutée des vétérinaires urbains dans la gestion de l'animal en ville. Dans la deuxième partie, l'approche mettant à profit les grilles d'analyse de la sociologie des politiques publiques a démontré la position centrale du vétérinaire urbain dans la coordination des activités liées à l'animal en ville. Le souhait de constituer un réseau de vétérinaires urbains sous-tend implicitement l'idée que la mise en

³³⁶ Mercklé P., *La sociologie des réseaux sociaux*, Ed. La Découverte, 2011

³³⁷ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine.

³³⁸ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon.

³³⁹ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes.

fonctionnement en réseau des vétérinaires urbains apportera un bénéfice par rapport à la situation actuelle. Dans ce paragraphe, nous allons donc évaluer la pertinence de cette présomption d'un point de vue théorique tout en la confrontant au contexte spécifique de notre étude.

Le réseau d'un individu est fonction de l'appartenance sociale ; il est d'autant plus fourni que le niveau socioculturel et économique de l'individu est élevé, permettant un jeu élargi de contributions et rétributions réciproques, symboliques ou matérielles, avec son environnement³⁴⁰. Le vétérinaire urbain, appartenant à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures³⁴¹, possède donc un réseau large et diversifié. Néanmoins, le réseau du vétérinaire urbain aussi étendu soit-il n'est pas suffisant pour répondre à l'entièreté de ses attentes. Il se retrouve alors démuné s'il se retrouve confronté à une problématique qui ne lui est pas familière comme, par exemple,

« Mais notre vétérinaire urbain, c'est un vétérinaire chiens-chats. [...] Quand vous regardez le maillage des vétérinaires faune sauvage, vous vous apercevez qu'ils sont tous à la campagne. Or, 80% des confrontations avec la faune sauvage blessée, ça se passe en ville...³⁴² »

Alors que le fonctionnement en réseau peut aujourd'hui apparaître comme une formule avancée des pratiques de communication et de relations sociales, il est au fondement même de toute vie sociale. La première force du réseau est de permettre le redéveloppement de réciprocity, de solidarités, et de recréer du lien social entre des professionnels souvent figés jusqu'alors dans des images réciproques³⁴³. Cette réflexion conforte ce qui a été exposé précédemment, à savoir que le réseau représente l'opportunité de renforcer les liens entre les acteurs institutionnels et les vétérinaires urbains mais également entre les vétérinaires urbains eux-mêmes. Elle interroge également la possibilité de constituer un réseau comprenant de manière non exclusive des vétérinaires en associant d'autres professions. En effet, une mixité de compétences autoriserait une approche transversale de l'animal en ville :

« Il faut intégrer dans les équipes qui pensent la végétalisation de la ville et les espaces verts des gens qui aient une compétence dans les divers risques liés à la présence des animaux (...) des agronomes, des horticulteurs mais aussi des véto³⁴⁴. »

Si un réseau pluridisciplinaire semble indiqué pour mener à bien le processus de végétalisation de la ville, il n'en sera pas forcément de même pour certaines thématiques relevant strictement du champ des vétérinaires urbains. Aussi, nous nous interrogerons dans le dernier paragraphe de cette partie sur les thématiques qui nécessiteraient ou justifieraient la constitution d'un réseau de vétérinaires urbains.

Par ailleurs, la deuxième force du réseau réside dans le fait que l'ensemble des organisations sociales repose depuis la plus haute antiquité sur la nécessité des échanges et des collaborations entre des individus confrontés à des problèmes qui dépassent leur capacité isolée de résolution³⁴⁵. En somme, les réseaux permettent de résoudre plus efficacement un problème qu'un individu isolé. Cette deuxième force est fondamentalement conséquente de la première puisque le renforcement des liens entre acteurs du réseau est justement à l'origine de la valeur ajoutée du réseau.

« Plus il y a de personnes qui réfléchissent au projet, plus on a de chances d'aboutir à quelque chose

³⁴⁰ Dumoulin P., Dumont R., Bross. Nicole, Masclet G., *Travailler en réseau. Méthodes et pratiques en intervention sociale.*, Ed. Dunod, 2015.

³⁴¹ Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) établie par l'INSEE.

³⁴² Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur

³⁴³ Dumoulin P., Dumont R., Bross. Nicole, Masclet G., op.cit.

³⁴⁴ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon.

³⁴⁵ Dumoulin P., Dumont R., Bross. Nicole, Masclet G., op.cit.

de fini³⁴⁶. »

Recommandation n°2: Penser le réseau de vétérinaires urbains en tenant compte des vétérinaires non urbains (Professeurs à Vetagro-sup, vétérinaires ruraux, etc.) et des professions ou des acteurs qui pourraient être reliés au projet porté par le réseau.

II. Comment caractériser un réseau ?

Ce paragraphe liste plusieurs éléments, à la fois issus des entretiens et de sources bibliographiques, qui ont été mobilisés pour appréhender de façon globale les différents modèles de réseaux envisagés au cours de cette étude.

A. Différencier projet porté et actions menées

La constitution d'un réseau de vétérinaires urbains nécessite de définir en amont sa ou ses finalités mais également les actions qui seront menées. Par exemple, il existe en médecine humaine des réseaux de santé orientés sur une thématique spécifique à l'image des réseaux de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie (Reppop). Ces réseaux font intervenir plusieurs catégories professionnelles et engagent une coordination entre médecins hospitaliers et libéraux³⁴⁷. Les Reppop sont donc en mesure de proposer aux patients un véritable parcours de soin adapté.

Les centres locaux d'information et de coordination (Clic) sont quant à eux des dispositifs territorialisés visant à une meilleure coordination gérontologique. Trois niveaux ont été définis. Le label 1 correspond à des missions d'information et d'orientation. Le label 2 est attribué à des Clic qui effectuent des évaluations de la personne âgée, et élaborent en outre des plans d'aide personnalisés. Enfin, le label 3 vise ceux qui, en plus des missions précitées, assurent la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation des plans d'aide³⁴⁸.

Enfin, dans le domaine de l'intervention sociale, des réseaux se sont créés pour coordonner les actions entre partenaires. Sont notamment décrits le pairage (orienter son client vers une personne susceptible de l'aider par la mise en action de son propre réseau de ressources) ou le réseau d'échanges réciproques et de savoirs (échanger avec les pairs leurs analyses, leurs savoir-faire, leurs stratégies)³⁴⁹.

Si ces différents réseaux partagent un même objectif, coordonner les actions entre partenaires du réseau, les voies empruntées varient sensiblement dans la pratique. Ainsi, le projet ou les projets qui seront portés par un réseau de vétérinaires urbains ne préfigurent pas des actions qui seront entreprises au sein de ce réseau.

Recommandation n°3: Bien que menée en corrélation avec la définition du projet porté par le réseau, l'identification des modalités d'action du réseau fera l'objet d'une réflexion spécifique.

³⁴⁶ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

³⁴⁷ Lefebvre B., *La construction d'un nouveau territoire professionnel en activité physique dans les réseaux de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie (reppop)*, Université Claude Bernard - Lyon I, 2010.

³⁴⁸ Blanchard N., « Du réseau à la coordination gérontologique : un nouveau paradigme pour le secteur médicosocial ? », *Retraite et société* 3/2004 (n° 43), p. 165-186

³⁴⁹ Dumoulin P., Dumont R., Bross. Nicole, Masclet G., op.cit.

B. Zone géographique couverte par le réseau

Au regard de l'agenda contraint dont nous disposons, nous avons restreint le champ de notre étude à l'ensemble relativement homogène que constitue la ville de Lyon afin de limiter le nombre de paramètres à prendre en compte. Ce choix méthodologique est d'ailleurs conforté par le souhait des commanditaires de placer la ville de Lyon au centre de nos réflexions³⁵⁰.

Or, le réseau peut être compris comme un système de relations entre des réalités non strictement spatiales³⁵¹. Cette définition pour le moins ésotérique présente cependant l'avantage d'insister sur la difficulté d'inscrire tout réseau d'acteurs au sein d'un espace géographique délimité. En outre, nous avons établi au cours de la deuxième partie que le vétérinaire urbain se situe au centre d'une toile d'acteurs n'appartenant pas systématiquement à la ville de Lyon. Et, puisque le réseau du vétérinaire urbain dépasse d'ores et déjà les frontières de la ville de Lyon, il paraît peu réaliste d'espérer parvenir à ancrer un réseau de vétérinaires urbains sur le territoire de la ville de Lyon *sensu stricto*.

Par exemple, restreindre le réseau de vétérinaires urbains à la ville de Lyon reviendrait à se priver de l'éventuel concours de vétérinaires urbains comme les professeurs de Vetagro-Sup, l'école vétérinaire située à proximité de Lyon. De la même manière, un réseau de surveillance sur une pathologie particulière ne pourrait se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble de l'urbain de Lyon puisque la ville de Lyon ne correspond pas à une unité épidémiologique pertinente en première intention.

Recommandation n°4: Si la ville de Lyon dispose des atouts nécessaires pour porter un réseau de vétérinaires urbains, celui-ci devra s'inscrire dans un territoire plus large que la ville de Lyon *sensu stricto* si l'on souhaite en maximiser l'efficacité.

C. Genèse d'un réseau

Les premiers réseaux de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie de France résultent en partie de la collaboration de trois médecins au sein d'une association pour la Prise en charge et la prévention de l'Obésité en pédiatrie (APOP). Constituée majoritairement de pédiatres, cette association se donne pour principaux objectifs la mutualisation de compétences variées pour améliorer la prise en charge et la prévention de l'obésité infantile³⁵². De la même manière, le cadre associatif est le cadre le plus souvent retenu par les porteurs de projet de centres locaux de coordination et d'information ; la culture française médicosociale est en effet fortement marquée par l'initiative associative³⁵³.

Et, tout comme les médecins, les vétérinaires portent des initiatives sous la forme d'associations ou de réseaux plus informels. Nous pouvons citer l'association Zoopsy qui vise à promouvoir la zoopsychiatrie et, plus généralement, protéger, améliorer ou rétablir l'équilibre comportemental des animaux domestiques³⁵⁴. Resudervert, un réseau de surveillance des souches de bactéries résistantes en dermatologie vétérinaire a également été initié par des vétérinaires³⁵⁵. Se dégage donc implicitement l'idée que l'implication des vétérinaires urbains au sein du réseau sera d'autant plus

³⁵⁰ Entretien n°3 avec un représentant de l'écologie urbaine.

³⁵¹ Grandclement A., *Réseaux d'acteurs, réseaux de lieux et territoires métropolitains : le cas des pôles de compétitivité*, Aix-Marseille Université, URM 7303 TELEMME, 2013.

³⁵² Lefebvre B., op. cit.

³⁵³ Blanchard N., op. cit.

³⁵⁴ <http://www.zoopsy.com/public/qui.php>, consulté le 11/02/2015.

³⁵⁵ <http://www.lepointveterinaire.fr/actualites/actualites-professionnelles/151106-un-reseau-de-surveillance-des-resistances-en-dermatologie-veterinaire.html>, consulté le 11/02/2015.

importante s'ils sont à l'initiative des projets qui y seront portés:

« Il faudrait les préparer, leur laisser un peu de temps pour y réfléchir, pour éventuellement en parler avec leurs clients (...) sachant qu'il faudrait bien baliser le truc : les cacas de chiens, les morsures, les étourneaux qui salissent voitures...on connaît. Quoi d'autre ? (...) Ils peuvent faire ressortir des trucs³⁵⁶. »

Néanmoins, il convient de ne pas considérer hâtivement que la création d'une association par des vétérinaires puisse aboutir systématiquement à la constitution d'un réseau pérenne et efficient. En témoigne cette citation issue d'un article traitant des centres locaux de coordination et d'information : « Ainsi, un Clic associatif créé *ex nihilo* doit tout construire de façon concomitante et cela le fragilise : on peut estimer qu'un délai plus long lui sera nécessaire pour parvenir au niveau 3. Au contraire, un Clic adossé à une collectivité locale bénéficie d'une forme de sécurité (notamment sur le plan des moyens avec la prise en charge par la collectivité de services communs : gestion des personnels, logistique) qui lui permet de se consacrer à sa finalité³⁵⁷. »

Le succès de la création d'un réseau est donc conditionné par les ressources humaines et financières qui lui sont consacrées au démarrage. Par exemple, dans le cas d'un site internet qui serait destiné à informer les vétérinaires urbains des pathogènes circulant dans l'agglomération lyonnaise ou qui servirait à mettre à disposition les informations réglementaires liées à au mandat sanitaire comme déjà expérimenté par la DDPP de la Loire.

« Il faut donner le kick-off ; si on veut un site sur lequel les vétérinaires déposent ou recueillent des informations, il faut le faire ce site-là. Ça demande du temps et de l'investissement³⁵⁸. »

Recommandation n°5: L'implication des vétérinaires urbains au sein du réseau sera d'autant plus importante s'ils sont à l'initiative des projets qui y seront portés.

Recommandation n°6: Des moyens humains et financiers seront nécessaires pour initier la création d'un réseau de vétérinaires urbains.

D. L'habitus des acteurs du réseau

L'habitus, au sens de Bourdieu, est un ensemble de dispositions durables, acquises, qui consiste en catégories d'appréciation et de jugement et engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales. C'est ce qui explique que, placés dans des conditions similaires, les agents aient la même vision du monde, la même idée de ce qui se fait et ne se fait pas, les mêmes critères de choix de leurs loisirs et de leurs amis, les mêmes goûts vestimentaires ou esthétiques³⁵⁹. Or, comme explicité dans la deuxième partie, les vétérinaires libéraux et les organisations afférentes (SNVEL, Ordre des Vétérinaires, AFVAC) sont rassemblés autour d'une identité vétérinaire marquée et d'un corporatisme solide dont sont exclus la DDPP du Rhône et la Direction de l'Ecologie Urbaine de la ville de Lyon.

³⁵⁶ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

³⁵⁷ Blanchard N., op. cit.

³⁵⁸ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon.

³⁵⁹ Wagner A-C., « Habitus », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Ed. Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? »

En effet, ces deux organisations sont gérées par des agents qui s'inscrivent dans un habitus distinct de celui des vétérinaires urbains, tant par la nature des missions réalisées que par les valeurs inhérentes à la fonction publique et au service public³⁶⁰. Ce contraste d'habitus se traduit par des façons de communiquer différentes qui se sont révélées être à l'origine d'incompréhensions :

« J'ai envoyé hier un mail à l'ensemble des cabinets vétérinaires que j'ai [...] à propos de la rage en disant : voilà, j'ai mis un APMS pour une surveillance d'animal qui a été introduit illégalement sans vaccination [...] et j'en ai plusieurs qui m'ont demandé ce qu'était un APMS³⁶¹. »

« L'administration parle beaucoup avec des acronymes...³⁶² »

Tout vétérinaire en exercice peut demander une habilitation sanitaire afin de devenir vétérinaire sanitaire et de pouvoir être désigné par les détenteurs d'animaux pour la réalisation de missions permettant de garantir la santé publique vétérinaire. Pour les vétérinaires urbains, cela concerne principalement la surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs et la vaccination contre la rage³⁶³. Aussi, malgré la nécessité de définir d'un socle terminologique commun en vue de pallier les inévitables différences d'habitus, il semblerait à première vue que les vétérinaires urbains soient d'ores et déjà conscients de leur rôle important dans le domaine de la santé publique vétérinaire. D'autant que l'habilitation ne peut dorénavant être délivrée qu'aux vétérinaires ayant suivi une formation préalable lors de leurs études et satisfait un contrôle de connaissances³⁶⁴.

Néanmoins, cette vision a été contredite par plusieurs des acteurs interrogés :

« Ce serait bien d'envisager une habilitation sanitaire plus spécialisée pour qu'on puisse approfondir d'autres rôles du vétérinaire, notamment le vétérinaire de ville. Pour l'instant, que ce soient les étudiants ou les vétérinaires étrangers, j'ai l'impression que beaucoup subissent la formation parce que c'est principalement de la rurale qui leur est présentée³⁶⁵. »

« Les ruraux sont plus au courant³⁶⁶. »

Une réforme de l'habilitation sanitaire orientée davantage vers les problématiques du vétérinaire urbain contribuerait donc à sa sensibilisation aux enjeux de l'habilitation sanitaire et à l'importance d'une communication avec les organisations institutionnelles.

Par ailleurs, il a été mis en évidence que le travail en équipe ne fait pas partie de la culture traditionnelle des médecins³⁶⁷. Cette observation est aisément transposable aux vétérinaires urbains puisque nous avons pu montrer au cours de la première partie de cette étude l'absence de réseaux de vétérinaires urbains sur la ville de Lyon, voire dans le meilleur des cas leur caractère inachevé. Au regard de l'importance des études vétérinaires dans le modelage de l'identité du vétérinaire urbain³⁶⁸, une voie intéressante à explorer serait d'agir au niveau du contenu du cursus pour imprégner la notion de travail en réseaux dans l'esprit des étudiants vétérinaires. Des réflexions sont d'ailleurs menées en ce sens au sein de l'école vétérinaire de Lyon, Vetagro-Sup³⁶⁹.

³⁶⁰ Silicani (Jean-Luc), *Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique : faire des services publics et de la fonction publique des atouts pour la France*, Paris, La documentation française, 2008.

³⁶¹ Entretien n°2 avec un représentant de la DDPP69

³⁶² Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron

³⁶³ Note de service DGAL/SDPSA/N2012-8216 en date du 13 novembre 2012 – annexe 5.

³⁶⁴ Arrêté du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire.

³⁶⁵ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

³⁶⁶ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône

³⁶⁷ Lefebvre B., op. cit.

³⁶⁸ Fritsch Philippe, op. cit.

³⁶⁹ Entretien n°8 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

Recommandation n°7: Etablir un socle terminologique commun pour pallier les différences d'habitus entre les vétérinaires urbains et les organisations institutionnelles (DDPP, DEU).

Recommandation n°8: Profiter de la formation initiale à l'habilitation sanitaire pour sensibiliser les vétérinaires urbains à la thématique de l'animal en ville.

Recommandation n°9: Intégrer la notion de travail en équipe dans le parcours de formation des vétérinaires urbains.

E. Investissement des acteurs au sein du réseau

Il serait erroné de décrire un réseau en mettant tous les acteurs sur le même plan. Les engagements dans le réseau sont divers, introduisant des distinctions entre acteurs³⁷⁰. Les vétérinaires urbains doivent consacrer l'essentiel de leur temps à leur clientèle pour s'assurer un revenu et ne peuvent pas s'engager pleinement au sein d'un réseau sans contrepartie financière. A l'inverse, la DDPP du Rhône et la ville de Lyon sont en mesure de mobiliser un ou plusieurs agents en vue de groupes de travail ou de réunions de pilotage.

« On n'a jamais trouvé le moyen de motiver les vétos et à faire que ça ne leur prenne pas d'argent et pas de temps³⁷¹. »

« Les vétos praticiens voulaient être impliqués mais leurs réunions avaient toujours lieu les après-midi de 14 à 17 et un véto praticien, il peut pas se libérer de 14 à 17. [...] C'était vraiment un engagement propre au vétérinaire qui s'y intéressait³⁷². »

Les réseaux de santé en médecine humaine sont confrontés à cette même dichotomie entre acteurs à la différence près qu'elle implique les médecins généralistes travaillant en ville et les praticiens hospitaliers. Dans ce contexte, les réseaux de santé en médecine humaine sont décrits comme composés de deux cercles d'acteurs. Un premier cercle peut être qualifié de noyau dur, car il se caractérise par la permanence d'engagement dans le réseau et par l'investissement de temps et d'énergie, tant en activité individuelle qu'en activité plus collective de coordination et de discussion. Un deuxième cercle plus large se compose de professionnels qui entrent provisoirement dans le réseau à l'occasion d'un événement particulier, lorsqu'un de leur malade est pris en charge par le réseau. Le rapport de ces professionnels au réseau est donc le plus souvent passif³⁷³.

³⁷⁰ Bercot R., « La coopération au sein d'un réseau de santé. Négociations, territoires et dynamiques professionnelles. », *Négociations* 1/2006 (n° 5), p. 35-49

³⁷¹ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

³⁷² Entretien n°1 avec un vétérinaire, ancien salarié de la SPA de Lyon.

³⁷³ Bercot R., op. cit.

Pour en revenir au réseau de vétérinaires urbains, cette réflexion tend à montrer les limites des aménagements d'horaire présentés comme une voie d'amélioration dans l'un des verbatim ci-dessus. En effet, quand bien même quelques vétérinaires urbains souhaiteraient s'investir au sein du réseau, la majorité d'entre eux resterait cantonnée à une posture attentiste.

Recommandation n°10: Prévoir les rencontres informelles ou les réunions de travail à des horaires compatibles avec l'exercice de la médecine libérale. Malgré tout, garder à l'esprit que la majorité des vétérinaires urbains ne s'engageront pas activement au sein du réseau quelles que soient les accommodations proposées.

F. Coordination du réseau

Coordonner signifie intégrer ou relier ensemble différentes parties d'une organisation pour accomplir un ensemble collectif de tâches³⁷⁴. Cette définition sous-tend que la coordination s'avère essentielle pour permettre au futur réseau de vétérinaires urbains d'atteindre les objectifs qui lui auront été assignés. Il reste cependant à déterminer les modalités de cette coordination. Dans le cadre des réseaux d'entreprises, deux dimensions sont reliées à la notion de gouvernance:

- Une dimension régulation qui distingue les réseaux régulés par des mécanismes de nature économique (contrats, négociation par les prix, arbitrages de coûts) des réseaux au mode de régulation socio-politique (convention, confiance, logique de clan).
- Une dimension architecture qui distingue les réseaux "stars" marqués par une forte asymétrie de pouvoir et un pilotage centralisé, et les réseaux communautaires marqués par une symétrie du pouvoir entre les acteurs et un pilotage décentralisé³⁷⁵.

Tout d'abord, concernant la dimension régulation, nous avons constaté la force des logiques corporatistes et l'absence de liens économiques entre les différents acteurs, exception faite de la relation commerciale qui unit les vétérinaires urbains et les particuliers. Nous positionnerons donc la gouvernance du réseau de vétérinaires urbains dans une logique de régulation. Cette observation rejoint d'ailleurs la recommandation n°1 où nous conseillons de renforcer les chemins relationnels préexistants.

Il apparaît, en revanche, malaisé de se prononcer en faveur d'un réseau "star" ou d'un réseau communautaire au sein de la dimension architecture. En effet, la notion de contrainte et, in fine, d'asymétrie de pouvoir est rejetée par les vétérinaires urbains qui ne souhaitent pas la mise en place d'un réseau institutionnalisé avec des règles formelles³⁷⁶.

Dans le même temps, un pilotage décentralisé suppose que les vétérinaires urbains s'investissent suffisamment au sein du réseau pour participer chacun à la coordination et à la mise en œuvre des actions menées au sein du réseau. Or, nous avons montré dans le paragraphe consacré à l'investissement des acteurs du réseau que cette orientation n'était pas envisageable.

³⁷⁴ Van de Ven A. H., Delbecq A.L., et Koenig R., «Determinants of coordination modes within organizations», *American Sociological Review*, vol. 41, n° 2, pp. 322-338, 1976.

³⁷⁵ Assens C., « Le réseau d'entreprises : vers une synthèse des connaissances », *Management International*, vol. 7, n° 4, 2003, p. 49-59.

³⁷⁶ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron.

Ces observations nous amènent à conclure que la coordination d'un réseau de vétérinaires urbains prendra une forme hybride, tiraillée entre un comité de pilotage central et une gouvernance sans rapports hiérarchiques tirant son influence de la confiance réciproque que les acteurs auront su développer.

L'enjeu consistera donc pour la ville de Lyon et la DDPP du Rhône à s'affranchir du modèle bureaucratique auxquelles elles appartiennent en tant qu'organisations institutionnelles puisque ce dernier correspond à une forte centralisation du pouvoir et une hiérarchisation des fonctions très marquées³⁷⁷.

Recommandation n°11: Le comité de pilotage ne devra pas être considéré comme un bureau décisionnel où des résolutions seront entérinées avant leur mise en œuvre sur le terrain mais plutôt comme un espace de collaboration et d'échange.

G. Les ressources du réseau

Le rayonnement et la renommée d'un réseau tiennent à sa capacité à nouer des alliances³⁷⁸. Pour rassembler les vétérinaires au sein d'un réseau, nous avons montré qu'il était notamment nécessaire de définir un socle terminologique commun aux institutions et aux vétérinaires. Cependant, pour que les vétérinaires soient réceptifs aux messages qui leur seront transmis, ce socle terminologique devra être incarné dans la mesure du possible par un vétérinaire parlant naturellement le même langage qu'eux.

« Il comprenait ce que je lui disais, je comprenais ce qu'il disait parce qu'il était vétérinaire³⁷⁹. »

« Ouais, mais à condition qu'ils arrivent pas en tant que professeurs. [...] Moi, je sais tout et de toute façon c'est comme ça...³⁸⁰ »

Ce constat suppose que le réseau dispose d'une assise financière suffisante pour indemniser un vétérinaire pour le temps qu'il consacrerait à son animation. Si certains vétérinaires s'investissent d'ores et déjà au sein d'organisations représentatives de leur profession, ils ne sont pas en mesure de le faire bénévolement :

« C'est pas du bénévolat. On est indemnisés de manière forfaitaire, c'est-à-dire quel que soit le nombre d'heures qu'on fasse par jour 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 ou 15, 283 euros par jour. Chaque fois que je fais une journée [...], je perds 40 euros³⁸¹. »

Par ailleurs, par-delà l'indemnisation de l'animateur du réseau, les vétérinaires urbains qui prendront part à ce réseau en attendront un retour :

« La convivialité, c'est toujours la cerise sur le gâteau. Je pense pas qu'il faut pas partir de ça³⁸². »

³⁷⁷ De Croster M., *Sociologie du travail et gestion des ressources humaines*, Ed. De Boeck Université, 1999.

³⁷⁸ Bercot R., op. cit.

³⁷⁹ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron.

³⁸⁰ *Idem*

³⁸¹ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

³⁸² *Idem*

« *Vétérinaire, c'est un métier. En échange d'un travail, il faut une rémunération.* »

Ces verbatim s'inscrivent à rebours de la recommandation n°1 où nous considérons la création de chaînes relationnelles fortes et diversifiées comme un prérequis indispensable pour la création d'un réseau de vétérinaires urbains. Il en ressort donc que la convivialité constitue un socle nécessaire mais non suffisant. Aussi, il convient de réfléchir à un niveau de rémunération suffisant pour inciter les vétérinaires urbains à participer au réseau, étant entendu que la notion de rémunération n'est pas obligatoirement à comprendre dans son sens pécuniaire. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'avantages en nature comme l'ont évoqués certains vétérinaires urbains lors des entretiens menés :

« *Si la ville de Lyon, la métropole nous fournit des sacs à crotte, nous les donnerons*³⁸³. »

« *Peut-être que ça serait intéressant qu'il y ait un fascicule complet sur la problématique de l'animal en ville et qu'il soit distribué à tous les propriétaires de chien*³⁸⁴. »

« *On n'a jamais pu avoir le numéro de téléphone de la personne responsable de la ville qui pourrait nous aiguiller*³⁸⁵. »

Ces exemples concrets sont autant de facilités d'exercice à proposer aux vétérinaires en retour de leur participation à un réseau de vétérinaires urbains. Rien n'empêche cependant d'envisager des services plus élaborés. Ces pistes ainsi que d'autres seront explorées plus en détail en conclusion de cette étude.

Recommandation n°12: Envisager d'indemniser financièrement un vétérinaire urbain pour le temps qu'il consacrerait à animer et structurer le réseau.

Recommandation n°13: Identifier les services qui pourront être proposés aux vétérinaires urbains ayant intégré le réseau.

H. Cadre réglementaire

Certains des interlocuteurs interrogés avaient connaissance d'entreprises produisant et commercialisant des médicaments vétérinaires qui seraient intéressées par un dispositif de surveillance via l'envoi de prélèvements ponctuels par des vétérinaires urbains à des laboratoires³⁸⁶. Néanmoins, il a été également pointé du doigt qu'un tel système ne pourrait pas être pérenne. En effet, les entreprises arrêteront de financer un tel réseau sitôt qu'elles auront engrangé suffisamment de données.

« *Un laboratoire va dire, moi je veux bien investir sur cinq ans pour une étude pour promouvoir ma vaccination parvo. [...] Il va investir pour cinq ans*³⁸⁷. »

³⁸³ Entretien n°7 avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron.

³⁸⁴ *Idem*

³⁸⁵ Entretien n°5 avec un représentant du SNVEL du Rhône.

³⁸⁶ Entretien n°4 avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon

³⁸⁷ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur.

Dans ces conditions, la nature des services qu'il sera possible de proposer aux vétérinaires urbains ayant intégré le réseau sera principalement lié aux ressources financières des institutions qui portent ce projet. Or, la DDPP du Rhône et la ville de Lyon ont des mandats d'intervention bien spécifiques et elles ne peuvent allouer des financements concernant l'animal en ville uniquement s'il est démontré une atteinte à la sécurité ou à la santé publique.

« Le centre du dossier, c'est santé et sécurité publique ça, le maire il peut mettre tout ce qu'il veut là-dedans s'il peut le justifier³⁸⁸. »

« En milieu urbain, on n'a pas l'économique comme levier donc le levier il s'appelle santé publique et sécurité. [...] Donc, il faut trouver des maladies sur lesquelles légiférer³⁸⁹. »

Une solution serait donc d'élargir les compétences pour les DDPP ou les villes qui souhaiteraient s'investir davantage sur la thématique de l'animal en ville. Dans le même ordre d'idée, il apparaîtrait pertinent de collaborer avec les bailleurs de fonds privés que sont les entreprises pharmaceutiques et d'identifier dans quel cadre réglementaire, ils pourraient financer un dispositif de surveillance en évitant d'éventuelles distorsions de concurrence.

Par ailleurs, nous avons pointé du doigt dans la première partie que les vétérinaires ressentaient une dévalorisation progressive de leur image auprès de leurs clients. D'où l'idée qu'en intégrant un réseau de bonnes pratiques sur une thématique spécifique comme, par exemple, l'antibiorésistance, le vétérinaire urbain puisse revaloriser son image auprès de sa clientèle en mettant en avant son appartenance à un tel réseau. Ici encore, le levier réglementaire devrait être actionné pour définir les conditions de validation des bonnes pratiques. Bien que doutant que l'appartenance à un réseau de bonnes pratiques leur confère une réelle plus-value aux yeux de leurs patients, l'un des acteurs interrogés au cours de cette étude a rappelé que les médecins sont impliqués dans de tels réseaux depuis une quinzaine d'années³⁹⁰.

Recommandation n°14: Profiter de l'intérêt de certaines entreprises pour la mise en place de dispositifs de surveillance en pérennisant leur engagement par des conventions pluriannuelles.

Recommandation n°15: Actionner le levier réglementaire pour accroître la marge de manœuvre financière des institutions sur la thématique de l'animal en ville.

III. Projets et actions d'un réseau de vétérinaires urbains

La constitution d'un réseau de vétérinaires urbains répondra au souhait de la DDPP du Rhône et de la ville de Lyon de travailler davantage avec les vétérinaires urbains sur la thématique de l'animal en ville, notamment en ce qui concerne la sécurité et la santé publique. Néanmoins, pour que cet objectif

³⁸⁸ Entretien n°6 avec vétérinaire chercheur.

³⁸⁹ *Idem*

³⁹⁰ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes.

soit accepté par les vétérinaires urbains, le réseau devra fédérer autour d'objectifs intermédiaires et d'actions concrètes. Par la recommandation n°3, nous insistions sur la nécessité de réfléchir tant aux projets qui seront portés par le réseau qu'aux actions qui seront déclinées. Nous nous proposons donc dans cette partie d'entamer un travail de prospective en réalisant une synthèse des pistes évoquées tout au long de ce rapport ; les orientations présentées devront être approfondies, puis infirmées ou confirmées, par des études ultérieures.

L'objectif du réseau pourrait consister à faciliter l'obtention d'informations pour les vétérinaires urbains, en particulier celles relatives à la réglementation. L'intégration au réseau donnerait, par exemple, accès à une plateforme internet contenant de la documentation sur la réglementation relative aux missions de l'habilitation sanitaire. Des plaquettes pourraient également être distribuées aux vétérinaires qui en feraient la demande. Enfin, un point de contact mail ou téléphonique serait défini clairement pour qu'ils puissent obtenir aisément les renseignements qui leur font défaut. Ce projet ainsi que les actions qui en découlent sont réalisables avec des ressources financières restreintes. En revanche, il est à craindre que la cohésion du réseau soit réduite à sa plus simple expression du fait du manque d'interactivités.

L'objectif du réseau pourrait consister en un lieu d'échanges et de discussions. Les vétérinaires participant au réseau auraient l'opportunité de se rencontrer régulièrement pour échanger de manière conviviale avec les institutions. Un forum internet pourrait également être envisagé. Cependant, les lieux de discussion sur internet ne font pas défaut au sein de la profession vétérinaire³⁹¹ et la convivialité n'est pas une finalité en soi. Si un "budget convivialité" est à prévoir pour faciliter l'adhésion des vétérinaires urbains au réseau, la convivialité ne peut être considérée comme un objectif du réseau mais comme un facteur d'adhésion au réseau.

L'objectif du réseau pourrait consister à revaloriser l'image des vétérinaires ayant intégré le réseau auprès de leur clientèle. Cette revalorisation prendrait la forme de services rendus à leurs clients comme, par exemple, la distribution de sacs à déjections pour inciter davantage les propriétaires à ramasser celles de leur animal. Une alternative serait la diffusion de guides clairs et concis sur la manière de choisir son animal de compagnie ou de l'éduquer. Ces deux exemples sont issus des entretiens réalisés mais par-delà l'amélioration de l'offre de services à leur clientèle, le réseau pourrait contribuer à une revalorisation intrinsèque de l'image des vétérinaires par le biais d'un système de labels reconnaissant la mise en œuvre de bonnes pratiques d'exercice au sein de leur clinique sur des thématiques d'actualité comme l'antibiorésistance ou les maladies nosocomiales.

L'amélioration de services rendus aux clients demanderait un investissement modéré tandis que la mise en place d'un système de labellisation requerrait un investissement financier plus important assorti d'une mobilisation de certains leviers réglementaires. En outre, il est à craindre que la mise en place d'un système de labellisation des bonnes pratiques fasse perdre de vue l'objectif initial, à savoir amener les vétérinaires urbains à collaborer plus régulièrement avec les institutions.

Enfin, le réseau pourrait servir à revaloriser les vétérinaires, tant pour eux-mêmes qu'auprès des autres acteurs gravitant autour de l'animal en ville, en le plaçant dans une position de sachant. Une première possibilité consisterait en la mise en place de commissions traitant de thématiques transversales (problématique de l'animal de rue, bien-être animal, *etc.*). A l'instar du système de labellisation, nous nous éloignerions de l'objectif initial mais cette orientation pourrait inciter des acteurs en périphérie du système comme, par exemple, les associations de protection animale à s'investir davantage en concertation avec les institutions.

Une deuxième possibilité consisterait en la mise en place de dispositifs de surveillance de certaines pathologies d'intérêt. Trois formats ont été envisagés au cours de cette étude :

- Un réseau de surveillance financé par un laboratoire pharmaceutique. Par essence, ce financement serait éphémère puisque limité à la durée d'une étude spécifique. Ce financement pourrait malgré tout

³⁹¹ Entretien n°10 avec un représentant du CRO Rhône-Alpes

servir à poser les fondations d'un réseau de vétérinaires urbains.

- Un réseau de surveillance financé par les acteurs institutionnels que sont la DDPP du Rhône et la ville de Lyon. Ce financement bien que pérenne serait conditionné à une modification réglementaire qui autoriserait ces acteurs à s'engager dans un tel projet.

- Un réseau de surveillance basé sur les déclarations volontaires des vétérinaires urbains par le biais d'un site internet qui serait administré par un professeur de l'école vétérinaire de Lyon. En l'absence de financement, il sera nécessaire de réfléchir à des contreparties visant à maintenir un niveau suffisant d'engagement de la part des vétérinaires urbains. Il pourra s'agir, par exemple, d'un retour mensuel sur les données obtenues et leur analyse.

Conclusion

Nous nous sommes attachés dans un premier temps à décortiquer la diversité faunistique englobée par l'appellation "animal en ville".

Nous avons ensuite identifié les bénéfices et les nuisances inhérents à la présence de l'animal en ville avant de les relier aux compétences du vétérinaire urbain.

Ce travail préliminaire nous a ainsi permis de mieux appréhender les divers rôles occupés par les vétérinaires urbains dans la gestion de l'animal en ville. La description factuelle des liens qui relient ces derniers aux autres parties prenantes de l'animal en ville a été complétée par une analyse théorique mettant en exergue la position de configurateur des vétérinaires urbains, puisque situés à la confluence des axes d'action et des flux d'information ayant trait à l'animal en ville.

Cette analyse théorique, en confrontant diverses approches issues de la sociologie des politiques publiques, a également permis de mettre en lumière et d'explicitier des dynamiques jusqu'alors peu évidentes comme, par exemple, la force du paradigme vétérinaire ou l'isolement relatif des institutions publiques (DDPP du Rhône et DEU de la ville de Lyon).

La dernière partie a tiré profit des apports des parties précédentes pour établir une série de recommandations concrètes visant à faciliter la constitution d'un réseau de vétérinaires urbains.

Enfin, ce rapport a été élaboré avec pour finalité de poser les bases nécessaires à la conduite d'études plus approfondies ; nous nous sommes donc essayés à proposer plusieurs pistes de recherche en identifiant les projets qui pourraient être portés et les actions qui pourraient être déclinées au sein d'un réseau de vétérinaires urbains.

Annexes

Annexe 1 - Grille d'entretien

La présente grille reprend les éléments retenus pour la réalisation des entretiens semi-directifs auprès des acteurs identifiés dans le cadre du groupe d'étude des politiques publiques (GEPP) « L'animal en ville, enjeux de santé publique vétérinaire et rôle du vétérinaire urbain ». Les étapes successives et les différentes questions sont ici présentées « par défaut » dans l'ordre envisagé en première intention lors de la conception des problématiques de travail. Cependant, cet ordre n'est aucunement contraignant et pourra être adapté au cas par cas selon l'évolution spontanée des entretiens. De même, l'ensemble des questions ne sera pas nécessairement abordé à chaque fois, et d'autres points pourront également être ajoutés au besoin. Il est à noter que la grille dans son ensemble est susceptible de faire l'objet de modifications et d'adaptations au fil du projet, en fonction des résultats et des retours des entretiens réussis.

Préparation de l'entretien

Les interviewés recevront chacun une sollicitation par un courriel harmonisé, suivie éventuellement de relances par courriel et/ou par téléphone. En l'absence de réponse à l'issue de la seconde relance (ou bien évidemment en cas de refus), il ne sera plus donné suite.

Le format proposé sera un entretien individuel d'une durée d'une heure (extensible selon le souhait de l'interviewé) conduit par un binôme d'enquêteurs et autant que possible sur le lieu de travail de l'interviewé afin de mieux appréhender les éléments contextuels.

Un enregistrement audio de l'ensemble des entretiens sera prévu, ainsi qu'une prise de notes. Celle-ci, tout comme la conduite de l'entretien, sera partagée entre les deux membres du binôme à leur convenance.

Introduction

- 1- Salutations et remerciements
- 2- Présentation des enquêteurs :
 - « Etudiants en sciences politiques » par défaut
 - « Vétérinaires suivant un cursus complémentaire en sciences politiques » pour les acteurs ayant une sensibilité vétérinaire
 - « Vétérinaires inspecteurs en formation à l'ENSV et intervenant dans le cadre du master de sciences politiques » uniquement en cas de questions spécifiques de la part de l'interviewé.
- 3- Retour rapide sur le projet
- 4- Demande de l'autorisation d'enregistrer l'entretien, uniquement à des fins de simplification de la prise de notes, avec garantie d'anonymat, d'utilisation strictement interne au projet, de diffusion limitée au groupe de travail et d'effacement des données à l'issue de l'étude. Le cas échéant, démarrage de l'enregistreur. *Conditions et termes synthétisés en une phrase en début d'enregistrement.*

Corps de l'entretien

Cadre professionnel de l'interviewé et appropriation du thème de l'animal en ville

- 5- Pourriez-vous nous parler un peu de vous ? Quel est votre parcours ? En quoi consiste votre poste actuel ?
Relances :

- Quelle est votre formation initiale ?
 - Combien de temps avez-vous occupé cette fonction ?
 - Qu'est-ce qui a motivé ce changement ?
- 6- Qu'évoque pour vous l'animal en ville ?
- Relances :
- S'agit-il selon vous d'un réel sujet de fond, ou plutôt d'une mode ?
 - Quelles espèces animales sont concernées ?
 - Quel degré d'importance est/devrait être accordé à ce sujet ?
- 7- Vous sentez-vous directement concerné par « l'animal en ville » en tant que professionnel ?
Que citoyen ?
- Relances :
- Quelle place occupe ce sujet dans votre activité ?
 - Quel est votre cadre de vie (appartement, pavillon, ville, banlieue, campagne) ?
 - Etes-vous propriétaire d'animaux ?

Enjeux liés à l'animal en ville, notamment du point de vue de la santé publique

- 8- Que représente pour vous la santé publique en ville ? Qu'apporte selon vous l'animal en ville en termes de santé publique ?
- Relances :
- Des bénéfices ? de quelle nature (amélioration de qualité de vie, services rendus, valeur environnementale, lien social...)? Via quelles espèces ? Pour quels bénéficiaires ?
 - Des nuisances ? de quelle nature (tranquillité, salubrité, sécurité) ? Via quelles espèces ? Pour quelles victimes ?
 - Avez-vous des connaissances d'enjeux de santé publique liés à l'animal en ville?
- 9- S'agit-il selon vous d'un enjeu d'action publique ?
- Relances :
- Le dispositif actuel est-il adapté selon vous ? Est-il suffisant ?
 - Justifie-t-il selon vous une implication des pouvoirs publics ?
 - Quels sont les axes à prioriser : réglementation / accompagnement (prévention) / contrôle (répression) ?
 - Quelle évolution attendre pour ces enjeux (gain ou perte d'importance) ?

Positionnement et perspectives pour le vétérinaire urbain

- 10- Comment définiriez-vous le vétérinaire urbain ?
- Relances :
- Où exerce-t-il ? Quel est son champ géographique d'action ?
 - Sur quelles espèces intervient-il ?
 - Quelles sont ses missions, notamment au-delà des activités de soin libéral ?
- 11- Selon vous, quelle est la place du vétérinaire urbain dans un modèle de gestion de l'animal en ville ? Quelle principale plus-value apporte-t-il/ peut-il apporter individuellement selon vous ?
- Relances :
- Quels sont les besoins qui correspondent plus particulièrement à un profil vétérinaire ?
 - Doit-il être un partenaire permanent ou plutôt intervenir ponctuellement ?
 - Quand doit-il être sollicité, comment et par qui ?
 - Comment différencieriez-vous vétérinaire urbain et vétérinaire sapeur-pompier?

12- Quelle visibilité pour les vétérinaires urbains ?

Relances :

- A votre niveau, le vétérinaire urbain est-il clairement identifié (savez-vous qui il est, comment le contacter) ?
- L'implication des vétérinaires urbains par rapport à vos activités liées à l'animal en ville vous semble-t-elle suffisante ?
- Selon vous, faut-il améliorer la visibilité des vétérinaires en tant que parties prenantes de l'animalité urbaine ? Si oui, comment ?

Recentrer le dispositif sur les vétérinaires ?

13- Selon vous, est-il souhaitable / opportun pour un vétérinaire urbain de s'impliquer dans la gestion de l'animal en ville ?

Relances :

- Les principales missions correspondent-elles vraiment à son métier ?
- Est-il suffisamment disponible pour mener de front cette mission et son activité libérale ?
- Les modalités de prise en charge financière permettent-elles une viabilité économique ?

14- Le vétérinaire urbain doit-il jouer un rôle central au sein de ces ou ces dispositifs ?

Relances :

- Est-il en position de piloter un tel dispositif ?
- A-t-il facilement accès aux autres acteurs impliqués ?
- Dispose-t-il d'une légitimité suffisante dans les divers aspects de la problématique ?

15- Comment intégrer les métiers des vétérinaires et les coordonner ?

Relances :

- Vaut-il mieux un interlocuteur bien identifié, ou plutôt un réseau opérationnel de praticiens ?
- Quelle place pour les vétérinaires privés non libéraux (consultants) ?
- Est-il aisé d'incorporer des acteurs indépendants dans un circuit de management public ?

Parties prenantes, jeux d'acteurs et réseaux

16- Quels sont les acteurs impliqués dans cette problématique ?

Relances :

- Acteurs individuels (propriétaires, particuliers...) Vs collectifs (associations, entreprises, médias...)?
- Quels sont les services publics (Etat, Collectivités) concernés ?
- Autres éventuellement (institutions supra-nationales)

17- Y-a-t-il une corrélation entre le rôle des acteurs dans le dispositif (décideur, prestataires de services, bénévole) et le caractère régulier ou non de leur engagement sur cette thématique ?

Relances :

- Quels sont les acteurs permanents ? Les partenaires réguliers ?
- Qui assure le pilotage du ou des dispositifs ?
- Quels sont les autres acteurs susceptibles d'intervenir ponctuellement ?

18- Quelle est la nature des interactions entre ces acteurs ? Pouvez-vous nous en esquisser un schéma rapide ?

Relances :

- Lesquels interviennent de manière indépendante ?

- S'agit-il de rapports hiérarchiques ou de partenariats ?
 - Les rapports relèvent-ils de l'implication spontanée ou d'une forme de contractualisation (institutionnelle ou commerciale) ?
- 19- Quels sont pour vous les différents réseaux locaux incluant/impliquant des vétérinaires urbains ?
- Relances :
- Quelles sont les relations des vétérinaires urbains entre eux ?
 - Avec les services publics (DDPP69, Ville de Lyon) ?
 - Avec d'autres acteurs liés à l'animalité en ville ?
- 20- Globalement, comment estimez-vous que ce ou ces réseaux fonctionnent ?
- Relances :
- Est-ce que les initiatives sont coordonnées ?
 - A-t-on des objectifs de long, moyen et court terme ?
 - Les orientations sont-elles mises en application ?
- 21- Comment percevriez-vous l'intégration des vétérinaires urbains au sein d'un dispositif public de suivi de l'animalité urbaine ?
- Relances :
- Comment communiquez-vous avec les services publics (DDPP69, Ville de Lyon) ?
 - Qu'attendez-vous de ces services ?
 - Comment percevez-vous le développement de ce partenariat ?
- 22- Comment le ou les réseaux pourraient-ils être améliorés ?
- Relances :
- Quels sont les moteurs et les freins que vous identifiez, notamment de la part ou à l'encontre des acteurs publics ?
 - Quels sont les acteurs qu'il serait pertinent d'impliquer davantage ?
 - Quels sont les axes à développer / renforcer en priorité ?

Conclusion / Clôture de l'entretien

- 23- Clôture de l'entretien et récapitulation des points principaux.
- 24- Récupérer les documents éventuellement proposés pendant l'entretien.
- 25- Identifier les contacts jugés pertinents par l'interviewé pour la suite du projet.
- 26- Se mettre d'accord sur la possibilité de reprendre contact au besoin (et les modalités le cas échéant).
- 27- Convenir des suites à donner (transmission du compte-rendu, d'un résumé, invitation à la restitution...)
- 28- Sollicitation pour accord à être cité dans le rapport final
- 29- Arrêt de l'enregistreur.
- 30- Remerciements et prise de congé.

Debriefing, mise en forme et partage de l'information

Les enquêteurs se retrouveront en binôme dès la fin de l'entretien (ou à défaut le plus rapidement possible après) afin d'échanger leurs impressions « à chaud », de compléter leurs notes et de se répartir le travail de rédaction du compte-rendu. Une fois celui-ci finalisé, il sera mis à disposition du groupe dans un dossier partagé, identifié par le numéro de l'entretien (anonyme). Le compte-rendu pourra être transmis à l'interviewé sur demande de celui-ci.

L'enregistrement audio, identifié par ce même numéro, sera également archivé dans un répertoire partagé dans un répertoire accessible uniquement aux membres du groupe. Aucune copie personnelle ne sera conservée, et l'ensemble des enregistrements sera effacé à l'issue du projet.

Un retour oral au groupe sur chaque entretien sera réalisé par le binôme d'enquêteurs, à l'occasion de réunions périodiques de concertation et de travail.

Annexe 2 - Mail générique de contact

Madame X/Monsieur X,
Bonjour,

Nous nous permettons de prendre contact avec vous en tant qu'étudiants de l'ENSV en charge d'une l'étude sur l'animal en ville et le vétérinaire urbain.

Nous souhaiterions avoir l'opportunité de vous rencontrer afin d'avoir votre point de vue sur cette thématique dans les créneaux qui nous sont alloués (*proposition de dates*) dans la mesure de vos disponibilités. La durée de l'entretien est d'environ une heure.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande,

Bien Cordialement,

Annexe 3 - Liste des dangers sanitaires par catégorie

Dangers sanitaires de catégorie 1

DÉNOMINATION	ESPÈCES VISÉES
Anémie infectieuse des équidés	Equidés
Anémie infectieuse du saumon	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>), truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), truite fario (<i>Salmo trutta</i>)
Botulisme	Toutes espèces sensibles
Brucellose	Toutes espèces de mammifères
Clavelée	Ovins
Dermatose nodulaire contagieuse	Bovins
Encéphalite à virus Nipah	Porcins, félins, canins
Encéphalite japonaise	Equidés, porcins, volailles
Encéphalites virales de type Est et Ouest	Equidés
Encéphalite virale de type Venezuela	Equidés
Encéphalite West-Nile	Equidés et oiseaux
Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	Bovins, ovins, caprins
Encéphalopathies spongiformes transmissibles	Toutes espèces sensibles
Fièvre aphteuse	Toutes espèces animales sensibles
Fièvre Catarrhale ovine	Ruminants et camélidés
Fièvre charbonneuse	Toutes espèces de mammifères
Fièvre de la vallée du Rift	Ruminants et camélidés
Herpès-virose de la carpe (*)	Carpes (<i>Cyprinus carpio</i>)
Infection à <i>Bonamia exitiosa</i> (*)	Huîtres plates (australienne et du Chili)
Infection à <i>Bonamia ostreae</i> (*)	Huîtres plates (européenne, australienne, du Chili, du Pacifique, asiatique et d'Argentine)
Infection à <i>Marteilia refringens</i> (*)	Huîtres plates (australienne, du Chili, européenne, d'Argentine) et moule (commune et méditerranéenne)
Infection à <i>Perkinsus marinus</i> (*)	Huîtres japonaises et de l'Atlantique
Infection à <i>Microcytos mackini</i> (*)	Huîtres plates (européenne et du Pacifique), huîtres japonaises et de l'Atlantique
Infestation due à <i>Aethina tumida</i> (*)	Abeilles domestiques (<i>Apis mellifera</i>)
Infestation due à <i>Tropilaelaps</i> (*)	Abeilles domestiques (<i>Apis mellifera</i>)
Influenza aviaire faiblement pathogène	Toutes espèces d'oiseaux de la catégorie volailles et oiseaux captifs
Influenza aviaire hautement pathogène	Toutes espèces d'oiseaux
Loque américaine (*)	Abeilles domestiques (<i>Apis mellifera</i>)

DÉNOMINATION	ESPÈCES VISÉES
Maladie d'Aujeszky	Toutes espèces de mammifères
Maladie de la tête jaune (*)	Crevette brune (<i>Penaeus aztecus</i>), crevette rose (<i>Penaeus duorarum</i>), crevette kuruma (<i>Penaeus japonicus</i>), crevette tigrée brune (<i>Penaeus monodon</i>), crevette ligubam du Nord (<i>Penaeus setiferus</i>), crevette bleue (<i>Penaeus stylirostris</i>), crevette à pattes blanches du Pacifique (<i>Penaeus vannamei</i>)
Maladie de Newcastle	Toutes espèces d'oiseaux de la catégorie volailles
Maladie des points blancs (*)	Crustacés décapodes
Maladie de Teschen	Porcins
Maladie hémorragique épizootique des cervidés	Ruminants
Maladie vésiculeuse du porc	Suidés
Nécrose hématopoïétique infectieuse (*)	Saumons : atlantique (<i>S. salar</i>), keta (<i>O. keta</i>), argenté (<i>O. kisutch</i>), japonais (<i>O. masou</i>), sockeye (<i>O. nerka</i>), chinook (<i>O. tshawytscha</i>), truite biwamasou (<i>O. rhodurus</i>) et truite arc-en-ciel (<i>O. mykiss</i>)
Nécrose hématopoïétique épizootique (*)	Traites arc-en-ciel (<i>O. mykiss</i>) et perche commune (<i>Perca fluviatilis</i>)
Nosérose des abeilles (*)	Abeilles domestiques (<i>Apis mellifera</i>)
Péripneumonie contagieuse bovine	Bovinés
Peste bovine	Ruminants et suidés
Peste des petits ruminants	Ovins et caprins
Peste équine	Equidés
Peste porcine africaine	Suidés
Peste porcine classique	Suidés
Rage	Toutes espèces de mammifères
Salmonellose aviaire	Oiseaux des espèces <i>Gallus gallus</i> et <i>Meleagris gallopavo</i>
Septicémie hémorragique virale (*)	Saumons du Pacifique, trautes arc-en-ciel et fario, brochets, corégones, ombres communs, turbots, morues de l'Atlantique et du Pacifique, harengs, aiglefin et sprats. Motelle (<i>Onos motellus</i>) Cardeau hirame (<i>Paralichthys olivaceus</i>)
Stomatite vésiculeuse	Bovins, équidés et suidés
Syndrome de Taura (*)	Crevette ligubam du Nord (<i>Penaeus setiferus</i>), crevette bleue (<i>Penaeus stylirostris</i>) crevette à pattes blanches du Pacifique (<i>Penaeus vannamei</i>)
Syndrome ulcéreux épizootique (*)	Poissons exotiques des genres : <i>Catla</i> , <i>Channa</i> , <i>Labeo</i> , <i>Mastacembelus</i> , <i>Mugil</i> , <i>Puntius</i> et <i>Trichogaster</i>
Tuberculose	Toutes espèces de mammifères
Variole caprine	Caprins

(*) Dangers sanitaires antérieurement maladies réputées contagieuses n'ayant pas encore fait l'objet d'un avis de l'ANSES.

Dangers sanitaires de catégorie 2

DÉNOMINATION	ESPÈCES VISÉES
Artérite virale équine	Equidés
Arthrite encéphalite caprine	Caprins
Brucellose porcine	Porcins
Chlamydiafilose aviaire ou ornithose-psittacose	Volailles et oiseaux captifs
Frelon asiatique (*)	Abeilles domestiques (<i>Apis mellifera</i>)
Hypodermose clinique	Bovins
Leucose bovine enzootique	Bovins
Maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine	Bovins
Morve	Equidés
Mérite contagieuse équine	Equidés
Pullorose-typhose	Volailles
Rhinotrachéite infectieuse bovine	Bovins
Trichinellose	Toute espèce animale sensible
Tularémie	Lièvre et autres espèces réceptives
Varroose (*)	Abeilles domestiques (<i>Apis mellifera</i>)
Visna-Maëdi	Ovins
(*) Dangers sanitaires antérieurement maladies réputées contagieuses n'ayant pas encore fait l'objet d'un avis de l'ANSES	

Annexe 4 - Liste des recommandations

Recommandation n°1 : Par-delà la pertinence du projet porté, la création de chaînes relationnelles fortes et diversifiées représente un prérequis indispensable pour la création d'un réseau de vétérinaires urbains.

Recommandation n°2 : Penser le réseau de vétérinaires urbains en tenant compte des vétérinaires non urbains (professeurs à Vetagro-sup, vétérinaires ruraux, etc) et des professions ou des acteurs qui pourraient être reliées au projet porté par le réseau.

Recommandation n°3 : Bien que menée en corrélation avec la définition du projet porté par le réseau, l'identification des modalités d'action du réseau fera l'objet d'une réflexion spécifique.

Recommandation n°4 : Si la ville de Lyon dispose des atouts nécessaires pour porter un réseau de vétérinaires urbains, celui-ci devra s'inscrire dans un territoire plus large que la ville de Lyon *sensu stricto* si l'on souhaite en maximiser l'efficacité.

Recommandation n°5 : L'implication des vétérinaires urbains au sein du réseau sera d'autant plus importante s'ils sont à l'initiative des projets qui y seront portés.

Recommandation n°6 : Des moyens humains et financiers seront nécessaires pour initier la création d'un réseau de vétérinaires urbains.

Recommandation n°7 : Etablir un socle terminologique commun pour pallier les différences d'habitus entre les vétérinaires urbains et les organisations institutionnelles (DDPP, DEU).

Recommandation n°8 : Profiter de la formation initiale à l'habilitation sanitaire pour sensibiliser les vétérinaires urbains à la thématique de l'animal en ville.

Recommandation n°9 : Intégrer la notion de travail en équipe dans le parcours de formation des vétérinaires urbains.

Recommandation n°10 : Prévoir les rencontres informelles ou les réunions de travail à des horaires compatibles avec l'exercice de la médecine libérale. Malgré tout, garder à l'esprit que la majorité des vétérinaires urbains ne s'engageront pas activement au sein du réseau quelles que soient les accommodations proposées.

Recommandation n°11 : Le comité de pilotage ne devra pas être considéré comme un bureau décisionnel où des résolutions seront entérinées avant leur mise en œuvre sur le terrain mais plutôt comme un espace de collaboration et d'échange.

Recommandation n°12 : Envisager d'indemniser financièrement un vétérinaire urbain pour le temps qu'il consacrerait à animer et structurer le réseau.

Recommandation n°13 : Identifier les services qui pourront être proposés aux vétérinaires urbains ayant intégré le réseau.

Recommandation n°14 : Profiter de l'intérêt de certaines entreprises pour la mise en place de dispositifs de surveillance en pérennisant leur engagement par des conventions pluriannuelles.

Recommandation n°15 : Actionner le levier réglementaire pour accroître la marge de manœuvre financière des institutions sur la thématique de l'animal en ville.

Bibliographie

- Assens C., « Le réseau d'entreprises : vers une synthèse des connaissances », *Management International*, vol. 7, n° 4, p. 49-59, 2003
- Becker H.S., *Les Mondes de l'art*, traduit par J. Bouniort, deuxième édition, Paris, Éditions Flammarion, 2006
- Bercot R., « La coopération au sein d'un réseau de santé. Négociations, territoires et dynamiques professionnelles. », *Négociations*, n° 5, p. 35-49, 2006
- Bergeron Henri, Surel Yves, Valluy Jérôme. « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? » In: *Politix*, vol. 11, n°41, p. 195-223, 1998
- Blanchard N., « Du réseau à la coordination gérontologique : un nouveau paradigme pour le secteur médicosocial ? », *Retraite et société*, n° 43, p. 165-186, 2004
- Blatrix Cécile, « La démocratie participative en représentation. », *Sociétés contemporaines*, n° 74, p. 97-119, 2009
- Borraz O., Salomon D., "Reconfiguration des systèmes d'acteurs et construction de l'acceptabilité sociale ; le cas des épandages de boues d'épuration urbaines", in C. Gilbert (dir.), *Risques collectifs et situation de crise, Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan, p. 145-160, 2002
- Bossy Thibault & Evrard Aurélien, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 140-147 (entrée « Communauté épistémique »), 2014
- Darses Françoise, Falzon Pierre & Munduteguy Christophe, « Paradigmes et modèles pour l'analyse cognitive des activités finalisées » In : Falzon P. et al. *Ergonomie*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 191-212, 2004
- De Croster M., *Sociologie du travail et gestion des ressources humaines*, Ed. De Boeck Université, 1999
- Déchaux Jean-Hugues, « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Elias Norbert », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. 99, p. 293-313, 1995
- Delmotte Florence, « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°106, p. 29-36, 2010
- Dubois Michel, « L'action scientifique : modèles interprétatifs et explicatifs en sociologie des sciences. », *L'Année sociologique*, Vol. 55, p. 103-125, 2005
- Ducret André, « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS [En ligne]*, *La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie*. URL : <http://sociologies.revues.org/3459> (consulté le 13 février 2016)
- Dumoulin P., Dumont R., Bross. Nicole, Masplet G., *Travailler en réseau. Méthodes et pratiques en*

intervention sociale., Ed. Dunod, 2015

Duvoux Nicolas, « Configuration », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », p. 52-54, 2011

Easton David, "A Systems Analysis of Political Life", New York, Wiley, 1965

Elias Norbert & Dunning Eric, « Sport et civilisation. La Violence maîtrisée », traduit de l'anglais par Josette Chicheportiche et Fabienne Duvigneau, Paris, Éditions Fayard, 1994

Elias Norbert, « Qu'est-ce que la sociologie ? », trad. de l'all. par Yasmin Hoffman, Aix-en-Provence, Pandora, 1981, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 1991

Faure Gilles Pollet, Philippe Warin eds *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 153-179, 1995

Foucault Michel, « Les mots et les choses », Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1966

Gaudin Jean-Pierre, « Les nouvelles politiques urbaines », Paris : Puf, coll. *Que sais-je ?*, 1993

Gaudin Jean-Pierre. « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? ». In: *Revue française de science politique*, 45^e année, n°1, p. 31-56, 1995

Genard Jean-Louis et Cantelli Fabrizio, « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS [En ligne]*, *Théories et recherches*, mis en ligne le 27 avril 2008. URL : <http://sociologies.revues.org/1943> (consulté le 06/02/2016)

Grandclement A., *Réseaux d'acteurs, réseaux de lieux et territoires métropolitains : le cas des pôles de compétitivité*, Aix-Marseille Université, URM 7303 TELEMME, 2013

Grenier Corinne, Bernardini-Perinciolo Johan, « Le manager hybride, acteur-passeur et acteur-clôture aux frontières institutionnelles », *Revue française de gestion*, n° 250, p. 125-138, 2015

Haas Peter M., « Introduction: Epistemic communities and International Policy Coordination », *International Organization, Knowledge, Power, and International Policy Coordination*, p. 1-35, 1992

Hall Peter A. et Taylor Rosemary C. R., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, p. 469-496, 1997

Hassenteufel Patrick. "Do policy networks matter? Lifting descriptif et analyse de l'État en interaction", in Le Gales P., Thatcher M. (dir.), *Les réseaux de politiques publiques, Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p. 91-108, 1995

Hassenteufel Patrick. « Où en est le paradigme corporatiste ? ». In: *Politix*, vol. 3, n°12, p. 75-81, 1990

Hervier Louise, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 374-383 (entrée « Néo-institutionnalisme sociologique »), 2014

Jobert Bruno et Muller Pierre, « L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes », Paris, PUF, 1987

- Jobert Bruno, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques. » In: *Revue française de science politique*, 42^e année, n°2, p. 219-234, 1992
- Jordan & Richardson, « Policy communities : The British and European policy style », *Policy Studies Journal*, n°4, vol. 11, p. 603-615, 1983
- Knorr-Cetina Karin D., “The Manufacture of Knowledge. An Essay on the Constructivist and Contextual Nature of Science”, Pergamon Press, 1981
- Kuhn Thomas S., « La structure des révolutions scientifiques », Paris, Flammarion, 1983
- Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick, « Sociologie de l’action publique », deuxième édition, Armand Colin, 2012
- Latour Bruno, « Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ? », Paris, La Découverte, 1999
- Law John, « Le laboratoire et ses réseaux », in Michel Callon (éd.), *La science et ses réseaux*, Paris, La Découverte, 1989
- Le Galès Patrick et Thatcher Mark : « Les réseaux de politique publique – Débat autour des *policy networks* », L’Harmattan, 2010
- Le Naour Gwenola. « Réseaux et politiques publiques », Administration et éducation » Ass. française des administrateurs de l’éducation, p.9-13, 2012
- Lefebvre B., *La construction d'un nouveau territoire professionnel en activité physique dans les réseaux de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie (reppop)*, Université Claude Bernard - Lyon I, 2010
- Letonturier Eric, « Jeu, réseau et civilisation. Métaphores et conceptualisation chez Norbert Elias », *L'Année sociologique*, vol. 56, p. 67-82, 2006
- Majone Giandomenico, « Evidence, argument and persuasion in the policy process », New Haven, Yale University Press, 1989
- Mazouz Bachir, « Les aspects pratiques des partenariats public-privé », Ecole nationale d'administration (ENA), dans *Revue française d'administration publique*, n° 130, p. 215-232, 2009
- Mercklé P., *La sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte, 2011
- Ferrary Michel, Pesqueux Yvon, « L'organisation en réseau, mythes et réalités », *La Politique éclatée*, Presses Universitaires de France, 2004
- Michon Pascal, « La sociologie peut-elle sortir seule de son dualisme ?. Le cas de Norbert Elias », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 110, p. 143-169, 2001
- Morrisette Joëlle, « Une perspective interactionniste », *SociologieS [En ligne]*, Premiers textes, mis en ligne le 04 février 2010. URL : <http://sociologies.revues.org/3028> (consulté le 06/02/2016)
- Muller Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action

- publique. » In: *Revue française de science politique*, 50^e année, n°2, p. 189-208, 2000
- Muller Pierre, « Le technocrate et le paysan », *Economie et Humanisme*, Paris, 1984
- Muller Pierre, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde ». In : Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin eds *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 153-179, 1995
- Offerlé Michel, « Sociologie des groupes d'intérêt », Clefs Montchrestien, 1998
- Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 4e éd., p. 25-29, 2014
- Pross, Paul. "Group Politics and Public Policy". Toronto: Oxford University Press, 1986
- Richardson Jeremy & Jordan Grant. "Governing Under Pressure: The Policy Process in a Post-Parliamentary Democracy." Oxford: Martin Robertson, 1979
- Rouban Luc. Jobert Bruno, Muller Pierre – « L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes. » *Revue française de science politique*, 38^e année, n°3, p. 433-435, 1988
- Ruffier Clément, « Sociologie de la carrière des objets techniques : le cas du camion dans le transfert de techniques entre la France et la Chine », Thèse de doctorat de sociologie et anthropologie, Université Lumière Lyon 2, 2008
- Ruggie John Gerard, « International Response to Technology: Concepts and Trends », *International Organization*, vol. 29, n° 3, p. 569-570, 1975
- Rumelhard Guy, « Problématisation et concept de paradigme – Approche épistémologique, psychologique, sociologique », *Problème et problématisation*, ASTER n° 40, p. 205-223, 2005
- Sabatier Paul A., Schlager Edella, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines. », *Revue française de science politique*, 50^e année, n°2, p. 209-234, 2000
- Sabatier Paul, In Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 49-57 (entrée « Advocacy Coalition Framework (ACF) »), 2014
- Saurugger Sabine, In Boussaguet Laurie. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 309-316 (entrée « Groupe d'intérêt »), 2014
- Schmitter Philippe, «Still the Century of Corporatism?», *Review of politics*, n°36, p.85-131, 1974
- Supiot Alain, « Actualité de Durkheim – Notes sur le néo-corporatisme en France », *Droit et Société*, p. 175–192, 1987
- Thatcher Mark, Boussaguet Laurie et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 569-576 (entrée « Réseau policy network »), 2014
- Van de Ven A. H., Delbecq A.L., et Koenig R., «Determinants of coordination modes within organizations», *American Sociological Review*, vol. 41, n° 2, p.322-338, 1976
- Viltard Yves, « L'étrange carrière du concept foucauldien d'épistémè en science politique. », *Raisons politiques*, n° 23, p. 193-202, 2006

Wagner Anne-Catherine, « Habitus », *in* Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, « Que Sais-Je ? », 2010

Wagnon Claude et Bajoit Guy, « Pour une sociologie relationnelle. » *In: Revue française de sociologie*, 35-2. Aspects de la vie professionnelle, p. 326-328, 1994

Sources

I. Sources écrites :

Antonova A., Cornu-Klein V., Daoudi A., Dupeyroux O., Gomel P., Kuntz M-O., Seghier N. & Salame M. « Quel mandat sanitaire pour demain ? » Rapport GEPP, Ecole Nationale des Services Vétérinaires, Marcy-l'Etoile, 2009

Arrêté du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire

Bacha Yacine, Brien Hélène, Durand Eric, *Les basses cours urbaines : il faut trouver une règle pour le jeu de la poule !*, mars 2015

Berdah D. *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 91 (4), 393-415

Bernardin Geneviève, « La relation homme animal : un véritable enjeu de bien-être », *Grand Lyon Millénaire*, 2003

Brard C., Philizot S., Gouraud X. : Rapport de mission « L'animation du réseau des vétérinaires sanitaires », SNGTV, 2015

Chauvaud Frédéric, Hubscher Ronald, *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (XVIIIe-XXe siècle)*, Paris, Odile Jacob, p.441, 1999

Compte-rendu de la réunion de la formation plénière du CNOPSAV, mercredi 21 mai 2014

Delahousse Anne-Laure, « L'identité professionnelle du vétérinaire ». Thèse d'exercice vétérinaire. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, 2014

Delfourt Fleurus Julie, *L'animal et la ville, les animaux dans la ville*, 2011

El Dessouky Naglaa Fathy, « L'approche des réseaux de politique publique », Cahier de recherche du Cergo 2008-01, Énap et Télug, 2008

Estebanez Jean, « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal », *L'espace géographique*, vol.39, ENS, 2010

Fritsch Philippe, *Etre vétérinaire*, Lieux Dits, 2011

Gassmann Camille, *La présence animale sur le site de VetAgro Sup, Campus vétérinaire de Lyon : une cohabitation réussie ?*, thèse de doctorat, p.26, 2011

Grandadam L., « L'exercice rural est-il plus difficile pour une femme vétérinaire? Enquêtes auprès des vétérinaires praticiens et des éleveurs de bovins », Université Claude Bernard - Lyon I, 2010

Instruction technique DGAL/SDSPA/2014-1057 du 24/12/2014, Application de l'arrêté ministériel du 03 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L214-6 du code rural et de la pêche maritime

JO du Sénat : Question écrite n° 14263 de M. Roland Courteau (Aude - SOC), p.2835, publiée dans le JO Sénat du 25/12/2014

Laporte A., "Zoonoses : « Etude préliminaire de l'offre de documentation consultée par les vétérinaires et les médecins », Faculté de Médecine de Créteil, 2014

Leblanc Nathalie, « La place de l'animal dans les politiques urbaines », *Communications*, 74, p.162, 2003

Leforestier Maxime, « Comme un arbre », extrait de l'album *Mon frère*, 1972

Ligier Betty, « Contribution à l'élaboration d'un compte rendu type de visite d'élevage canin en exercice », soutenue le 28 juin 2012

Lopez Laurent, « Histoire urbaine », *Animaux dans la ville*, n°44, p.61-79, 2015

Louafi Sélim, « Contour d'un concept », *Le courrier de la Planète*, no 71, p. 50, 2004

Mahler F. et Magne JF., « L'urbanité et les oiseaux », *Ethnologie française*, vol.4, 2010

Mourgues Lucille. « Vétérinaire, profession libérale, profession réglementée ». Thèse d'exercice vétérinaire. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, 2008

Ngouana Diffouo Paulin, Mémoire pour l'obtention du Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours PAGERS « L'animalité urbaine : un enjeu politique et stratégie de construction d'une politique publique locale », septembre 2015

Note de service DGAL/SDPSA/N2012-8216 en date du 13 novembre 2012

Paget Laura, présentation power point « Bien-être animal », Journées SteakExpert – 23 et 24 juin 2015

Perrinaud Clémentine, compte-rendu de la conférence : « Penser les circulations animales en milieu urbain », ENS Lyon, 13/02/14

Posière Sylvain, « La réglementation concernant l'animal en ville », *Bulletin de la société pratique vétérinaire de France*, T.89, n°2-3, p.16-31, 2005

Thill Georges, Wautelet Jean-Marie, « Le monde des médecins vétérinaires. », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 653, p. 1-26, 1974

Tourre-Malen Catherine, « Evolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960 », *Le Mouvement Social*, La Découverte, 2009

II. Sources orales :

Gardon Sébastien et Le Naour Gwénola, *Introduction à l'analyse des politiques publiques*, cours ENSV, 2016

Quéré Olivier, *Savoir et expertise dans l'action publique*, cours ENSV du 05/20/16

Liste des entretiens :

Numéro	Entretien	Durée
1	Entretien avec un vétérinaire, ancien salarié de la SPA de Lyon	1h00
2	Entretien avec un représentant de la DDPP 69	1h10
3	Entretien avec un représentant de l'écologie urbaine	1h45
4	Entretien avec un enseignant chercheur à VetAgroSup Lyon	1h25
5	Entretien avec un représentant du SNVEL du Rhône	1h05
6	Entretien avec un vétérinaire chercheur	2h15
7	Entretien avec un vétérinaire comportementaliste exerçant à Bron	50 minutes
8	Entretien avec un enseignant chercheur VetAgroSup Lyon	1h19
9	Entretien avec un vétérinaire, représentant d'un Institut spécialisé dans la gestion de l'animal en ville	2h04
10	Entretien avec un représentant du CRO Rhône-Alpes	1h30
11	Entretien avec un représentant de la Mairie de Lyon	1h35
12	Entretien avec deux représentants de l'association « Croquettes du cœur »	1h55
13	Entretien avec un acteur du vivant en ville	1h15
14	Entretien avec un vétérinaire exerçant à Lyon	52 minutes

III - Sitographie :

Arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire, sur Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/7/23/AGRG1229849A/jo/texte>, consulté le 09/02/2016

<http://217.128.177.16/BIB1-1-1.shtm>, consulté le 10/02/2016

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/CGDD-bilan-carbone-circuits-courts-ademe-avis-socioeconomiques-18216.php4>, consulté le 21/02/16

http://www.afvac.com/fr/document/lassociation/qui_sommesnous_/index.htm, consulté le 10/02/2016 et le 03/03/2016

<http://agriculture.gouv.fr/1er-janvier-2016-de-nouvelles-regles-pour-lelevage-et-la-vente-de-chiens-et-de-chats>, consulté le 05/03/2016

JO de l'assemblée nationale : réponse publiée le 17/03/2015, p.1944 <http://www2.assemblee-nationale.fr/questions/detail/14/QE/73276>, consulté le 04/03/2016

<http://www.aveclesaidants.fr/conseils/le-bienfait-des-animaux/>, consulté le 05/03/2016

<https://books.google.fr/books?id=apibtgAACAAJ&dq=l'animal+et+la+ville&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwj7k7HA4OrKAhWIExoKHbRhBcQQ6AEIWzAJ>, consulté le 07/02/2016

[http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?searchTerm="animal+de+zoo"](http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?searchTerm=\), consulté le 05/03/2016

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RHU_044_0061, consulté le 28/02/2016

<http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-4-page-657.htm>, consulté le 09/02/2016

http://cclin-sudest.chu-lyon.fr/Newsletter/2011/05/pdf/Treyve_V2.pdf, consulté le 21/02/2016

http://www.croquettesducoeur.fr/?page_id=14, consulté le 06/03/2016

<http://dictionnaire.doctissimo.fr/definition-zoonose.htm>, consulté le 10/02/2016

<http://www.envs.fr/node/38>, consulté le 10/03/2016

<https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1252/files/2015/03/CR-Circulations-animales.pdf>, consulté le 02/03/2016

<http://www.facco.fr/bienfaits-de-l-animal-de-compagnie>, consulté le 28/02/2016

<http://www.fdc69.com/federation/>, consulté le 10/03/2016

<http://www.franceculture.fr/emissions/modes-de-vie-mode-demploi/vivre-en-ville-avec-des-animaux#>, consulté le 09/03/2016

<http://groupesacpa-chenilservice.fr/presentation.html>, consulté le 05/03/2016

<http://www.iahaio.org/new/>, consulté le 10/02/2016

<http://www.institutfrancaisdezootherapie.com/zootherapie-de-a-a-z.ifz#.Vt2wTNBu1BI>, consulté le 06/03/2016

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle>, consulté le 04/03/2016

<http://www.istav.net/accueil/professionnels-de-lanimal/>, consulté le 28/02/2016

<http://www.istav.net/accueil/qui-sommes-nous>, consulté le 04/03/2016

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/relation/67844>, consulté le 27/02/2016

http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/jardin_zoologique/102917, consulté le 28/02/2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20050223>, consulté le 11/02/2015

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2013/7/29/AGRG1320208A/jo/texte> ,JORF n°0187 du 13 août 2013 page 13832 texte n°112, consulté le 02/03/2016

<http://www.lejpa.com/structures-association>, consulté le 09/03/2016

<http://www.lepointveterinaire.fr/roy/consulter.html>, mis à jour 2015, consulté le 10/02/2016

<http://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1199/il-est-trop-facile-d-accuser-la-feminisation.html>, consulté le 04/03/2016

<http://www.lyon.fr/lieu/services-publics/direction-de-lecologie-urbaine.html>, consulté le 09/02/2016

<http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/animaux-dans-la-ville.html>, consulté le 08/03/2016

<http://www.lyon.fr/page/cadre-de-vie/animaux-dans-la-ville/animaux-domestiques.html>, consulté le 10/02/2016

<http://www.lyon.fr/page/culture-et-loisirs/ville-nature/le-parc-de-la-tete-dor.html>, consulté le 10/02/2016

<http://www.lyon.fr/page/vie-municipale/democratie-participative.html>, consulté le 07/02/2016

<http://www.lyon-france.com/Que-faire/Culture-loisirs/Musees/Sciences-techniques/Aquarium-de-Lyon>, consulté le 04/03/2016

<http://www.mediatheque.ch/valais/place-animal-dans-notre-societe-3267.html>, consulté le 02/03/2016

<http://www.oie.int/fr/pour-les-medias/editoriaux/detail/article/-c2413e5b86/>, consulté le 02/03/2016

<http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/chercherlespros?quoiqi=animalerie&ou=lyon&proximite=0>, consulté le 07/02/2016

<http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/lyon-69/eleveur>, consulté le 04/03/2016

[www.Phosphore.com /métier/231/Nom/vétérinaire](http://www.Phosphore.com/metier/231/Nom/veterinaire), consulté le 07/02/2016

<https://rhone-alpes.lpo.fr/qui-sommes-nous/>, consulté le 10/03/2016

<http://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Les-directions-departementales-interministerielles/La-direction-departementale-de-la-protection-des-populations-du-Rhone-DDPP>, consulté le 09/02/2016.

<http://spa-lyon.org/>, consulté le 10/02/2016

<http://www.snpsc.com/spip.php?article831>, consulté le 02/03/2016

<http://www.snvel.fr/1-syndicat-national-des-veterinaires-d-exercice-liberal-snvel/115-qui-sommes-nous/119-le-snvel.aspx>, consulté le 10/02/2016

Site internet de la Ville de Lyon : <http://www.lyon.fr/page/vie-municipale/democratie-participative.html>, consulté le 07/02/2016

Site internet de Zoopsy : <http://www.zoopsy.com/public/qui.php>, consulté le 11/02/2015

Site internet du Point vétérinaire: <http://www.lepointveterinaire.fr/actualites/actualites-professionnelles/151106-un-reseau-de-surveillance-des-resistances-en-dermatologie-veterinaire.html>, consulté le 11/02/2015

Site officiel de la Ville de Lyon : <http://www.lyon.fr/demarches-lyon-en-direct/environnement-securite/securite/declaration-de-chien-dangereux.html>, consulté le 13/02/2016

Site officiel de la Ville de Lyon : <http://www.lyon.fr/demarches-lyon-en-direct/environnement-securite/securite/declaration-de-chien-dangereux.html>, consulté le 13/02/2016

<https://www.veterinaire.fr/la-profession/histoire-de-la-profession.html>, consulté le 07/02/2016

<https://www.veterinaire.fr/connaitre-lordre/les-conseils-regionaux.html>, consulté le 10/02/2016

<http://www.who.int/healthacademy/about/mission/fr/>, consulté le 04/03/2016

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Militantisme>, consulté le 10/03/2016

Table des annexes

Annexe 1 - Grille d'entretien	88
Annexe 2 - Mail générique de contact	93
Annexe 3 - Liste des dangers sanitaires par catégorie.....	94
Annexe 4 - Liste des recommandations	97

Table des figures

Figure 1 - Les différents acteurs concernés par l'animal en ville.....	45
Figure 2- Relations systémiques : mandats réglementaires, adhésion, clientèle, prestation	47
Figure 3- (Néo-)corporatisme / pluralisme et approche néo-institutionnelle	51
Figure 4 - Analyse cognitive des politiques publiques.....	56
Figure 6- Approche par réseaux de politiques publiques	63

Table des matières détaillée

Sommaire	5
Remerciements.....	7
Liste des sigles et acronymes.....	8
Introduction	9
Partie I: Animal en ville, enjeux, acteurs et positionnement du vétérinaire urbain.....	15
I. Bref aperçu de l'animal en ville	15
A. Un peu d'histoire.....	15
1. Nuisible, commensal, utilitaire ou compagnon, l'animal toujours présent aux côtés de l'homme au cours du temps n'a cessé de faire l'objet de réflexion quant à sa place.....	15
2. Emergence de la santé publique vétérinaire, un concept plutôt récent	16
B. Dans quelle mesure les animaux vivant dans nos villes peuvent-ils nuire à la santé des populations ?.....	17
1) Une faune très diversifiée.....	17
2) Les dangers encourus ne sont pas très bien identifiés.	19
C. Les bienfaits de la présence animale : l'animal en ville.	21
1. La ville et les animaux avant le XXème siècle.....	21
2. Une redéfinition des bienfaits des animaux.....	22
3. Les bienfaits des animaux sur la santé humaine.....	22
II. Du vétérinaire rural au vétérinaire urbain: histoire et positionnement	23
A. Genèse d'une profession.....	23
B. La Controverse autour de l'ascension sociale des vétérinaires : rupture entre les urbains et les ruraux	24
C. Compétences du vétérinaire.....	26
D. Le vétérinaire urbain, un acteur particulier au cœur de la problématique de « l'animal en ville » ?	27
III. Descriptif des acteurs actuels : les différents acteurs concernés par l'animal en ville	29
A. Vers un inventaire des différents acteurs liés à la problématique de « l'animal en ville »	30
1. La Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône – DDPP69	30
2. La Direction de l'Écologie Urbaine de la ville de Lyon – DEU de Lyon.....	31
3. Les organisations professionnelles vétérinaires.....	32
a. Le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral – SNVEL	32
b. L'Association Française des Vétérinaires d'Animaux de Compagnie – AFVAC	32
c. Le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires – CROV	33
4. Les éleveurs.....	33

a.	Un profond remaniement de la réglementation concernant l'élevage des animaux domestiques de compagnie s'est opéré au cours de l'année 2015.....	33
b.	Le Syndicat National des Professions du Chien et du Chat – SNPCC	34
5.	Les particuliers	35
6.	Les associations «militantes» pour la cause animale.....	35
7.	La Société Protectrice des Animaux – SPA et la fourrière	37
8.	Les acteurs de dimension nationale et départementale	37
a.	L'Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville – ISTAV	38
b.	La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon – FDCRML	38
c.	La Ligue de Protection des Oiseaux – LPO Rhône-Alpes	38
B.	L'articulation des relations entre les différents acteurs : un curseur placé entre constat de manques et objectifs de développement.....	39
1.	Un constat communément reconnu : « de l'inexistant à l'informel ».....	39
a.	Les relations entre vétérinaires, ou l'archétype d'une profession en pleine mouvance.....	39
b.	Des relations « intissées » entre différents acteurs de « l'animal en ville »	40
2.	D'une recherche de compréhension de la situation à son acception par les acteurs	42
Partie II : Concevoir un réseau opérationnel autour de l'animal en ville : une approche sociologique.....		
44		
I.	Un premier aperçu : identification des acteurs et relations systémiques.....	45
A.	Principe	45
B.	Proposition de modèle.....	47
C.	Discussion	49
II.	Des acteurs structurants à la structuration des acteurs : perspectives (néo-)corporatiste, pluraliste et néo-institutionnelle.....	50
A.	Principe	50
B.	Proposition de modèle.....	51
C.	Discussion	53
III.	Des positions aux perceptions, et <i>vice versa</i> : apports de l'analyse cognitive des politiques publiques.....	54
A.	Principe	54
B.	Proposition de modèle.....	55
C.	Discussion	59
IV.	Concrétiser pour synthétiser : approche par les réseaux de politique publique...62	
A.	Principe	62
B.	Proposition de modèle.....	63
C.	Discussion	67
Partie III: Concevoir un réseau autour de l'animal en ville ; approche opérationnelle		
73		

I.	Pourquoi un réseau de vétérinaires urbains ?	73
A.	De la théorie des réseaux au réseau social	73
B.	Des réseaux du vétérinaire urbain au réseau des vétérinaires urbains	74
II.	Comment caractériser un réseau ?	76
A.	Différencier projet porté et actions menées	76
B.	Zone géographique couverte par le réseau	77
C.	Genèse d'un réseau	77
D.	L'habitus des acteurs du réseau	78
E.	Investissement des acteurs au sein du réseau	80
F.	Coordination du réseau	81
G.	Les ressources du réseau	82
H.	Cadre réglementaire	83
III.	Projets et actions d'un réseau de vétérinaires urbains	84
	Conclusion	87
	Annexes	88
	Préparation de l'entretien	88
	Bibliographie	99
	Sources	104
	Table des annexes	110
	Table des figures	111
	Table des matières détaillée	112

